



**L'OBSERVATOIRE  
DU QUÉBEC**

présente

# L'urgence d'agir

**UNE ÉCONOMIE INTERPELLÉE  
PAR LA MONDIALISATION**



Presses de l'Université du Québec

2



# L'urgence d'agir

Volume 2

**UNE ÉCONOMIE INTERPELLÉE  
PAR LA MONDIALISATION**

*DANS LA MÊME SÉRIE*

---

**L'urgence d'agir**

Volume 1 – Des ruptures sociales importantes  
2002, ISBN 2-7605-1203-7, 202 pages

**L'urgence d'agir**

Volume 3 – La société québécoise en quête de repères  
2002, ISBN 2-7605-1205-3, 132 pages

**PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450  
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2  
Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096  
Courriel : puq@puq.quebec.ca • Internet : www.puq.quebec.ca

**Distribution :**

**CANADA et autres pays**

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.  
845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8  
Téléphone : (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

**FRANCE**

DIFFUSION DE L'ÉDITION QUÉBÉCOISE  
30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France  
Téléphone : 33 1 43 54 49 02  
Télécopieur : 33 1 43 54 39 15

**SUISSE**

SERVIDIS SA  
5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse  
Téléphone : 022 960 95 25  
Télécopieur : 022 776 35 27



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».



présente

# L'urgence d'agir

Volume 2  
**UNE ÉCONOMIE INTERPELLÉE  
PAR LA MONDIALISATION**

2002



**Presses de l'Université du Québec**  
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450  
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

*Données de catalogage avant publication (Canada)*

Vedette principale au titre :

L'urgence d'agir

Sommaire : v. 1. Des ruptures sociales importantes – v. 2. Une économie interpellée par la mondialisation – v. 3. La société québécoise en quête de repères.

ISBN 2-7605-1203-7 (v. 1)

ISBN 2-7605-1204-5 (v. 2)

ISBN 2-7605-1205-3 (v. 3)

1. Québec (Province) – Conditions sociales; 1991- . 2. Québec (Province) – Conditions économiques – 1991- . 3. Aménagement du territoire – Québec (Province). 4. Changement social – Québec (Province). 5. Communication politique – Québec (Province). 6. Participation politique. I. Observatoire du Québec.

HN110.Q81J73 2002

306'.09714

C2002-941702-3

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Révision linguistique : LE GRAPHE ENR.

Mise en pages : CARACTÉRA PRODUCTION GRAPHIQUE INC.

Couverture : RICHARD HODGSON

**1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2002 9 8 7 6 5 4 3 2 1**

*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés*  
© 2002 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2002

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada

# REMERCIEMENTS

Ce travail de longue durée et la publication des résultats n'auraient pas été possibles sans des complicités et des contributions importantes de plusieurs personnes.

Au premier chef, la collaboration des membres de l'Observatoire qui ont longuement discuté des textes, au cours de nombreuses réunions et dont la liste apparaît ci-après.

En second lieu, les rédacteurs des documents et leurs multiples collaborateurs, soit messieurs :

Ronald Carré, Germain Dallaire, Fernand Gauthier,  
Marcel Junius, Laurent Michaud, Louis Rousseau,  
Jean-Pierre Montesinos, Roger St-Louis et Yvon Tremblay

Il faut aussi remercier les membres du comité de relecture, soit MM. Louis Larouche, Louis Rousseau et Yvon Tremblay.

Toute cette réflexion aurait pu rester sous le boisseau. L'implication fort heureuse et très appréciée de la haute direction de l'Université du Québec, par la voie du président, M. Pierre Lucier, et du directeur des relations publiques, M. Serge Cabana, a rendu possible cette publication en trois volumes de *L'urgence d'agir*.

Un merci s'impose pour l'équipe des Presses de l'Université du Québec qui, sous la direction de Mme Angèle Tremblay, a fait un magnifique travail d'édition.

Il nous faut aussi mentionner la contribution de la Caisse populaire St-Dominique, laquelle nous a gracieusement prêté des locaux pour nos réunions.

Enfin, un merci tout à fait spécial va à M. Germain Dallaire qui, en plus d'être rédacteur du chapitre sur l'État québécois, coordonne les relations avec l'Université du Québec.

À toutes ces personnes, j'exprime un chaleureux remerciement et une profonde reconnaissance.

Dernière remarque : il doit être compris que les documents produits sont la responsabilité de leurs auteurs. L'Observatoire les soumet donc à la discussion publique sans pour autant en assumer collégalement tous les énoncés et jugements de valeurs qui s'y trouvent.

Yvon Tremblay  
Président

# LISTE DES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE DU QUÉBEC

(Octobre 2002)

Archambault, Claude  
Autin, Claude  
Bernard, Yves  
Blondeau, Jean-Marc  
Carré, Ronald  
Célestin, Ludovic  
Charuk, Jan-G.  
Cloutier, Pierre  
Comtois, Jean  
Dallaire, Germain  
Gauthier, Fernand  
Gonzales, Antonio  
Guindon, Stéphën  
Junius, Marcel  
Langlois, Roger  
Larouche, Louis  
Latortue, Christian

Lebel, Gilles-R.  
Lemieux, Hélène  
Mercier, Jean  
Michaud, Laurent  
Michaud, Roberge  
Miville-Dechêne, Marcel  
Montesinos, Jean-Pierre  
Moran, Patrick  
Noël, Raynald  
Pintal, Jean-Nil  
Rioux, Robert  
Ross, Louison  
Rousseau, Louis  
Saint-Louis, Roger  
Taillon, Jean  
Thériault, Normand  
Tremblay, Yvon



# TABLE DES MATIÈRES

Remerciements .....	VII
Liste des membres de l'Observatoire du Québec .....	IX
Présentation générale .....	1
<b>L'AVENIR DU MODÈLE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	
Un bilan économique de la Révolution tranquille .....	11
<i>Fernand Gauthier</i>	
INTRODUCTION .....	13
LE MODÈLE QUÉBÉCOIS .....	14
Essai de définition .....	14
La construction du modèle québécois .....	18
UN BILAN CONTROVERSÉ .....	23
La thèse du déclin .....	23
La thèse du recul .....	27
Un bilan plus nuancé .....	29
L'AVENIR DU MODÈLE QUÉBÉCOIS .....	34
Faut-il réduire l'État ? .....	35
Le contrôle québécois .....	43

La concertation .....	45
La transparence sociale .....	46
CONCLUSION .....	48
ANNEXE	
Tableaux .....	50
BIBLIOGRAPHIE .....	59
<b>LA MONDIALISATION : ÉLÉMENTS D'IMPACT SOCIOÉCONOMIQUE POUR LE QUÉBEC</b>	
<b>Une question d'attitude pour un futur meilleur .....</b>	<b>61</b>
<i>Ronald Carré</i>	
INTRODUCTION .....	63
LE PHÉNOMÈNE DE LA MONDIALISATION .....	64
Compréhension du phénomène .....	64
Une autre mondialisation .....	68
Remise en question du rôle des États .....	69
Compréhension historique des règles du commerce international .....	72
Qu'en est-il du Québec ? .....	76
LA MONDIALISATION VUE COMME UN RÉAMÉNAGEMENT DES MANIÈRES DE FONCTIONNER DES ENTREPRISES ET DE L'ÉTAT .....	81
Nouveau contexte .....	81
Concrètement: la réalité du nouveau contexte mondial ..	82
Le débat à l'échelle du monde .....	84
Qu'en est-il du devenir des PME québécoises ? .....	88
LES MOYENS DE FAIRE FACE À LA MONDIALISATION ...	93
L'enjeu fondamental .....	93
Un tour d'horizon des institutions actuelles et de leurs mandats respectifs .....	94
<b>PREMIÈRE PROPOSITION : Une mission de l'État liée à la mondialisation .....</b>	<b>98</b>
ÉVOLUTION ET VALIDATION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU CANADA .....	98
<b>DEUXIÈME PROPOSITION : Une évaluation nécessaire du modèle canadien après 135 ans de fonctionnement .....</b>	<b>105</b>
CONCLUSION .....	106
ANNEXE	
Marche de la mondialisation – Grandes étapes historiques ....	107
Les auteurs .....	111

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

**L'**Observatoire du Québec est un organisme sans but lucratif actuellement au stade de la consolidation. Incorporé en 1996, il compte pour le moment une trentaine de membres à titre individuel. Ces anciens serviteurs publics ou professeurs d'université sont profondément convaincus que s'impose avec une certaine urgence l'arrivée d'un organisme permanent de réflexion sur les grands enjeux du développement de la société québécoise. Conscients qu'un tel organisme ne saurait surgir un beau matin, comme par enchantement ou par génération spontanée, les membres fondateurs ont décidé de pousser leur réflexion à la fois sur les grands défis de développement qui se posent à la société québécoise et à ses acteurs ainsi que sur les conditions et le profil institutionnel que l'Observatoire se devait de respecter pour être crédible et efficace. Parfaitement conscients que la mise en œuvre de cet observatoire serait aussi complexe que l'édification d'un barrage ou d'une centrale hydro-électrique, ils devaient, pour une saine implantation, savoir prendre et respecter le temps. La réflexion se révélait d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'une institution nouvelle, de temps « institutionnel », et que les objets ou les matériaux concernés sont des changements touchant la

culture, les habitudes, les mentalités ou les comportements présents au sein des organisations, des groupes sociaux et chez les individus.

L'ouvrage en trois volumes intitulé *L'urgence d'agir* livre le résultat de cette réflexion. Ce premier geste officiel devient donc l'occasion d'informer l'ensemble des acteurs sociaux et de les sensibiliser à cette initiative qu'est l'Observatoire du Québec, dont la consolidation permettrait de placer la société québécoise à l'avant-garde en terme d'encadrement démocratique du développement.

Cette présentation générale tente, dans un premier temps, de caractériser la mission et le profil institutionnel envisagés pour l'Observatoire du Québec, un organisme permanent et voué, au sein de l'organisation sociale, à la réflexion comme à l'animation des acteurs autour des enjeux stratégiques et communs du développement. Elle comporte également un portrait très schématique des enjeux stratégiques de développement que contient la trilogie *L'urgence d'agir*.

## **MISSION ET PROFIL INSTITUTIONNEL DE L'OBSERVATOIRE DU QUÉBEC**

### **Un organisme permanent de réflexion et d'animation des acteurs autour des grands enjeux du développement de la société québécoise**

---

La société québécoise, comme les autres sociétés, est en quelque sorte fragilisée et submergée par la complexité des conditions et contraintes qui gouvernent son développement. Les ondes de choc portées notamment par les phénomènes de la mondialisation, de la pénétration des technologies et de l'exclusion sociale perturbent à la fois l'ensemble des institutions et les mécanismes traditionnels de régulation du développement, ceux des marchés comme ceux des rapports sociaux. L'ensemble des acteurs sociaux souffrent d'un manque évident de repères, en même temps qu'une remise en question ou une crise relative de confiance atteint de plus en plus les institutions, notamment l'État et les leaders politiques.

Or, c'est précisément ce déficit marqué de réflexion et d'éclairage sur les enjeux et les facteurs déterminants du développement d'ensemble de la société québécoise qui est le fondement et la raison d'être de l'Observatoire du Québec et de sa mission. Suivant son mandat, la compréhension des grands facteurs et mécanismes du développement, de même que leur interdépendance, constitue l'objet et la préoccupation centrale des activités de l'Observatoire. C'est là la condition indispensable pour pouvoir animer et informer les acteurs sur des enjeux qui leur sont communs, avec des propositions ouvrant sur des pistes ou des voies de solution à envisager.

Afin de remplir efficacement cette mission et ce mandat, l'Observatoire du Québec se doit d'avoir un profil organisationnel s'inspirant de certaines tendances lourdes du développement.

### **Un organisme d'abord fortement enraciné dans la société civile**

---

Point n'est besoin à cet égard de rappeler l'immense emprise exercée par les appareils d'État, dans toutes les sociétés, sur les visions, les choix comme les grandes décisions de développement. Un phénomène de dépendance marqué caractérise maintenant les rapports de l'État à l'ensemble de la société civile et de ses composantes. Le phénomène touche autant les entreprises et des communautés entières que des individus et des groupes sociaux. À l'évidence, au Québec comme ailleurs, l'État ne peut plus prétendre être le seul agent habilité à définir, à interpréter les situations et à procéder aux choix de société; encore moins à être le seul agent à prendre en charge le développement. Plus que jamais, les choix comme les grandes décisions de développement se heurtent à un problème central: celui de l'expression, de l'implantation, de l'écoute des besoins et des attentes de la société civile.

D'où cette constatation que, pour être crédible, l'Observatoire du Québec doit notamment disposer d'une indépendance certaine par rapport à l'État québécois et être plutôt enraciné et s'inscrire dans le prolongement de la société civile. Emprunter toute autre avenue équivaldrait à amplifier la mainmise de l'État et de sa

bureaucratie sur la définition et sur la vision des enjeux du développement, de même que sur les choix possibles et les interventions à envisager. Ce sont les vues, les perceptions et la voix de la société civile qui doivent maintenant s'exprimer de façon plus organisée et structurée.

### **Un organisme rassemblant une expertise relativement inédite et innovatrice**

---

L'Observatoire devra plus spécifiquement privilégier des objets et des thématiques de travail qui tendent à toujours mieux comprendre le processus d'ensemble du développement. Une attention toute spéciale sera donc portée à l'examen des relations entre divers systèmes et secteurs du développement ainsi qu'entre diverses catégories d'acteurs, avec leur logique, leurs valeurs et leurs règles spécifiques de fonctionnement, comme :

- ◆ l'interdépendance des systèmes : politiques, économiques, sociaux, culturels, territoriaux ;
- ◆ les institutions, dont l'État, dans leur rapport à la vie sociale, économique, culturelle et régionale ;
- ◆ les mécanismes de production et de redistribution de la richesse ;
- ◆ l'interdépendance des marchés financiers, du travail et de l'emploi, de la production, de la distribution, de la consommation ;
- ◆ l'entrepreneuriat québécois et communautaire face aux investissements étrangers et à la mondialisation ;
- ◆ la pénétration des technologies, tout particulièrement des technologies de l'information, avec leur impact ;
- ◆ la qualité de l'instrumentation en place pour l'observation et le suivi des politiques et conditions du développement, etc.

L'Observatoire devra également utiliser et concilier deux types d'expertises : celle issue de l'univers scientifique et académique et celle issue de l'univers socioéconomique, professionnel et associatif. Le développement requérant une expertise marquée au sceau de l'analyse interdisciplinaire et transversale, l'Observatoire devra s'appuyer sur l'ensemble du réseau québécois

d'expertise et sur ses ramifications non seulement dans les universités et écoles spécialisées, mais aussi dans les organisations et corporations professionnelles tout comme dans les divers organismes et secteurs du développement. De même, des coopérations autant institutionnelles que personnelles devront caractériser ses méthodes de travail, y compris avec des experts et des centres internationaux reconnus et réputés.

### **Une fondation pour consacrer l'indépendance de l'Observatoire**

---

L'indépendance nécessaire de l'Observatoire commande que celui-ci ne soit à la solde ni d'un groupe d'intérêts ni d'une institution particulière, et encore moins au service d'une idéologie, de dogmes ou de théories quelconques. D'où cette conclusion qu'il est souhaitable que cet organisme à caractère non lucratif soit financé et soutenu par une fondation, comme c'est le cas pour des organismes semblables aux États-Unis, en Europe et au Canada. L'assurance de cette indépendance et de cette pérennité est impérative devant l'accélération et la complexité qui caractérisent les conditions et les contraintes pesant sur le développement de la société québécoise, devant aussi le poids et la portée des enjeux et des intérêts remis en question...

### **Une démarche et des étapes menant à la consolidation**

---

Dans le sillage de la publication et de la diffusion de nos réflexions sur les grands enjeux du développement, certaines tâches qui mobiliseront davantage les énergies des membres, au cours de la prochaine année, visent à consolider l'implantation de l'Observatoire.

Parmi ces tâches, on peut mentionner à titre indicatif :

- ◆ la validation et la diffusion de nos réflexions auprès d'un certain nombre d'acteurs et d'experts québécois ;
- ◆ des rencontres et un effort marqué de promotion et de sensibilisation auprès des acteurs sociaux, tant à l'échelle nationale que régionale ;

- ◆ l'exploration de partenariats potentiels avec divers organismes autour de thèmes de développement, de mandats et de ressources à privilégier au plan des réflexions et de l'animation ;
- ◆ la mise en œuvre d'une fondation ;
- ◆ l'organisation de la permanence et d'un secrétariat approprié, incluant l'exploitation de la technologie de l'Internet.

Le point culminant demeurera cependant l'organisation au cours de l'an prochain d'un colloque ou forum national qui devrait être l'occasion non seulement de prendre le pouls des acteurs sur les enjeux et propositions contenus dans ces réflexions, mais aussi d'apprécier la volonté de ces mêmes acteurs de s'impliquer et de s'engager dans la consolidation de l'Observatoire du Québec. Ce serait là en quelque sorte l'événement fondateur de l'Observatoire.

## **L'urgence d'agir**

---

*L'urgence d'agir* est l'aboutissement de sept thèmes de développement qui ont fait l'objet d'analyses et de réflexions menées séparément et en parallèle. Chaque thème, correspondant à un document thématique, a donné lieu à plusieurs discussions et débats entre les membres de l'Observatoire. Le regroupement de ces documents en trois volumes, avec un sous-titre significatif qui leur est propre, appelait une logique de regroupement fondée sur une étroite parenté des thèmes ainsi que sur des interactions communes relativement évidentes. La synthèse qui suit n'est pas un sommaire ou un résumé de chacun des thèmes traités. Il s'agit plutôt d'un aperçu très schématique, visant à refléter la nature des enjeux qui sont traités, avec quelques indications sur des pistes proposées d'action et de solution.

On comprendra que cette synthèse ne rend pas compte de toute la richesse des analyses, suggestions et propositions contenues dans chaque volume et chaque thème. De même, avec cette première cuvée de réflexions, les auteurs n'ont pas la prétention de couvrir tous les grands secteurs ou aspects du développement. Des secteurs importants n'ont pas fait l'objet

d'analyses approfondies. C'est le cas, par exemple, du développement économique et industriel avec ses secteurs et ses filières de la production de biens et services, du commerce et de la distribution, de la consommation, de l'épargne, des investissements étrangers. C'est le cas aussi du développement durable, de l'environnement, des programmes sociaux et de sécurité sociale, des mécanismes de redistribution, des relations intergouvernementales et internationales, etc. Malgré ces limites, il demeure que les enjeux retenus et les choix qu'ils impliquent ont une portée qui transcende et conditionne d'une certaine manière le développement de tous les secteurs, qu'il s'agisse du développement économique, social, culturel ou régional.

Ainsi, le premier volume, *Des ruptures sociales importantes*, regroupe les réflexions faites autour de trois thèmes, à savoir : l'évolution démographique, les valeurs, le développement spatial et régional. La population, ses besoins, ses caractéristiques et sa répartition dans l'espace et le territoire sont des facteurs majeurs et la raison d'être de la croissance et du développement. Ce regroupement est donc l'occasion de mettre en lumière et en perspective des impacts et des enjeux d'une très grande importance liés à l'évolution tant quantitative que qualitative de la démographie. Ainsi entrevoit-on que, à moyen et à long terme, même une politique nataliste et une immigration soutenue auraient des effets limités et pourraient difficilement contrer le ralentissement démographique. Les multiples répercussions de ces tendances et des changements dans les traits de la démographie québécoise appellent un effort marqué d'approfondissement et d'évaluation tant ceux-ci viennent modifier substantiellement le fonctionnement de tous les secteurs du développement : celui de la croissance économique ; des rapports entre les actifs et les inactifs comme entre le capital et le travail ; tout l'aspect des valeurs dont celles en émergence ainsi que les relations intergénérationnelles ; celui de l'affirmation de la spécificité culturelle et francophone, se doublant d'une diminution du poids politique des francophones au sein de la fédération canadienne ; celui aussi du développement régional où le contraste dans les conditions de développement entre la région de Montréal et les régions périphériques est notamment à relever. Sur ce dernier aspect, il

semble bien que la situation restera des plus critique aussi longtemps qu'une décentralisation réelle et qu'une reconfiguration significative du pouvoir des régions ne se produiront pas.

Le deuxième volume, *Une économie interpellée par la mondialisation*, porte sur deux thèmes : le modèle québécois de développement et la mondialisation. Ce volume signale que le modèle québécois de développement doit relever deux défis importants : celui d'un fardeau fiscal toujours plus lourd au Québec que chez ses voisins, et celui d'un dialogue et de négociations qui tendent à n'engager qu'un groupe restreint d'acteurs. L'onde de choc de la mondialisation, en plus de s'accompagner d'une influence accrue des règles édictées par des organismes internationaux, affecte l'ensemble de la gouverne des affaires de la société, la capacité des États à encadrer les marchés, la propriété des entreprises nationales, etc. Il est donc essentiel d'apporter des ajustements pour bonifier ce modèle qui a bien servi le Québec jusqu'à maintenant. Parmi les changements à envisager, il y aurait nécessité de revoir l'encadrement existant pour les sociétés d'État, l'élargissement du réseau d'acteurs, une politique de développement économique misant sur le moyen et le long terme ainsi que sur les PME, une culture et une sensibilité accrues aux impacts et aux pratiques de la mondialisation et des relations internationales, le renforcement des outils et modèles de traitement et de support de l'information, des modèles et des études économiques englobant de nouveaux espaces tels que le Canada et ses régions, le continent nord-américain et les Amériques, de même que les organisations internationales et les grands blocs commerciaux.

Le troisième volume, *La société québécoise en quête de repères*, regroupe deux thèmes de réflexion : l'évolution de l'État québécois et de son leadership, ainsi que l'évolution de ses relations avec la société civile. Ce regroupement permet d'obtenir une vue d'ensemble, à long terme, des rapports de l'État québécois avec ses citoyens et ses groupes sociaux. Pour l'essentiel, on constate que ce manque de repères tient en bonne partie à un développement de l'appareil de l'État québécois, qui, comme c'est le cas dans bien d'autres sociétés, souffre de dérives et de problèmes liés à une croissance relativement anarchique et relativement incontrôlée de ses activités, à son gigantisme et à sa bureaucratie.

L'appareil d'État exerce une sorte de monopole sur les règles du jeu qui régissent le dialogue social, les visions, les décisions, les choix de solutions et les moyens d'intervention dans le développement. D'autre part, le leadership de l'État québécois, comme dans la plupart des sociétés, doit faire face à une crise de confiance et de crédibilité qui se double de sérieux problèmes d'efficacité et de capacité à mobiliser. L'effet le plus déterminant qui en résulte est de voir se conjuguer plusieurs phénomènes : des citoyens et des groupes sociaux plus que jamais en manque de repères ; un développement croissant des comportements et tendances anti-sociales ; un phénomène de dépendance qui atteint non seulement les individus et les groupes sociaux, mais aussi la plupart des institutions, y compris des entreprises, des communautés urbaines, voire régionales entières. Ce sont là des tendances qui vont à contresens de la responsabilisation, du sens de la citoyenneté et de la solidarité que le contexte semble exiger. Un redéploiement concerté, voire négocié de l'appareil de l'État québécois tend à s'imposer comme la voie à privilégier pour contrer ces tendances et engendrer un leadership d'État à la mesure des contraintes et des défis qui pèsent sur le développement de la société québécoise. Il va de soi que ce redéploiement devrait logiquement se traduire par un recentrage sur les activités de la gouverne. La négociation d'une charte des rapports sociaux pourrait être la voie à privilégier pour orienter le dialogue social vers un engagement et une participation de la société civile plus compatibles avec les exigences du temps.

## CONCLUSION

---

Cette présentation générale de l'Observatoire du Québec et de *L'urgence d'agir* apporte un éclairage sur des enjeux éminemment stratégiques de développement, auxquels l'ensemble des acteurs et décideurs de la société québécoise sont communément confrontés. Qui plus est, ces réflexions comportent suffisamment d'éléments pour laisser transparaître le contour d'un programme de société permettant, jusqu'à un certain point, une prise en charge efficace et relativement rapide des défis inédits de développement qui se

posent actuellement à la société québécoise. À cet égard, les intentions et mobiles des membres de l'Observatoire visent un double objectif.

Le premier objectif est de conscientiser l'ensemble des acteurs de la société québécoise à l'importance des défis qui se posent et à l'urgence d'agir. Leur prise en charge est la condition pour mieux réagir et tirer le meilleur parti possible des ondes de choc conjuguées de la mondialisation, de la pénétration des technologies et de l'exclusion sociale. Cette prise de conscience devient d'autant plus importante que les membres de l'Observatoire sont convaincus que l'affirmation d'une volonté des acteurs politiques québécois de mettre en chantier un redéploiement concerté de l'appareil de l'État québécois pourrait constituer l'impulsion de nature à dynamiser et à mobiliser les volontés vers une seconde révolution tranquille, tout aussi porteuse de fruits que la première, et ce, notamment au profit des générations montantes.

Le second objectif tient au fait que la société québécoise a besoin et se doit de disposer, avec une certaine urgence aussi, d'un observatoire permanent de réflexion et d'animation autour des enjeux stratégiques et à long terme de son développement. C'est là une condition essentielle pour que l'ensemble des acteurs sociaux se retrouvent en situation de pouvoir dialoguer, débattre et agir efficacement sur l'évolution des conditions du développement. D'où la volonté des membres d'être porteurs et de travailler en priorité à la consolidation de l'Observatoire, notamment en concertation avec les composantes de la société civile.

En présentant ces modestes réflexions sur le développement de la société québécoise, les membres de l'Observatoire du Québec espèrent mobiliser suffisamment d'esprits et de volontés pour doter le Québec d'une institution en mesure de contribuer à la consolidation de ses avancées démocratiques en matière de développement.

Germain Dallaire

Membre de l'Observatoire du Québec

15 juillet 2002



# **L'AVENIR DU MODÈLE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Un bilan économique  
de la Révolution tranquille**

Fernand Gauthier



## INTRODUCTION

---

Le modèle québécois de développement économique est souvent pris à partie dans les analyses courantes de la situation économique du Québec : on lui impute facilement tous les déboires du Québec sur le plan économique. Cette façon particulière de conduire les affaires, qui s'est développée au Québec depuis 1960, n'a jamais fait l'unanimité : l'opposition de certains milieux d'affaires a été à peu près constante et, si les milieux universitaires et politiques ont été dans l'ensemble favorables, de nombreuses voix critiques se sont fait entendre tout au long de la période. On assiste toutefois depuis le début des années 1990 à une recrudescence des analyses critiques et des plaidoyers en faveur d'un rajeunissement et même d'un abandon pur et simple du modèle.

À la différence des dénonciations plutôt idéologiques des années 1960 et 1970, les remises en question plus récentes fondent leur argumentation sur un constat d'échec du modèle. Le Québec aurait régressé sur le plan économique depuis le début de la Révolution tranquille, non pas en termes absolus, mais en comparaison avec le reste du Canada : la position relative du Québec au sein de l'économie canadienne est inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était au début des années 1960 et ce recul serait attribuable au modèle québécois (Migué, 1998 ; Rabeau, 2000 ; Boyer, 2001). Le rythme de croissance de l'économie du Québec depuis 1960 serait même inférieur à ce qu'il était au cours des deux décennies qui ont précédé la Révolution tranquille (Migué, 1998, p. 23-24 ; Paquet, 1999, p. 12, 84). Le seul aspect où le Québec a progressé est le PIB par habitant, encore que cette progression soit en partie attribuable à la baisse de la natalité et à la stagnation démographique qui en résulte (Fortin, 2000, p. 2). D'autres analyses ont pris pour cible les institutions associées au modèle québécois (la Caisse de dépôt et placement, la Société générale de financement [SGF], certaines entreprises vedettes), souvent pour conclure à un bilan négatif (Institut C.D. Howe, 1984 ; Dupuis, 1995 ; Arbour, 1993).

La plupart de ces analyses négligent toutefois de tenir compte du contexte dans lequel l'économie québécoise a évolué depuis quarante ans. L'économie du Québec a subi l'influence de facteurs autres que les décisions économiques et politiques qui ont déterminé le modèle québécois et ces facteurs peuvent

contribuer à expliquer tant les succès que les déboires du Québec en matière économique.

Nous nous proposons, dans cette étude, de revoir le bilan économique de la Révolution tranquille, en référence au constat d'échec qui se dégage de certaines études récentes, et de soulever certains éléments de discussion concernant l'avenir du modèle québécois. Les analyses soutenant la thèse du déclin de l'économie québécoise et de l'échec du modèle ne sont pas toujours exemptes de visées idéologiques, voire politiques, et les interprétations qu'elles font de l'évolution économique du Québec depuis 1960 en subissent l'influence. Le bilan économique du Québec depuis la Révolution tranquille n'est certes pas à la hauteur de toutes les attentes que celle-ci a suscitées, mais le bilan est loin d'être aussi négatif qu'on le prétend lorsqu'on le situe dans le contexte économique et social de l'époque. Si les écarts économiques du Québec avec les autres provinces canadiennes persistent et, en certains cas, grandissent, il est loin d'être clair qu'on doive en imputer la responsabilité au modèle québécois.

Dans un premier temps, nous tenterons de définir ce modèle et de rappeler les circonstances de sa construction. La deuxième partie propose un bilan révisé de la Révolution tranquille : nous y ferons un résumé critique du constat d'échec que tirent certaines analyses récentes et soulignerons quelques facteurs externes qui ont influé sur la performance économique du Québec au cours de la période considérée. Dans la dernière partie, tournée vers l'avenir, nous tentons de circonscrire quelques questions liées au débat sur l'avenir du modèle québécois.

## **LE MODÈLE QUÉBÉCOIS**

### **Essai de définition**

---

L'expression « modèle québécois » renvoie au mode particulier de gestion économique et sociale qui s'est développé au Québec depuis 1960<sup>1</sup>. Toutes les tentatives de description du modèle

---

1. Toutes les économies nationales ont leur « modèle », caractérisé par des institutions politiques et économiques qui leur sont propres, et un mode particulier d'interaction dans la gouverne politique et économique. On réserve le titre de « modèle » aux pays qui se sont le plus écartés, au cours de l'après-guerre, des traditions du libéralisme économique, notamment le Japon, l'Autriche et la Suède.

commencent par attirer l'attention sur le caractère imprécis du concept. Il s'agit d'abord d'un concept relatif, dont la nature se comprend par contraste avec la situation qui a cours dans les sociétés voisines, principalement les autres provinces canadiennes et les États américains. On peut aussi cerner ce concept par ses ressemblances avec le mode de gestion de l'économie adopté par certains pays européens qui ont plus ou moins fourni l'inspiration aux artisans de la Révolution tranquille. Nous pensons en particulier à la France, à qui nous avons emprunté l'idée de la planification économique et le modèle de la Caisse de dépôt et placement, et à la Suède, dont les pratiques d'interventionnisme économique ont inspiré les politiques gouvernementales jusqu'à la fin des années 1980. Retenons deux caractéristiques fondamentales du modèle québécois : le rôle actif de l'État dans la vie économique et le mode particulier de concertation entre les instances gouvernementales et les agents économiques privés dans l'élaboration des politiques sociales et économiques ainsi que dans la mise en œuvre de certains programmes de développement. On peut y ajouter d'autres éléments, notamment le développement plus marqué de l'État-providence et la présence d'un secteur coopératif important, en particulier dans les secteurs financier et agricole. Ces aspects nous paraissent toutefois secondaires.

La plus importante des caractéristiques de la gestion économique québécoise est la place de l'État dans l'ensemble de la vie économique et sociale, à la fois plus étendue et plus poussée que dans toutes les provinces canadiennes et les États américains. L'action de l'État touche un éventail plus large de domaines d'activité, le plus évident étant naturellement l'économie, où le gouvernement a joué, depuis le début des années 1960, un rôle de première ligne dans la production de biens et de services commerciaux : acier, exploration et production minières, construction navale, produits alimentaires, etc. Encore aujourd'hui, malgré un réaligement important de ses interventions économiques au cours des années 1980, l'État québécois est toujours un acteur important dans tous les secteurs économiques par l'entremise de la Caisse de dépôt et placement et de la Société générale de financement. L'intervention de l'État est souvent plus poussée au Québec que dans les sociétés voisines, ce qui se traduit par des services plus étendus dans le domaine social et par des

pratiques réglementaires réputées plus tatillonnes. Le rôle de l'État comme agent de redistribution des revenus est également plus grand en faveur des classes de revenu inférieures.

La gestion économique québécoise se distingue aussi par un mode particulier de concertation qui s'y est développé à partir du milieu des années 1970 entre l'État, le monde patronal et les syndicats. La concertation se retrouve sous deux formes. La forme la plus visible est celle de la consultation publique sur les politiques et les stratégies économiques. Les sommets économiques convoqués à cette fin ont été l'occasion pour le gouvernement et les agents économiques privés de prendre des engagements en réaction à des problèmes conjoncturels. La convocation du premier sommet, en 1977, s'est faite dans une conjoncture de crise, marquée par un niveau de chômage élevé et un climat social perturbé par des grèves. Des sommets se sont tenus sur les énoncés de politique économique *Bâtir le Québec* (1980) et *Le virage technologique* (1984). En 1982, un sommet était convoqué pour faire face à la crise économique qui frappait alors le Québec et les autres économies occidentales. Plusieurs sommets sectoriels (agriculture, secteur technologique) et régionaux ont aussi été tenus. Dans les années 1990, les sommets ont pris une forme beaucoup plus pragmatique avec la mise en œuvre de la stratégie des grappes industrielles par le ministère de l'Industrie et du Commerce. L'autre forme de la concertation est plus discrète : elle se réalise dans des projets concrets d'investissement qui font intervenir des entreprises privées et une entreprise d'État. Cette forme d'intervention a permis la constitution de groupes industriels et financiers importants qui sont autant de succès mis au compte du modèle québécois.

Pour plusieurs, les politiques sociales constituent une caractéristique de la gestion des affaires publiques québécoises et doivent de ce fait être comprises dans la définition du modèle québécois. La Révolution tranquille a certes été un point tournant en ce qui a trait aux politiques sociales. Le Québec se distinguait en cette matière des autres provinces canadiennes, en raison de traditions sociales et culturelles qui laissaient à la famille et à l'Église l'entière initiative en matière d'éducation, de santé et d'assistance sociale. La situation s'est renversée radicalement en

1960 : un rattrapage accéléré s'est effectué et le Québec s'est souvent trouvé à l'avant-garde en matière de politique sociale et de redistribution des revenus. Il en va de même du coopératisme, qui a pris une place importante dans le secteur agricole au Québec. Le scénario fut identique dans d'autres provinces. En revanche, la place du Mouvement Desjardins dans le secteur financier n'a pas d'égal au Canada ni dans aucun autre pays. Cet organisme est un acteur-vedette du modèle québécois, au même titre que le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), une institution originale dont la création remonte au sommet économique de 1982<sup>2</sup>.

Le modèle québécois se traduit cependant par une fiscalité plus lourde que dans toutes les autres provinces canadiennes et les États américains. Il s'agit là d'un sérieux handicap pour le développement économique du Québec, qui fournit un argument utile à ceux qui préconisent l'abandon du modèle québécois. En 1998 les revenus des divers niveaux de gouvernements représentent 46,3 % du PIB au Québec, 42,0 % en Ontario et 39,9 % en Alberta. Le Manitoba (45,3 %) et la Colombie-Britannique (46,0 %) se rapprochent toutefois du Québec sur ce chapitre (Treff et Perry, 2000, tableau B.8). Ces statistiques n'illustrent cependant pas tout le phénomène de l'importance de l'État, car elles ne tiennent pas entièrement compte des aspects réglementaires ni des activités économiques de l'État. Elles ne permettent pas non plus d'évaluer la contrepartie, c'est-à-dire le niveau des services reçus de l'État.

Il existe donc bel et bien une approche particulière au Québec dans la gestion des affaires publiques et privées, que l'on désigne comme le modèle québécois. Cette approche se caractérise essentiellement par un rôle plus important de l'État dans l'économie et par la pratique plus ou moins institutionnalisée de la concertation entre l'État, les corps intermédiaires et les agents

---

2. Le Fonds de solidarité est un fonds de capital de risque créé et contrôlé par la Fédération des travailleurs du Québec ; ses investissements dans des entreprises privées, souvent en partenariat avec une entreprise publique ou l'État lui-même, illustrent parfaitement le fonctionnement de la concertation à la québécoise.

économiques privés dans l'élaboration des politiques et la gestion du développement économique. Voyons maintenant comment ce modèle s'est construit.

## **La construction du modèle québécois**

---

Le développement du modèle québécois que nous connaissons aujourd'hui s'est amorcé en 1960. Mais il ne s'agissait ni d'une génération spontanée, ni d'un projet clairement défini. Certaines analyses retrouvent dans la société québécoise des années 1930 à 1950 des traits caractéristiques d'un modèle d'organisation qui s'apparente au modèle québécois d'aujourd'hui. Il s'agit du modèle corporatiste, inspiré de la doctrine sociale de l'Église, dont la promotion chez nous a été assurée par l'École sociale populaire<sup>3</sup>. Le coopératisme et le syndicalisme catholique sont nés dans cette foulée, en vue de promouvoir une forme de concertation sociale propre à favoriser l'avancement des Canadiens français et à les protéger du matérialisme et des effets pervers du capitalisme (Dupuis, 1995, p. 155-159).

Malgré la ressemblance qu'on peut lui trouver avec le corporatisme des années 1930, le modèle québécois qui prend naissance en 1960 est fondamentalement différent du précédent. La différence vient du rôle attribué à l'État. On parle dans le premier cas de corporatisme social et dans le second, de corporatisme politique (Dupuis, 1995, p. 157). Le développement du modèle fut cependant loin d'obéir à un plan préétabli. C'est plutôt par tâtonnements et à travers des tiraillements et des conflits multiples que sont nées la plupart des institutions du modèle québécois<sup>4</sup>. On peut diviser en deux étapes l'histoire de la construction du modèle.

---

3. L'École sociale populaire fut fondée par les Jésuites au cours des années 1920 pour propager la doctrine sociale de l'Église. Elle a inspiré le programme politique de l'Action libérale nationale durant les années 1930.

4. On peut en avoir quelque aperçu dans les chapitres 9, 10 et 11 de la biographie de Jacques Parizeau (Duchesne, 2001).

**La phase étatique (1960-1976)**

Cette phase correspond à la Révolution tranquille proprement dite, dont les temps forts se sont déroulés sous les gouvernements Lesage et Johnson. Les objectifs économiques de la Révolution tranquille ont été précisés au cours de cette période. La volonté de reprendre en main la direction de l'économie et de donner aux Québécois les possibilités de promotion économique qui leur échappaient au profit d'intérêts étrangers s'est traduite en des objectifs plus concrets : modernisation de la structure industrielle, jusque-là concentrée dans des industries vieilles, accroissement de la présence francophone dans les secteurs clés de l'économie, élimination des retards du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes, et particulièrement l'Ontario, la province voisine, celle dont l'économie présente le plus de similitudes avec la nôtre. Pour réaliser ces objectifs, l'intervention de l'État s'imposait : un État qu'on voyait d'abord comme un maître d'œuvre, chargé de planifier les opérations et de coordonner les efforts. Il s'agissait d'une approche révolutionnaire pour l'époque, d'une rupture radicale avec la tradition. Mais, pour le Québec de 1960, l'État représentait la seule force capable d'infléchir le cours du développement de l'économie, alors totalement dominée par des intérêts extérieurs. Les intérêts privés québécois constituaient une force marginale, cantonnée dans un marché local ou assujettie à des centres de décision situés à l'extérieur du Québec. Seul l'État pouvait mobiliser les ressources nécessaires à des initiatives locales susceptibles de changer l'ordre des choses.

La première initiative concrète du nouveau régime fut la création du Conseil d'orientation économique (COEQ) en 1961. Cet organisme formé de représentants des milieux économiques et de hauts fonctionnaires avait le mandat de préparer un plan de développement économique pour le Québec et de conseiller le gouvernement en matière économique. C'est au regard de la seconde partie de son mandat que le COEQ s'est démarqué. De 1961 à 1966, il a été la plaque tournante des initiatives économiques de la Révolution tranquille : la création de la Société générale de financement (SGF) en 1962 et de la Caisse de dépôt et placement (CDPQ) en 1966, le projet de sidérurgie (SIDBEC) en 1966 et la nationalisation de l'électricité (1963) ont été possibles grâce à ses recommandations.

Les intentions initiales de ces réformes n'étaient pas forcément étatiques. La volonté de collaboration avec le secteur privé était perceptible dans la composition du COEQ et dans la structure financière initiale de la SGF<sup>5</sup>. Mais le grand capital était absent de ces démarches et les obstructions qu'il fit aux diverses initiatives gouvernementales, obstructions souvent appuyées par des membres de l'équipe gouvernementale, ne laissèrent souvent pas de choix. Le succès, parfois inespéré, de certaines initiatives<sup>6</sup> conduisirent aussi certains acteurs à penser que tout était possible. Mais les résultats furent loin des attentes. Les premières initiatives de la SGF furent pour le moins décevantes, forçant le gouvernement à racheter les actions détenues par les autres actionnaires pour leur éviter des pertes trop grandes. SIDBEC ne décolla jamais. Si les échecs étaient très visibles, les succès, comme la nationalisation de l'électricité et la création de la Caisse de dépôt et placement, ne pouvaient se traduire en résultats économiques à court terme.

Le bilan économique de cette période est plutôt décevant, comme l'a constaté une étude gouvernementale de 1974 : fléchissement des investissements privés dans les secteurs productifs, croissance plus lente de l'économie du Québec comparée à celle des autres régions canadiennes (ministère de l'Industrie et du Commerce, 1974, p. 3-18)<sup>7</sup>. Le Québec perd du terrain par rapport au reste du Canada en matière de population, de PIB et d'emploi<sup>8</sup>. Les grands travaux publics (Baie-James, installations olympiques) et les investissements dans les institutions sociales atténuent cependant les effets de l'anémie des investissements privés. Ces piètres résultats conduisent à une remise en question assez fondamentale de l'approche gouvernementale en matière de politique économique dont les principes sont établis dans le rapport Descôteaux (MIC, p. 32-34, 87-92). Les recommandations

---

5. La participation gouvernementale au capital était limitée au premier tiers, les autres tiers étant destinés au Mouvement Desjardins et aux particuliers.

6. La facilité avec laquelle on a pu financer la nationalisation de l'électricité, par exemple. Voir Duchesne (2001, p. 279).

7. Ce rapport est connu sous le nom de *rapport Descôteaux*.

8. La part du Québec dans la population canadienne diminue de 4,5 % et celle du PIB de 9 % (Mathews, 1998, p. 365).

de ce rapport seront reprises par le gouvernement Lévesque en 1976 et fourniront les balises de la deuxième phase de construction du modèle québécois (Bourque, 2000, p. 49-50).

### ***L'ère du partenariat et de la concertation (1976-2001)***

L'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976 survient dans une conjoncture de crise économique larvée et dans un climat social perturbé par les grèves tant dans le secteur public que dans les entreprises privées<sup>9</sup>. L'économie mondiale est secouée par la crise de l'énergie et une poussée inflationniste, puis par les politiques de lutte contre l'inflation. L'élection du Parti québécois accentue l'incertitude dans les milieux d'affaires québécois. Deux initiatives importantes du gouvernement vont contribuer à rétablir la confiance : le développement de la concertation et l'adoption d'une approche de partenariat avec l'entreprise privée. Il s'agit d'un virage majeur dans les politiques économiques et dans la construction du modèle québécois. Les résultats du premier sommet économique, tenu à La Malbaie en mai 1977, furent plutôt symboliques : peu de projets concrets sont sortis de cette première rencontre. Mais celle-ci contribua sûrement au dégel des relations avec les milieux d'affaires et elle fournit une légitimité à plusieurs initiatives ultérieures du gouvernement (Archibald, 1984, p. 247-256). Quatre autres sommets généraux ont été tenus durant les deux mandats du Parti québécois, en plus des nombreux sommets sectoriels dont les résultats furent plus tangibles. Depuis le sommet de 1997, l'activité de concertation globale connaît un ralentissement. Mais l'esprit de partenariat entre les acteurs privés et publics, qui s'est développé parallèlement à la concertation, reste bien vivant. Déjà en 1974, le rapport Descôteaux avait préconisé l'abandon de l'approche étatique au profit d'une approche de partenariat avec l'entreprise privée. Deux énoncés de politique économique publiés au début des années 1980 traduiront ces orientations dans des programmes plus précis : *Bâtir le Québec* (1980) et *Le virage technologique* (1984). Les sociétés d'État sont les instruments privilégiés de la nouvelle stratégie. Le retour du Parti libéral au pouvoir en 1985

---

9. En 1976, le Québec a perdu quatre fois plus de jours de travail que l'Ontario à cause de grèves (Gouvernement du Québec, 1979, p. 38).

a donné lieu à une remise en question fondamentale de cette approche : un programme de désengagement de l'État est alors mis en branle, à l'instigation des milieux d'affaires. Mais la politique reprend vite les commandes : à part quelques privatisations et le démantèlement de quelques organismes parapublics de peu d'importance, on peut dire que cette offensive contre le modèle québécois a été un échec. Le modèle est par la suite raffiné et renforcé par des initiatives comme les grappes industrielles et le regroupement en 1998 sous la SGF de toutes les sociétés d'État à vocation industrielle. Entre-temps, la capacité d'intervention du secteur public s'est accrue considérablement : la SGF dispose d'un capital plus important provenant des profits qu'elle a réalisés depuis le début des années 1980 et de nouvelles injections de capitaux publics. Elle a aussi acquis une expertise reconnue dans plusieurs secteurs d'activité vers lesquels elle oriente ses priorités. La Caisse de dépôt et placement est devenue l'un des plus importants réservoirs de capitaux en Amérique du Nord et son expertise est reconnue internationalement.

Ce réalignement n'a toutefois pas permis, après deux décennies, de combler les écarts entre le Québec et l'Ontario, ce qui était pourtant l'un des objectifs de la Révolution tranquille. Il n'a pas suffi non plus pour rattraper tout le terrain perdu au cours de la première période. Mais il aura contribué à ralentir la tendance à la marginalisation de l'économie du Québec par rapport à celle du reste du Canada (*Rest of Canada* : ROC). Le point d'inflexion se situe en 1981. La part du Québec dans le PIB canadien passe de 26,14 à 22,43 entre 1961 et 1981, une chute de près de 4 points. Elle reste à ce niveau jusqu'en 1995, pour ensuite décroître à 21,30 en 1999. La baisse n'est que de un point durant cette période. Le PIB par habitant, qui était passé de 90,6 % à 85,0 % de la moyenne canadienne entre 1961 et 1981, remonte à 88,5 % en 1999. Le taux de chômage, qui marquait un écart moyen de 4,2 % avec celui de l'Ontario au cours de la décennie 1981-1990, ne s'en écarte plus que de 2,7 % en moyenne entre 1991 et 2000, un taux assez voisin de ceux des années 1950, 1960 et 1970. L'émergence de quelques grands groupes industriels et de secteurs économiques de pointe figure aussi parmi les indices de redressement.

## UN BILAN CONTROVERSÉ

---

Pour plusieurs observateurs, le bilan économique du Québec depuis la Révolution tranquille est néanmoins négatif. Ce verdict, partagé par plusieurs économistes (Migué, 1998 ; Paquet, 1999 ; Mathews, 1998 ; Rabeau, 2000 ; Boyer, 2001), est fondé sur deux éléments de diagnostic : le déclin du Québec par rapport au reste du Canada et le recul par rapport aux années 1940 et 1950. Mais ces conclusions sont contestables. D'une part, le choix des indicateurs et des points de comparaison ne permet pas de voir les mouvements parfois divergents de la conjoncture économique, tant celle du Québec que celle des autres provinces canadiennes, et conduit à des interprétations superficielles et parfois biaisées. D'autre part, en ne s'intéressant qu'aux statistiques globales, on néglige l'analyse des facteurs économiques qui sont à l'origine des phénomènes observés : une seule cause est invoquée pour expliquer tous les déboires, le modèle québécois ; une seule voie de solution est envisagée, l'abandon du modèle et le retour à l'économie de marché. Voyons le détail de ces deux diagnostics.

### La thèse du déclin

---

Ce diagnostic du déclin de l'économie québécoise par rapport à celle du ROC ou de l'Ontario est généralement fondé sur le comportement de quelques indicateurs globaux. Il est bien exposé par Mathews (1998), qui appuie son diagnostic sur l'évolution relative de la population, du PIB, de l'emploi, des investissements et du revenu moyen entre 1960 et 1996<sup>10</sup>. La population du Québec représentait 28,8 % de celle du Canada en 1961 et seulement 24,7 % en 1996. La même tendance s'observe dans le PIB, qui est passé de 26,1 % à 22,0 % du PIB canadien au cours de la même période, dans l'emploi (de 27,3 % à 23,5 %) et dans les investissements. Le glissement a été moindre pour le PIB par habitant : il représentait 93,6 % de celui du reste du Canada en 1996, contre 95,8 % en 1961. Cette analyse comporte plusieurs lacunes.

---

10. Mathews fait porter ses comparaisons sur cinq années : 1961, 1974, 1984, 1989 et 1996. Les statistiques sont maintenant disponibles jusqu'en 2000, mais les tendances diffèrent peu.

- ◆ Comparer la situation au départ et à l'arrivée est trompeur. Il est facile d'observer deux tendances distinctes entre ces deux points. Le déclin est très net entre 1969 et la fin des années 1970, mais une modification de la tendance est observable à partir du début des années 1980. Entre 1961 et 1981, la part de la population du Québec dans la population canadienne a diminué de 3,4 points de pourcentage (12,9 %) ; la diminution a été de 3,6 points (13,8 %) pour le PIB. Mais entre 1981 et 1996, la perte n'a été que de 1,7 point (6,4 %) pour la population et de 0,8 point (3,5 %) pour le PIB. La croissance du PIB par habitant a même été plus forte au Québec que dans l'ensemble du Canada durant la même période<sup>11</sup>. Il n'est pas interdit d'y voir un effet du changement d'approche du gouvernement à l'égard de l'entreprise privée et d'une amélioration du climat social. Mathews reconnaît ce revirement de la tendance à partir de 1981, mais il y voit un phénomène atypique (Mathews, 1998, p. 365)<sup>12</sup>.
- ◆ Le fait d'établir de telles comparaisons entre quelques années repères et de considérer le ROC comme un bloc homogène dissimule un phénomène de grande variabilité géographique et chronologique dans l'évolution de l'activité économique canadienne depuis 1960. D'abord, l'évolution annuelle de ces variables n'est pas linéaire : c'est surtout au cours des années 1970 que le Québec a perdu du terrain par rapport au reste du Canada, sa part du PIB perdant 3 points entre 1970 et 1980 : mais pendant la même période l'Ontario perdait près de 6 points, tandis que l'Alberta gagnait 6,5 points. De 1981 à 1989, le Québec a regagné environ un point, mais l'Ontario a repris les 6 points qui lui avaient échappé, en grande partie au détriment de l'Alberta et des provinces de l'Ouest. Depuis 1989, le Québec et l'Ontario ont régressé

---

11. Le Québec a même repris du terrain durant les années 1980 (tableau II en annexe).

12. À plusieurs occasions, Mathews relève des points positifs pour le Québec, mais il s'empresse aussitôt d'en diminuer l'importance. C'est le cas lorsqu'il évoque les progrès du Québec dans les industries à haute technologie, progrès qu'il minimise en mettant en évidence les progrès dans le ROC des industries de moyenne-haute technologie, attribuables principalement à l'industrie automobile (Mathews, 1998, p. 367).

chacune d'environ un point et demi, tandis que la Colombie-Britannique et surtout l'Alberta ont repris une partie du terrain perdu (tableaux I et II en annexe).

- ◆ Le Québec n'est pas la seule province à avoir enregistré un déclin démographique et une diminution de sa part relative de l'activité économique canadienne, comme le montre une étude de l'Institut C.D. Howe (Coulombe, 1999) : seules l'Alberta et la Colombie-Britannique ont vu leur importance économique progresser de 1960 à 1996 ; toutes les autres provinces ont perdu du terrain, y compris l'Ontario, qui a régressé de 2,2 %, le Manitoba (-27,2 %), la Saskatchewan (-19,5 %) et les Maritimes (-7,7 %). Dans ce contexte, le recul du Québec (-12,9 %) apparaît moins dramatique. La même chose s'est produite pour la population : trois provinces seulement ont connu une hausse de leur part relative, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique (Coulombe, 1999, p. 6). Les conclusions seraient les mêmes, à quelques détails près, si l'on faisait la même comparaison avec les statistiques de l'année 2000 (tableau I en annexe). Ces mouvements s'expliquent par des changements plus profonds de l'économie mondiale. Ces forces ont eu des effets comparables sur la répartition de l'activité économique aux États-Unis<sup>13</sup>.
- ◆ Il ne faut pas se surprendre que la part du Québec dans le PIB canadien baisse, de même que celle de l'emploi et des investissements, si le poids démographique du Québec diminue. La question pertinente est de savoir où se situe la cause : est-ce le déclin démographique qui entraîne le recul économique ou l'inverse ? Les critiques du modèle québécois ont tendance à attribuer le déclin démographique à la faiblesse de l'économie. C'est une conclusion facile, mais dont la démonstration est plus complexe. Si la population du Québec a crû plus vite que celle du Canada durant les années 1920, 1930 et 1940, c'est uniquement attribuable à la croissance naturelle, le solde migratoire étant négatif

---

13. De 1970 à 1991, la population de la région Nord-Est, qui comprend la Nouvelle-Angleterre et les États de New York, du New Jersey et de la Pennsylvanie, n'a crû que de 3,9 % pendant que la population américaine croissait de 24 % ; le Sud gagnait 38 % et l'Ouest, 55 % (*Statistical Abstract of the United States*, 1992).

durant cette période (tableau VIII en annexe). Le poids démographique du Québec s'est maintenu durant les années 1950, pendant que celui de l'Ontario commençait à augmenter. Après 1960, le déclin de la natalité a tari la source de la croissance démographique, sans que le bilan migratoire compense. Les réactions négatives des milieux d'affaires anglophones devant les avancées de la Révolution tranquille ont sans doute aussi contribué au ralentissement démographique, phénomène qui s'est amplifié avec les lois linguistiques et l'élection du Parti québécois. En somme, le déclin démographique peut s'expliquer par des causes qui n'ont rien à voir avec la situation économique, mais qui sont plutôt politiques ou culturelles. Par ailleurs, l'anémie démographique a des répercussions économiques certaines, en ne fournissant pas à la demande le support d'une forte croissance démographique.

- ♦ L'ignorance du facteur démographique conduit à un autre procédé utilisé pour déprécier le bilan économique du Québec : il consiste à faire porter les comparaisons sur la croissance globale du PIB. Rabeau et Boyer ont eu recours à ce procédé. Rabeau fonde son plaidoyer pour l'abandon du modèle québécois sur la constatation que le Québec a vu son PIB réel croître de 19,5 % de moins que la moyenne canadienne entre 1971 et 1997 (Rabeau, 2000, p. 20). Boyer, quant à lui, plaide en faveur d'un retour à la discipline du marché en s'appuyant sur les écarts dans la croissance globale du PIB et la création d'emplois entre le Québec et le ROC. Là où l'on ne suit plus ces économistes cependant, c'est lorsqu'ils tirent des conclusions de ces comparaisons en termes de PIB par habitant. Pour Rabeau, le PIB réel par habitant du Québec aurait été supérieur de 5 000 \$ si la croissance avait été la même que dans l'ensemble du Canada. Imaginez le résultat : le PIB par habitant du Québec, qui était inférieur de 24 % à celui de l'Ontario en 1971, le dépasserait de plus de 5 % en 1997. Boyer, de son côté, s'appuie sur ces écarts pour prédire que le PIB par habitant au Québec, qui était à 88 % de celui du ROC en 1999, tomberait à 76 % dans vingt-cinq ans. L'auteur n'ignore pourtant pas que le Québec, malgré une croissance globale inférieure,

a enregistré une augmentation du PIB par habitant supérieure à celle du ROC entre 1981 et 1999 (tableau III en annexe)<sup>14</sup>. C'est avec de telles comparaisons que l'on arrive à la conclusion que « le Québec s'appauvrit à un rythme alarmant » (Boyer, 2000, p. 6) et que l'on propose l'abandon du modèle québécois.

### La thèse du recul

---

Selon une autre base de comparaison, le Québec aurait régressé depuis la Révolution tranquille par rapport aux années d'après-guerre, sous le régime Duplessis. Ce point de vue a été exploité par Migué ; il est fondé sur quelques faits sommaires, par ailleurs des plus discutables.

- ♦ Citant une statistique établie par Raynaud selon laquelle la valeur ajoutée par homme-heure dans l'industrie manufacturière a crû au Québec de 3,0 % en moyenne par année de 1870 à 1957 et de 3,1 % en Ontario, Migué en déduit que les deux provinces ont eu une progression parallèle. Un écart de 0,1 % sur une période de près de 90 ans doit quand même donner une différence appréciable en faveur de l'Ontario. Il cite aussi une autre statistique de Raynaud, qui a établi que la production industrielle a augmenté de 10,2 % au Québec de 1935 à 1955 et de seulement 9,6 % en Ontario (Migué, 1998, p. 23). Le choix de ces deux dates est discutable, 1935 étant une année creuse de la Grande Crise et 1955, un sommet de cycle économique. Mais Migué aurait aussi bien pu renvoyer à une autre statistique de Raynaud pour la période 1947-1957, aussi représentative de la période duplessiste, durant laquelle la production industrielle du Québec a crû de 8,3 % annuellement et celle de l'Ontario, de 9,1 % (Raynaud, 1961, p. 70). Il faut évidemment être prudent avec ce genre de statistiques citées hors contexte, mais c'est une précaution dont M. Migué ne semble pas s'embarrasser.

---

14. Le professeur Boyer expliquait son raisonnement dans une opinion publiée dans *La Presse* (13 juin 2001) par un désir « de sonner l'alarme un peu plus fort ».

- ◆ Mais c'est sur les écarts du taux de chômage que les constatations de Migué sont les plus discutables. Celui-ci affirme : « De 1950 aux environs de 1965 [...], le taux de chômage québécois se maintenait [...] à deux points au-dessus du taux ontarien. Depuis lors, l'écart avec l'Ontario a atteint jusqu'à près de quatre points ; il ne descend à peu près jamais à deux points... » (Migué, 1998, p. 23-24). Cette affirmation est contredite par les faits. On peut voir (tableau IV en annexe) que l'écart avec l'Ontario a varié de 3,4 à 3,7 entre 1957 et 1960 et a même atteint 4,5 en 1962 ; l'écart a été quatre fois à deux points et moins durant les années 1950, trois fois durant les années 1960 et deux fois durant les années 1970. Il a été en moyenne de 2,61 de 1951 à 1960 et de 2,59 durant la période de 1961 à 1980. Il s'est élargi durant la décennie 1980, à 4,16, et est retombé à 2,74 durant la décennie 1990. Il faut toutefois remarquer que le taux moyen de chômage a connu une hausse constante en Ontario, passant de 3,5 % en moyenne durant les années 1950 et 1960 à 5,9 % durant les années 1970, puis à 7,5 % en 1980 et à 8,9 % en 1990 : l'écart entre le Québec et l'Ontario représentait donc environ 70 % durant les années 1950 et 1960, mais il est tombé à 45 % durant les années 1970 et à 30 % durant les années 1990 (tableaux IV et V en annexe).

Migué conclut, s'appuyant sur ces observations et sur quelques autres semblables, que le Québec a connu avant la Révolution tranquille une « poussée de richesses [*sic*] qui n'a jamais été reproduite depuis » (Migué, 1998, p. 25). L'analyse est un peu courte, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais il n'en fallait pas plus pour justifier ce qui n'est en fait qu'une diatribe contre toute forme d'intervention de l'État en matière économique et même dans le domaine social, dirigée autant contre le modèle québécois que contre celui du Canada tout entier, et un plaidoyer en faveur du libéralisme le plus pur<sup>15</sup>.

15. Cette critique de l'analyse de Migué paraîtra inutile à certains, vu la connotation idéologique de la thèse générale. Mais il importe de rectifier certains faits, qui sont souvent repris sans examen par d'autres et deviennent des vérités admises par tous. Ainsi, durant le débat sur la Révolution tranquille amorcé par un colloque de l'UQAM au printemps 2000, un journal anglophone affirmait : « *Employment rates closely resembled Ontario's during the Duplessis years ; but after 1960, the gap between the provinces began to widen* » (*The Gazette*, 4 avril 2000, p. B 2).

## Un bilan plus nuancé

---

La plupart de ces analyses passent sous silence les aspects négatifs de la situation antérieure à la Révolution tranquille et les progrès enregistrés depuis. Car, malgré certains gains entrecoupés de reculs, l'économie du Québec de la fin des années 1950 restait très en retard sur celle de l'Ontario, largement dominée par la communauté anglophone et de plus en plus contrôlée par des capitaux étrangers qui y entretenaient une économie de type colonial, concentrée dans des industries à bas salaires ou dans l'exploitation de nos matières premières sans grande transformation locale. Des progrès notables ont été réalisés depuis 1960, qui doivent être portés au bilan de la Révolution tranquille et du modèle québécois. Le niveau de vie des Québécois s'est amélioré par rapport à celui de l'Ontario depuis 1960, alors qu'il s'était détérioré durant la période duplessiste<sup>16</sup>. On peut aussi observer un redressement de la structure industrielle, attribuable à la progression des industries de haute et de moyenne technologie (Mathews, 1998, p. 366)<sup>17</sup>. Le contrôle québécois sur l'économie a fait un bond prodigieux, grâce à l'émergence d'une classe d'entrepreneurs dynamiques et à l'établissement de synergies entre les investisseurs privés locaux et étrangers, les entreprises publiques et des institutions originales comme le Fonds de solidarité et le Mouvement Desjardins. Le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et d'une classe d'entrepreneurs de calibre mondial doit aussi être mis au compte du modèle québécois, la Révolution tranquille ayant ouvert aux Québécois francophones des portes qui leur étaient fermées.

Ces résultats correspondent à des objectifs de la Révolution tranquille, sous-jacents au « Maître chez nous » claironné durant la campagne de nationalisation de l'électricité. Ces objectifs n'ont toutefois pas été atteints avec la facilité promise. D'autres objectifs

---

16. Ce fait a été établi par Pierre Fortin (Fortin, 2000, p. 1), qui prend comme indicateur le revenu intérieur par habitant. La même tendance est observable dans le PIB par habitant (tableau III en annexe), qui se tient autour de 75 % de celui de l'Ontario durant les années 1960 et se maintient au-dessus de 80 % durant les années 1990.

17. Le ROC a connu une hausse équivalente à cet égard, mais largement attribuable à l'industrie automobile, concentrée en Ontario.

n'ont simplement pas été réalisés. C'est le cas notamment pour le rattrapage du retard du Québec par rapport aux économies continentales. Mais faut-il pour autant remettre en question le modèle québécois et y voir la cause unique de ces retards que tous les efforts de la Révolution tranquille et des gouvernements successifs n'ont pas réussi à combler? En tout cas, pas avant d'avoir considéré d'autres explications, ce qui nous conduit à un survol du contexte économique canadien et nord-américain au cours de cette période.

Des facteurs endogènes et exogènes ont influencé l'évolution de l'économie québécoise depuis le début de la Révolution tranquille. Les premiers ont été générés en grande partie par la Révolution tranquille elle-même : les erreurs de parcours qui ont marqué les débuts, le climat social perturbé des années 1970 et les réactions négatives des milieux d'affaires anglophones devant le caractère nationaliste et étatique des réformes. Par ailleurs, l'interprétation du comportement de l'économie québécoise au cours de la période ne peut être faite sans référence à des facteurs exogènes liés à la conjoncture économique mondiale et aux politiques nationales canadiennes.

### ***Le parcours difficile des années 1960 et 1970***

La Révolution tranquille a connu ses ratés, que n'ont pas manqué de signaler ses détracteurs et que les artisans reconnaissent maintenant (Duchesne, 2001, p. 228-229) : le fiasco de SIDBEC, les premiers investissements de la SGF, la nationalisation de l'amiante, les mauvais coups de la CDPQ (Arbour, 1993). La liste pourrait s'allonger. Ces déboires sont pour la plupart survenus au cours des années 1960 et 1970. Il n'est pas surprenant de constater, comme il est mentionné plus haut, que c'est durant ces deux décennies que le déclin relatif de l'économie québécoise par rapport au ROC a été le plus marqué. Sans les investissements publics dans les infrastructures sociales (écoles, hôpitaux) et les grands travaux liés aux Jeux olympiques de 1976 et au développement de la baie James, la performance aurait été encore plus désastreuse. Outre les erreurs de parcours de la Révolution tranquille, plusieurs autres facteurs mériteraient d'être explorés pour expliquer la performance décevante du Québec. Les réactions négatives des milieux financiers et de la grande entreprise (qui

ont alimenté diverses opérations de chantage envers le gouvernement), le départ d'une partie de la population anglophone et des entreprises qui l'employaient, les débordements sociaux des années 1960 et 1970 (grèves, contestation étudiante, terrorisme)<sup>18</sup> sont autant de facteurs qui ont perturbé l'économie québécoise et retardé les retombées des réformes. Pierre Fortin signale que les salaires moyens au Québec, traditionnellement inférieurs de 10 % ou 15 % à ceux de l'Ontario, sont passés au-dessus à la fin des années 1970, entraînés par la surchauffe de l'industrie de la construction et les hausses de salaires dans le secteur public (Fortin, 2000, p. 166). Le retour à la modération sur le plan des relations de travail, qui n'est pas étranger au développement de la concertation, à laquelle les syndicats ont pleinement participé, et le virage des politiques gouvernementales ont donné un ton différent aux deux décennies suivantes. Le mouvement à la baisse de la position relative du Québec au sein de l'économie canadienne s'est arrêté au cours des années 1980 et la croissance du PIB par habitant du Québec a dépassé la moyenne canadienne. Cette période a vu la consolidation des institutions économiques : croissance de la Caisse de dépôt et placement et raffinement de ses pratiques d'investissement, réorganisation de la SGF et d'Investissement Québec en 1998 et, de façon générale, amélioration des compétences de gestion dans tout l'appareil économique de l'État, dont les interventions n'ont plus rien de l'improvisation qui a pu leur être reprochée dans les années 1960 et 1970.

### ***Un contexte économique agité***

L'économie du Québec a évolué au cours de ces quarante années dans un contexte dynamique, subissant les effets des forces économiques qui animaient l'économie mondiale et surtout l'économie du continent nord-américain. Ce contexte a été en partie alimenté par des politiques du gouvernement canadien qui n'ont pas toujours été favorables à l'économie québécoise. La plus importante de ces politiques est sans doute la canalisation du Saint-Laurent, achevée en 1958, qui a eu des effets structurants irréversibles en accentuant le déplacement de l'activité économique

---

18. On racontait à l'époque que l'Ontario n'avait qu'à diffuser les mauvaises nouvelles concernant le Québec pour faire sa promotion industrielle à l'étranger.

vers le centre et l'ouest du continent<sup>19</sup>. La politique de l'énergie (1961), le pacte de l'automobile (1965), la politique de transport aérien (la localisation d'un aéroport à Mirabel) sont autant de politiques qui ont été défavorables au Québec, qui a par ailleurs bénéficié de la politique des brevets pharmaceutiques au cours des années 1980 et 1990. Il ne s'agit pas ici de discuter du mérite de ces politiques, qui peuvent se justifier sur le plan économique. Mais il importe d'en tenir compte dans l'évaluation de la performance du Québec : la progression du Québec aurait sans nul doute été meilleure sans les effets négatifs de ces mesures.

Un regard sur l'évolution de l'économie continentale au cours de la période peut aussi modifier notre interprétation de l'évolution de l'économie québécoise. Deux provinces seulement ont vu leur part relative du PIB canadien s'accroître de façon significative depuis 1960 : l'Alberta, qui est passée de 7,94 % du PIB canadien en 1961 à 13,53 % en 2000, et la Colombie-Britannique, qui a progressé de 9,96 % à 12,07 %. Déclin pour le Québec et pour les provinces Maritimes dans leur ensemble, de même que pour le Manitoba et la Saskatchewan, déclin d'ailleurs plus marqué qu'au Québec dans le cas de ces deux dernières provinces. L'Ontario se retrouve au même point (41,08 % en 1961 contre 41,64 % en 2000). Mais ces comparaisons effectuées au deux extrémités de la période ne reflètent pas toute la réalité. L'évolution est loin d'être régulière ; qu'on en juge par l'évolution de l'économie de l'Ontario et de celle de l'Alberta. L'Ontario a progressé de un point entre 1961 et 1971, pour voir sa part relative tomber de près de 5 points entre 1971 et 1982 ; elle remonte de 6 points entre 1982 et 1989, et perd un point dans les dix années suivantes. L'Alberta connaît une évolution à peu près inverse : sa position est à peu près stable jusqu'en 1971, puis elle fait un bond de 7 points entre 1971 et 1982 (14,95 %), pour perdre ensuite près de 5 points entre 1982 et 1989 (10,24 %) et remonter de 3 points en 2000. Dans ce contexte, le recul relatif du Québec apparaît moins dramatique, d'autant plus qu'il a été interrompu par un mouvement à la hausse au cours des années 1980, sans doute aussi lié à la conjoncture (tableau I en annexe). De telles variations ne peuvent s'expliquer

---

19. Le déplacement de l'activité économique est déjà perçu comme un problème pour l'économie québécoise au milieu des années 1950 (Lapalme, 1970, p. 171).

que par des mouvements plus profonds de l'économie continentale et mondiale ; on pense spontanément à la crise de l'énergie, qui a favorisé l'Alberta, et au développement des économies asiatiques, qui a favorisé l'économie de la côte Ouest. Ces facteurs ont eu un effet comparable sur la répartition de l'activité économique aux États-Unis. Une analyse plus poussée de l'évolution de la structure interne de l'économie québécoise, la comparant avec celle de l'Ontario et du reste du Canada, fournirait encore matière à nuances dans l'interprétation du bilan de la Révolution tranquille. Une telle analyse montrerait d'abord une amélioration de la structure industrielle du Québec, notamment par le développement des secteurs de l'aéronautique et de la biotechnologie. Elle permettrait aussi de mesurer le rôle primordial de l'industrie automobile dans la progression de l'économie ontarienne et, partant, dans celle du ROC. Cette industrie, largement concentrée en Ontario en raison de facteurs géographiques, a connu une croissance phénoménale depuis 1960, croissance très supérieure à celle des autres secteurs : sa part du PIB est passée de 0,42 % en 1961 à 2,14 % en 1999 (tableau IX en annexe).

Si l'on se reporte aux objectifs économiques de la Révolution tranquille, on peut conclure qu'ils ont été atteints en grande partie. Le contrôle local sur l'économie s'est accru sensiblement, de même que la présence francophone dans les postes de direction. Le slogan « Maître chez nous » de la campagne électorale de 1962 est devenu réalité, avec la puissance financière de la Caisse de dépôt et placement et les interventions mieux ciblées de la SGF en partenariat avec des capitaux privés de toute origine, qui ont favorisé l'émergence de groupes privés d'envergure mondiale (Quebecor, Bombardier, SNC-Lavalin, Cascades, Saputo, ADF<sup>20</sup>) et un grand nombre d'entreprises de dimension moyenne. Le redressement de la structure industrielle est également observable, autour de pôles moteurs comme l'aéronautique, la biotechnologie et certains autres secteurs technologiques. Des retards subsistent encore toutefois par rapport à l'économie canadienne,

---

20. Les deux derniers groupes ont été développés par des entrepreneurs italo-québécois : la SGF est associée au groupe Saputo depuis la transaction qui a fait passer Culinar, un joyau de l'économie québécoise, du Mouvement Desjardins au groupe Saputo ; le Fonds de solidarité (FTQ) s'est pour sa part associé au groupe ADF (pour Au dragon forgé) pour soutenir les plans d'expansion de l'entreprise.

à celle de l'Ontario en particulier. Si l'écart entre les taux de chômage s'est rétréci, le taux au Québec reste toujours supérieur de 1 % au taux canadien et de 2 % à celui de l'Ontario en 2000. Le PIB par habitant et le salaire moyen sont toujours inférieurs à ceux de l'Ontario<sup>21</sup>.

Le débat reste donc ouvert sur les raisons de ces écarts et sur les mesures qu'il y a lieu de prendre pour que le rattrapage se réalise enfin. Ce débat, c'est aussi celui de l'avenir du modèle québécois. Si l'on doit écarter la déconstruction du modèle devant un constat d'échec et de recul économique du Québec depuis la Révolution tranquille, on ne peut pour autant refuser son évolution, dans le sens d'une adaptation au contexte économique et d'une correction des lacunes et erreurs auxquelles il a pu donner lieu. Le modèle n'a d'ailleurs pas cessé de s'adapter depuis 1960 et il n'y a aucune raison de penser qu'il arrivera un jour à une forme définitive. Le débat a pris une tournure nouvelle au cours des années 1990, dans le contexte du libre-échange et de la mondialisation. C'est dans cette perspective que nous aborderons la question dans la troisième partie.

## L'AVENIR DU MODÈLE QUÉBÉCOIS

---

Avec la mondialisation, le Québec doit relever un nouveau défi : celui de conserver son modèle de social-démocratie à l'euro-péenne dans un contexte nord-américain où prime un esprit de libéralisme économique. Le modèle social-démocrate est caractérisé par la mise en place d'un large filet de sécurité socioéconomique, par une législation avantageuse pour les travailleurs et les classes défavorisées et par une fiscalité qui favorise une plus

---

21. Une partie de ces écarts peut s'expliquer par la structure industrielle. Ainsi, l'industrie des véhicules automobiles et des pièces emploie 152 000 personnes (juin 2000) à un salaire moyen de 1000 \$ par semaine. L'industrie aéronautique, plus concentrée au Québec, paie des salaires moyens comparables (1017 \$), mais ne donne de l'emploi qu'à 24 700 personnes. Le cumul de ces écarts se répercute sur la rémunération globale et sur le PIB et explique les écarts globaux. En règle générale, les entreprises d'un même secteur industriel paient des salaires très voisins, où qu'elles se trouvent. Les écarts moyens d'une région à l'autre viennent de la concentration d'industries à salaires élevés dans certaines régions et d'industries à bas salaires dans d'autres.

grande égalité dans la distribution des revenus. Il a comme corollaire un lourd fardeau fiscal, qui touche particulièrement les revenus élevés, et des coûts directs et indirects plus élevés pour les entreprises. C'est plus dans ses implications fiscales que dans ses institutions et ses pratiques économiques que le modèle québécois est vulnérable, dans un contexte exempt de protection douanière. Le Québec ferait bonne figure dans un contexte européen<sup>22</sup>. Mais il se compare de moins en moins bien avec les autres provinces canadiennes, qui ne sont pas allées aussi loin que le Québec dans le développement d'un modèle social-démocrate et ont procédé plus rapidement (plus brutalement aussi) à des ajustements devant la mondialisation. Il n'est donc pas surprenant que le débat sur le modèle québécois s'amorce souvent et débouche toujours sur la réduction du fardeau fiscal, et partant, sur la réduction de l'État dans toutes ses dimensions. L'État sera notre premier sujet : nous l'aborderons sous l'angle du fardeau fiscal, de la réglementation et de son intervention dans le secteur commercial. Nous aborderons ensuite la question du contrôle québécois, de la concertation, pour terminer sur un sujet moins souvent abordé, celui de la transparence sociale.

## **Faut-il réduire l'État ?**

---

C'est la place de l'État dans l'économie qui constitue le point central des discussions sur l'avenir de l'économie du Québec. Mais la question comporte au moins trois volets distincts : s'agit-il de la taille fiscale de l'État, de son rôle réglementaire ou de son engagement dans des activités commerciales ou productives ? Les trois aspects de la question sont d'actualité dans le contexte de la mondialisation.

### **La taille fiscale de l'État**

La mesure usuelle du poids de l'appareil gouvernemental est la part du produit national qui correspond aux dépenses et aux revenus des administrations publiques. De ce point de vue, le Québec

---

22. Une étude du ministère des Finances, présentée dans le cadre d'un colloque de l'ASDEQ en avril 2000, établissait les recettes fiscales totales du Québec à 40,2 % du PIB ; le pourcentage correspondant était de 36,8 % pour le Canada, mais de 45,1 % pour la France et de 44,4 % pour l'Italie (Girard, 2000).

fait mauvaise figure parmi les provinces canadiennes et les États américains. En 1998, les revenus de tous les niveaux de gouvernement représentaient 46,3 % du PIB au Québec, par rapport à 43,4 % pour l'ensemble du Canada. Le Québec dépasse toutes les provinces : certaines, comme la Colombie-Britannique (46,0 %) et le Manitoba (45,3 %), par une faible marge, mais l'écart est plus important avec l'Ontario (42 %) et l'Alberta (39,9). Du côté des dépenses, la situation est un peu différente : la part des dépenses publiques dans le PIB est de 50,8 % au Québec, ce qui excède la moyenne canadienne (43,2), la part de l'Ontario (37,4 %), de l'Alberta (31,2 %) et de la Colombie-Britannique (43,8 %) ; mais elle est inférieure à la part du Manitoba (52,4 %) et des provinces Maritimes, où la proportion varie de 59,5 à 69,6 % (Treff et Perry, 2001, p. B14). Ces écarts sont sans doute liés, surtout du côté des dépenses, à la situation économique de chaque province. Les hauts niveaux de dépenses publiques dans les provinces Maritimes ne sont pas étrangers aux taux de chômage élevés qu'on y trouve ni aux activités économiques saisonnières qui s'y pratiquent et qui exigent des déboursés plus élevés dans les programmes de soutien du revenu. Ces facteurs expliquent une part des écarts du Québec avec les provinces voisines. Les sommes que le Québec doit aussi consacrer à la défense de son identité culturelle et nationale constituent un autre facteur d'explication.

La réduction du fardeau fiscal est devenue un objectif politique au Canada depuis le début des années 1990. C'est aussi le cas dans la plupart des pays développés. Le mouvement ne peut que s'amplifier avec l'intensification du libre-échange et l'abaissement des barrières douanières. La fiscalité des entreprises et celle des particuliers sont un facteur de localisation important dans une économie ouverte. Le Québec est déjà désavantagé, par rapport à ses voisins canadiens, par une fiscalité plus lourde pour les contribuables à revenus élevés<sup>23</sup>. Les réductions d'impôts consenties depuis cinq ans ont eu pour effet d'élargir les écarts, notamment avec l'Alberta et l'Ontario, provinces qui ont procédé avec plus de vigueur dans cette direction.

---

23. Pour l'année d'imposition 2000, les familles à revenu moyen (35 000 \$) et faible paient moins d'impôts au Québec qu'en Ontario, mais la situation est inversée pour les contribuables sans dépendants dont le revenu est supérieur à 12 500 \$ et pour les familles qui gagnent plus de 40 000 \$ (Treff et Perry, 2000, p. 3-28).

Le fardeau fiscal ne constitue qu'un des côtés de la médaille, l'autre étant le niveau des services fournis par l'État. En d'autres termes : les contribuables québécois en ont-ils pour leur argent ? La réponse à cette question n'est pas simple. Il est possible de trouver des groupes de contribuables qui sont avantagés par des services particuliers, comme les étudiants universitaires et collégiaux et les utilisateurs des garderies. Mais ces avantages ne sont pas toujours perceptibles pour les contribuables à revenu élevé, qui sont aussi les plus mobiles et les plus susceptibles d'être influencés par la fiscalité dans leurs décisions économiques.

L'objectif de réduction du fardeau fiscal peut être atteint par trois moyens : par la croissance économique, par une rationalisation de la gestion publique et par une réduction des services fournis à la population. La croissance économique est le moyen le plus intéressant. Elle agit sur le fardeau fiscal de deux façons : en réduisant le coût des programmes de soutien du revenu (aide sociale, assurance-emploi) et en accroissant l'assiette fiscale. Mais la croissance est peu susceptible de réduire les écarts, car ses effets seront les mêmes ailleurs.

La rationalisation de la gestion permet, du moins en théorie, de fournir le même niveau de service à moindre coût. Une grande part de mythe entoure cette question de l'efficacité de la gestion des affaires publiques. Les gouvernements s'attribuent facilement des mérites à cet égard grâce à des opérations spectaculaires, qui sont souvent des gestes de dernier recours dont on ne mesure pas toutes les conséquences. Le programme de mise à la retraite entrepris en 1997 par le gouvernement québécois est un exemple de telles actions, dont les résultats s'avéreront peut-être négatifs, si l'on prend en considération la perte d'expertise qui en a résulté et les pénuries qu'il a entraînées dans certains services. Les comparaisons trop simplistes avec l'entreprise privée n'apportent pas toujours des solutions valables. Le rapport entre les coûts et les bénéfices des services fournis par l'État n'est pas aussi simple que les profits et pertes d'une entreprise. Cela dit, il est certain qu'il y a place à la rationalisation de la gestion dans les services publics du Québec, par le recours à des pratiques de gestion empruntées à l'entreprise privée. Ces pratiques n'ont rien de spectaculaire dans leur mise en œuvre ni dans leurs résultats. Elles se vivent

au jour le jour, à petite échelle, et ne sont possibles que par des approches très pointues de la gestion. Aucun effort systématique n'a jamais été entrepris pour développer une tradition administrative de cette nature dans nos institutions publiques, et aucune mesure incitative n'agit en ce sens. C'est plutôt l'inverse : une réduction du budget est vue comme une pénalité par les gestionnaires, qui ont par ailleurs intérêt à la faire supporter par la clientèle et à exploiter le mécontentement pour faire augmenter leurs ressources, qu'il s'agisse d'un fonctionnaire régional, d'une équipe de médecins ou d'un groupe d'employés syndiqués. Autre phénomène mal connu, l'incompétence se cache fréquemment sous le prétexte d'un manque de ressources, de sorte que des erreurs flagrantes sont souvent camouflées par des augmentations de personnel. Sous un autre aspect, le coût de certains services devrait être très inférieur au Québec du fait que les salaires des employés de la fonction publique y sont inférieurs d'environ 20 % à ceux des autres provinces. Mais des normes administratives plus généreuses, entérinées par des conventions collectives rigides, annulent ces effets. C'est le cas en éducation, notamment.

Il est douteux que l'appareil administratif de l'État puisse changer de façon significative cet état de choses. L'assainissement de la gestion des services publics et l'implantation d'une culture administrative appropriée sont une entreprise exigeante, qui ne peut donner de résultats qu'à long terme. Une telle entreprise présente peu d'intérêt pour des cadres et des politiciens qui doivent composer avec des échéances budgétaires ou électorales. Le recours à des consultants ne donne pas toujours de meilleurs résultats, les mandats de ces experts étant souvent limités par les mêmes contraintes. Une commission d'enquête disposant d'un mandat assez large pourrait se révéler intéressante. Son mandat pourrait être de faire la lumière sur l'efficacité de la gestion publique, en comparant les coûts et les pratiques avec ceux du secteur privé et des autres administrations publiques comparables et en ayant recours à des praticiens expérimentés des secteurs privé et public. Une telle initiative devrait d'abord vaincre la résistance, naturelle, de la haute fonction publique, qui croit être en mesure de faire ce travail elle-même.

### **Le fardeau réglementaire**

Le fardeau réglementaire peut se traduire par des dépenses publiques plus élevées dans la mesure où il nécessite un plus grand nombre de fonctionnaires pour en assurer l'application. Mais c'est surtout dans le fardeau administratif qu'il impose à ceux à qui il s'applique, plus souvent les entreprises, que se trouve son caractère irritant. Les comparaisons globales sont de peu d'utilité pour porter un jugement en cette matière. Un niveau de dépenses moindre peut tout aussi bien résulter d'une plus grande efficacité que d'une incurie face à une responsabilité essentielle, dont les effets ne se feront sentir que plus tard. Les exigences de la réglementation sont fondées sur des valeurs de société et la priorité qu'on leur donne peut varier dans chaque société<sup>24</sup>. La gestion de la réglementation peut aussi se prêter à une rationalisation, tant dans sa conception que dans son application. Il s'agit toutefois d'une démarche complexe, qui touche des intérêts économiques et sociaux parfois très sensibles, et dont les implications sont difficilement mesurables. On n'a qu'à penser à la déréglementation de l'industrie électrique en Californie durant les années 1980 pour se faire une idée des risques associés à une démarche d'allègement réglementaire. Des politiciens se sont fait élire grâce à ces programmes de déréglementation au début des années 1980, et d'autres seront peut-être remerciés à cause de leurs conséquences vingt ans plus tard.

Une démarche de déréglementation ou de simplification de la réglementation ne peut donc être entreprise à la légère, comme l'ont démontré les diverses tentatives en ce sens depuis une vingtaine d'années. Des groupes d'intérêts y affrontent les défenseurs de l'intérêt public, dans une lutte où l'information scientifique et technique est souvent déformée pour les besoins de la cause. Les débats récents soulevés par deux films, *L'erreur boréale* et *Bacon: le film* illustrent bien le problème. Là encore, on peut penser à l'utilité d'une enquête confiée à des personnalités indépendantes. Il faut toutefois exclure une opération générale, car la réglementation est par nature très spécialisée.

---

24. La situation unique du Québec en Amérique du Nord lui impose des exigences particulières en matière de réglementation, sur le plan linguistique et culturel notamment; c'est un prix à payer pour la défense de notre spécificité.

### ***L'interventionnisme économique***

La place de l'État dans le processus de décision économique a sans doute peu à voir avec le fardeau fiscal des Québécois. La contestation de l'État dans ce rôle tient plus à des arguments idéologiques et pratiques qu'à la recherche de moyens de réduire les dépenses publiques<sup>25</sup>. Tous les États s'intéressent au développement de l'économie sur leur territoire, avec des moyens qui diffèrent. Mais le Québec se distingue à cet égard de tous les États d'Amérique du Nord par ses interventions concertées et par la présence de quelques puissantes sociétés d'État. Deux questions sont pertinentes lorsque l'on s'interroge sur le rôle économique de l'État québécois : le coût fiscal des programmes de promotion économique est-il excessif ? les interventions et investissements des sociétés d'État vont-ils à l'encontre de la rationalité économique ?

Il n'existe pas de critère absolu qui permette de déterminer un niveau convenable de dépenses pour la promotion économique. C'est au cours des années 1960 et 1970 que s'est développée la pratique des subventions à l'investissement, pour des motifs de développement régional. La pratique s'est vite généralisée grâce à la surenchère qui s'est établie entre les provinces et les États, au point que rares étaient les investissements non subventionnés. Les pratiques ont évolué depuis, mais il y a lieu de se demander ce qu'il en reste et d'en évaluer les coûts, tant en termes de déboursés directs, que de manque à gagner par suite de congés fiscaux et de pertes sur prêts. Une comparaison avec les États voisins peut seule permettre de répondre à cette première question.

La question de la rationalité est plus complexe. Certains critiques du modèle québécois voient dans les réalisations économiques de la Révolution tranquille une grande stratégie nationaliste orchestrée par des politiciens pour la promotion économique d'une classe bourgeoise canadienne-française aux dépens des investisseurs canadiens-anglais et américains, en sacrifiant au besoin à la rationalité et aux principes de saine gestion. En plus de conduire à des échecs et à des pertes substantielles,

---

25. Les subventions directes aux entreprises sont de plus en plus remplacées par des exemptions fiscales et des prêts, qui représentent un manque à gagner et des risques de pertes, mais qui peuvent être compensées par des rentrées fiscales supérieures.

une telle stratégie aurait eu des effets négatifs sur l'économie du Québec, en contribuant à faire fuir les capitaux étrangers. Les démonstrations sont difficiles en cette matière. À des échecs évidents on peut opposer des succès non moins convaincants. On doit aussi distinguer entre le passé et le présent dans l'évaluation finale. Il n'est pas interdit non plus de s'interroger sur la rationalité qui préside aux décisions des investisseurs privés<sup>26</sup>. Quelles sont donc les questions pertinentes concernant la gestion des investissements des sociétés d'État ?

Rares sont les investissements importants effectués au Québec sans l'intervention de l'État, directement, par une subvention ou un allègement fiscal, ou par l'entremise d'une entreprise d'État. Chaque cas est toutefois un cas d'espèce : il n'y a pas beaucoup de ressemblances entre Vidéotron, Mosel Vitellic, Alouette, Exfo, ADF, Saputo, Magnolia, Gaspesia, Culinar... Les décisions publiques dans ces diverses situations se prêtent à des interprétations contradictoires : abus de pouvoir, gaspillage de fonds publics, nationalisme économique étroit, protection d'emplois vitaux, effets structurants à long terme... Le public a peine à s'y retrouver. Des balises sont nécessaires pour assurer la rationalité de ces décisions :

- ◆ La rentabilité des investissements pour les investisseurs publics doit être le premier critère de décision. Ce principe semble admis dans les décisions de la SGF, de la Caisse de dépôt et placement du Québec et d'Investissement Québec. Il est aussi présent dans les décisions du Fonds de solidarité (FTQ), qui peut toutefois se permettre des risques plus grands à cet égard du fait de sa mission de sauver des emplois<sup>27</sup>. Il en résulte des rendements moindres. La participation majoritaire d'investisseurs privés constitue une garantie à l'égard de l'objectif de rentabilité. Ce principe est admis dans la stratégie interventionniste de l'État québécois depuis *Bâtir le Québec*.

---

26. Les exemples d'ITT à Port-Cartier, de Ford dans les années 1960, et peut-être de Nortel aujourd'hui, de Maxwell, de Campeau, de Sirois, etc.

27. On peut considérer le Fonds de solidarité FTQ comme faisant partie du domaine public, du fait qu'il gère des fonds recueillis grâce à des concessions fiscales très avantageuses, qui impliquent un coût important pour les deux niveaux de gouvernement.

- ◆ L'avantage économique pour le Québec doit aussi être clair. Cet avantage se mesure par la création d'emplois, les effets d'entraînement et des effets structurants à plus long terme, qui découlent de synergies avec des entreprises locales.
- ◆ Les programmes et les stratégies doivent être équitables envers tous les investisseurs. Cette exigence est de plus en plus nécessaire dans le cadre des accords internationaux et on peut présumer qu'elle est généralement respectée. On doit l'associer à la question du nationalisme économique dont on a fait grief aux artisans de la Révolution tranquille et aux organismes économiques de l'État dans plusieurs de leurs interventions. S'il était justifié à certains égards durant les années 1960, le parti pris en faveur des entreprises francophones a moins de pertinence aujourd'hui. D'ailleurs, les initiatives de la SGF s'appuient maintenant sur des partenaires privés de toute origine nationale ou ethnique<sup>28</sup>. Il en va de même pour la Caisse de dépôt et placement.

Le risque de politisation des décisions demeure toujours présent, malgré les balises que l'on peut imposer aux décisions de cet appareil gouvernemental. Mais le Québec ne constitue peut-être pas une exception à cet égard autant qu'on le laisse croire. Les rapports entre l'État et les pouvoirs économiques sont une réalité dans tous les pays; ils peuvent être institutionnels, s'ils s'exercent par l'entremise d'institutions officielles, qui doivent satisfaire certaines exigences de transparence; ou occultes, et s'exercer par des liens partisans (le financement électoral) ou par le lobbyisme. La part des liens officiels est plus importante au Québec qu'elle ne l'est par exemple au Canada ou dans certaines provinces<sup>29</sup>. Mais, en même temps, le modèle québécois présente peut-être plus de sécurité du fait de la transparence à laquelle sont tenus les organismes publics. Des critiques du modèle

---

28. On peut penser à Magnola, Saputo, ADF, une entreprise fondée par un immigrant italien...

29. Au Canada on peut rappeler le cas de Canadian Pacific et du projet de loi S-31 en 1982, de même que les interventions du gouvernement Mulroney pour protéger Canadian d'une prise de contrôle par Air Canada, qui a coûté près d'un milliard de dollars au trésor public. Aux États-Unis, derrière la politique officielle de neutralité, se profile l'ombre du complexe militaro-industriel, qui contrôle une part importante de l'activité économique.

québécois prônent la privatisation de la SGF et de la Caisse de dépôt, ou du moins leur retrait de la promotion active de l'entreprise québécoise, en arguant que les entreprises québécoises sont suffisamment fortes pour se défendre elles-mêmes sur les marchés mondiaux. Rien n'est moins sûr. Cela nous amène à la question du contrôle québécois.

### **Le contrôle québécois**

---

L'accroissement du contrôle québécois sur l'économie était l'un des objectifs de la Révolution tranquille. Cet objectif a pu prendre une connotation ethnique, dans la mesure où il était justifié par la trop faible place des Canadiens français dans l'économie québécoise. Une étude réalisée en 1974 (Raynaud, 1974, p. 80) établissait à 15,4 % la valeur ajoutée du secteur manufacturier contrôlée par des intérêts canadiens-français, par rapport à 41,8 % pour les intérêts étrangers et à 42,8 % pour les intérêts canadiens-anglais. Ces statistiques, dont la précision est toute relative, n'étaient pas accessibles aux artisans de la Révolution tranquille, mais une réalité ne faisait de doute pour personne : celle de l'absence presque complète des Québécois francophones de la grande entreprise industrielle et des grandes institutions financières, tant du point de vue de la propriété que de celui des postes de direction. La situation est maintenant complètement renversée pour ce qui est de la présence des francophones, mais la question reste pertinente d'un point de vue québécois. Les enjeux d'un contrôle local se présentent sous de multiples formes : localisation du siège social et des activités de recherche et développement, effets d'entraînement sur les fournisseurs de services professionnels (services juridiques, comptabilité, informatique, finance) et l'établissement de synergies avec d'autres entreprises québécoises. Une concentration de sièges sociaux et de centres de recherche se répercute sur la construction immobilière, sur le niveau des revenus et sur toute la vie culturelle et sociale. La présence d'un nombre élevé d'entreprises d'un même secteur peut devenir un facteur de localisation pour des entreprises fournisseurs ou utilisatrices de ces produits, etc. Dans le cas du Québec, le contrôle sur certains secteurs clés de l'économie n'est pas sans rapport avec la défense de la spécificité culturelle : le contrôle des industries

dites culturelles ne suffit pas pour soutenir une culture, pas plus que le contrôle de la majorité parlementaire n'est suffisant à l'affirmation politique d'un État. L'une et l'autre doivent s'appuyer sur des institutions économiques solides, au risque pour la culture de dégénérer en folklore et pour l'État d'être réduit au statut de colonie.

L'une des stratégies de la Révolution tranquille consistait à mettre sur pied des centres de décision québécois, plus susceptibles d'orienter le développement dans le sens des intérêts économiques du Québec<sup>30</sup>. Quelques centres de décision ont été créés, certains publics (SGF, CDPQ, Hydro-Québec), d'autres privés : Bombardier, Quebecor, Banque Nationale, Desjardins. Ces entreprises restent encore fragiles dans le contexte de la mondialisation. Plusieurs entreprises québécoises ont déjà été vendues à des intérêts étrangers. Et les fleurons de l'entrepreneuriat québécois ne sont pas à l'abri. Il est vrai que le Québec tire son épingle du jeu dans ce courant grâce à quelques multinationales qui font des acquisitions à l'étranger (Quebecor, Bombardier, Alcan, Abitibi, Cascades, Domtar...). Mais ces entreprises pourront-elles tenir le coup longtemps ? Pourront-elles survivre à un affaiblissement de leur position financière ? Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation bancaire, qui autorise le contrôle d'une institution financière de petite taille par un actionnaire unique, les deux banques québécoises seront des proies faciles pour des intérêts étrangers. Si certaines institutions économiques québécoises pouvaient paraître imposantes dans une économie canadienne fermée, elles sont de taille plutôt modeste dans un contexte mondialisé et d'autant plus vulnérables. La Caisse de dépôt et placement est le seul rempart significatif capable d'empêcher la disparition de l'édifice économique construit par la Révolution tranquille.

---

30. En 1960, le principal centre de décision québécois était la Shawinigan Water and Power, propriété d'intérêts canadiens-anglais ; il a été démontré par J.H. Dales (1957) que ses décisions ont moins servi les intérêts du Québec que celles d'Hydro Ontario, qui fut nationalisée en 1905, grâce à des tarifs d'électricité plus favorables aux secteurs commercial, agricole et domestique.

## La concertation

---

Quelle est l'utilité réelle des diverses formules de concertation sociale expérimentées depuis le premier sommet économique de La Malbaie en 1977 ? S'agit-il simplement d'opérations de marketing politique ? ou de marchandage entre grands groupes d'intérêts (agriculteurs, syndicats, secteur coopératif), qui se fait au-dessus des intérêts des consommateurs et des contribuables ? Le prix à payer (garanties syndicales, coût des produits agricoles, programmes de protection du revenu des agriculteurs et des pêcheurs) excède-t-il les avantages (paix sociale, soutien du niveau de vie) ?

Autant de questions qui ont déjà été soulevées à propos de la concertation. Bien qu'elle ait joué un rôle important à certaines périodes critiques, elle demeure une institution bien incertaine. Chaque sommet général s'est déroulé selon des règles différentes, tant pour le choix des participants que pour la conduite des débats. Si les sommets n'ont pas toujours débouché sur des propositions très concrètes, ils ont tout de même eu leur utilité pour galvaniser les énergies dans des moments de crise (1977, 1982, 1996). Seul le gouvernement est en mesure d'y prendre de réels engagements, mais ils peuvent favoriser les compromis entre les groupes d'intérêts représentés. C'est un peu la même dynamique qui joue dans les sommets régionaux. Ceux-ci peuvent également être utilisés par l'État pour gagner du temps devant des problèmes de développement régionaux pour lesquels il n'existe pas toujours de véritables solutions. Les sommets sectoriels ont souvent été des lieux de confrontation ou des tables de négociation entre le gouvernement et un groupe de pression : l'Union des producteurs agricoles (UPA) dans le cas des nombreux sommets sur l'agriculture, une association d'industriels dans d'autres cas. Ces sommets sont plus susceptibles de conduire à des arrangements conclus au détriment de l'intérêt public, comme les films mentionnés plus haut le dénoncent dans le cas de l'aménagement des réserves forestières et de l'élevage du porc. Le problème plus fondamental derrière ces dénonciations, c'est l'absence de transparence d'un processus de concertation qui fait intervenir un nombre toujours plus restreint d'acteurs, détenteurs d'une information qui ne peut être validée par aucune autre source crédible.

La concertation n'a jamais été un processus structuré. Une tentative de structuration a été faite au début des années 1980, autour d'un secrétariat et d'un conseil économique. Ce dispositif a été démantelé par le gouvernement Bourassa de 1985, qui a pratiquement interrompu la tenue de sommets. Le dernier sommet s'est tenu en 1997, et aucun projet à cet effet n'a transpiré depuis. Advenant la relance de la concertation, il serait peut-être opportun de revenir au projet des années 1980 de donner au processus une organisation plus permanente afin d'assurer à ce processus la continuité qui lui a toujours fait défaut et d'en accroître la transparence.

## **La transparence sociale**

---

Les décisions économiques de l'État et les interventions de ses organismes à vocation économique sont en principe assujetties au contrôle parlementaire. Mais le contrôle parlementaire est-il adéquat et efficace? Face aux groupes d'intérêts comme dans l'examen de la gestion des entreprises d'État ou autres dossiers spécifiques, les parlementaires ne sont guère mieux outillés que les simples citoyens. Ils s'appuient souvent sur l'information diffusée par les médias. Mais la concentration des médias et leur dépendance croissante par rapport aux grands intérêts économiques privés tendent à restreindre de plus en plus leur liberté d'action. Les médias indépendants, *Le Devoir*, par exemple, sont par ailleurs loin de disposer des ressources nécessaires. Par ailleurs, on peut de moins en moins attendre des éclairages indépendants de la part des universitaires sur les grands enjeux économiques et sociaux : les grandes institutions publiques et privées financent de plus en plus les programmes de recherche universitaire et commanditent des chaires d'enseignement : en économie agricole (UPA), en électricité (Hydro-Québec), en coopération (Mouvement Desjardins), en assurances (La Laurentienne), en médecine (les entreprises pharmaceutiques). Des critiques trop vives de la part d'universitaires peuvent avoir des conséquences sur la carrière de leurs auteurs et sur les entrées de fonds pour la recherche.

Ce problème n'est pas nouveau ni exclusif au Québec. Mais il est amplifié par le phénomène de concentration qui a touché les secteurs public et privé au cours de la dernière décennie : le Mouvement Desjardins, dont les 11 fédérations ont été réunies en une seule, le secteur des pâtes et papiers, où il n'y a plus que trois ou quatre producteurs importants par rapport à une dizaine il y a quelques années à peine, et ainsi de suite dans tous les secteurs. Le secteur public n'a pas échappé à ce phénomène : quatre personnes contrôlent les interventions économiques de l'État : le ministre des Finances et les présidents d'Hydro-Québec, de la SGF et de la Caisse de dépôt et placement. Le Québec n'est pas la seule société touchée par ce phénomène. Mais certaines sociétés disposent d'institutions plus diversifiées pour faire contrepoids à la concentration des pouvoirs économiques : des institutions parlementaires multiples (des chambres indépendantes du pouvoir exécutif), des institutions socioéconomiques spécifiques (le Conseil économique et social en France et au gouvernement européen), des fondations privées richement dotées (p. ex. la Fondation Rockefeller). Le Québec ne dispose pas de tels contrepouvoirs de recherche critique indépendants des grands intérêts économiques. Le Canada n'est guère mieux pourvu, depuis que le Conseil économique du Canada a été aboli par un gouvernement qui tolérait mal ses critiques indépendantes ; on ne peut non plus considérer les chambres parlementaires canadiennes comme indépendantes du pouvoir exécutif. Loin de nuire au fonctionnement du modèle québécois, la constitution d'un tel lieu de réflexion critique sur les grands enjeux économiques et politiques du Québec serait de nature à le renforcer, en le rendant moins dépendant des groupes d'intérêts et des impératifs politiques établis par le gouvernement de l'heure. Plusieurs options sont envisageables quant à la composition et au rôle constitutionnel d'un tel organisme, pourvu qu'il ait une indépendance suffisante à l'égard du pouvoir exécutif et des groupes d'intérêts et qu'il dispose des moyens et du pouvoir requis pour mener les études et recherches qui lui paraissent nécessaires sur les questions de son choix.

## CONCLUSION

---

Le bilan économique du Québec depuis 1960 ne justifie pas le démantèlement du modèle québécois. Les résultats supérieurs enregistrés par d'autres provinces canadiennes ne peuvent ainsi servir de critère unique pour évaluer la performance du Québec. Les écarts de performance avec les économies environnantes peuvent être attribuables à une multitude de facteurs économiques. Des facteurs politiques ont aussi joué. La montée du mouvement souverainiste, la détérioration du climat social durant les années 1960 et 1970 et la législation linguistique ont sans nul doute plus nui à la croissance économique, en raison des représailles et des réactions émotives qu'elles ont provoquées, que les interventions de l'État. Selon une logique strictement économique, le redressement économique du Québec devrait commencer par l'élimination de ces irritants politiques et culturels. Au-delà de cette approche réductrice du développement de la société, la défense de la spécificité du Québec sur le continent nord-américain reste un défi. Il y a des limites au prix à payer à cet égard, mais le bilan somme toute positif de l'évolution économique du Québec depuis 1960 montre bien que ce défi peut être relevé. Et ces résultats, il faut les attribuer en grande partie au modèle québécois. Essayons d'imaginer le sort du Québec au cours de cette période agitée si son économie était encore dominée par les intérêts privés étrangers qui la contrôlaient en 1960.

Plutôt que d'un démantèlement, c'est d'une consolidation et d'un enrichissement que le modèle québécois a besoin. Les voies de cette consolidation ne sont toutefois pas simples dans le contexte de la mondialisation. La recherche d'une plus grande efficacité de l'État est cependant un incontournable. Le défi consiste à sauvegarder les fonctions et devoirs essentiels tout en réduisant le fardeau fiscal. Cette démarche devrait être confiée à une commission indépendante, de façon à permettre des innovations comme celles que les grandes commissions d'enquête des années 1960 ont introduites, après une analyse lucide de notre réalité et un examen attentif des solutions adoptées par d'autres sociétés.

La relance de la concertation sociale est une autre voie à explorer. La concertation a indéniablement bénéficié à la société québécoise des années 1970 et 1980. Depuis une dizaine d'années, elle fait figure de mythe fondateur plutôt que d'institution vivante. Les grands brassages d'idées des années 1980, alimentés par les visions originales du développement proposées par *Bâtir le Québec* et *Le virage technologique*, ont fait place aux arrangements plus ou moins privés entre les institutions de l'État et les groupes d'intérêts. La quête d'une vision du développement s'exprime de plus en plus en dehors des cercles officiels, qu'il s'agisse de groupes écologiques, de mouvements populaires ou de cinéastes engagés. L'avenir de la concertation passe par un nouvel encadrement, inspiré de celui fourni par les ministères d'État des années 1976-1985, qui oriente le processus vers une vision englobante de notre avenir.

## ANNEXE Tableaux

**Tableau I**  
**Répartition du PIB canadien par province, 1961-2000**

	1961		1971		1981	
	millions \$	%	millions \$	%	millions \$	%
Canada	40 586		96 423		360 494	
Terre-Neuve	512	1,26	1 306	1,35	5 162	1,43
Île-du-Prince-Édouard	115	0,28	257	0,27	1 073	0,28
Nouvelle-Écosse	1 071	2,64	2 386	2,47	7 984	2,21
Nouveau-Brunswick	801	1,97	1 823	1,89	6 355	1,76
Québec	10 608	26,14	24 271	25,17	80 765	22,40
Ontario	16 674	41,08	40 575	42,08	130 866	36,30
Manitoba	1 847	4,55	3 937	4,08	13 613	3,78
Saskatchewan	1 605	3,95	3 451	3,58	14 769	4,10
Alberta	3 223	7,94	7 787	8,08	53 346	14,80
Colombie-Britannique	4 041	9,96	10 349	10,73	44 849	12,44
	1982		1989		1991	
	millions \$	%	millions \$	%	millions \$	%
Canada	379 734		656 190		683 239	
Terre-Neuve	5 618	1,48	8 999	1,37	9 590	1,40
Île-du-Prince-Édouard	1 161	0,31	2 063	0,31	2 258	0,33
Nouvelle-Écosse	9 210	2,43	16 312	2,49	17 644	2,58
Nouveau-Brunswick	7 056	1,86	13 123	2,00	13 624	1,99
Québec	85 468	22,51	148 429	22,62	155 134	22,71
Ontario	138 424	36,45	277 580	42,30	281 570	41,21
Manitoba	14 040	3,70	23 294	3,55	23 948	3,51
Saskatchewan	14 999	3,95	19 947	3,04	21 176	3,10
Alberta	56 759	14,95	67 212	10,24	72 713	10,64
Colombie-Britannique	45 011	11,85	75 519	11,51	81 766	11,97
	1996		1999		2000	
	millions \$	%	millions \$	%	millions \$	%
Canada	833 070		957 911		1 056 910	
Terre-Neuve	10 403	1,25	12 110	1,26	14 081	1,33
Île-du-Prince-Édouard	2 814	0,34	2 994	0,31	3 344	0,32
Nouvelle-Écosse	19 436	2,33	22 407	2,34	24 061	2,28
Nouveau-Brunswick	16 580	1,99	18 390	1,92	19 709	1,86
Québec	180 199	21,63	204 062	21,30	223 481	21,14
Ontario	336 843	40,43	396 775	41,42	429 530	40,64
Manitoba	28 319	3,40	30 995	3,24	33 780	3,20
Saskatchewan	28 927	3,47	30 143	3,15	33 512	3,17
Alberta	98 197	11,79	116 990	12,21	143 034	13,53
Colombie-Britannique	108 454	13,02	118 783	12,40	127 564	12,07

Source : Statistique Canada, *L'observateur économique canadien, supplément statistique historique 2000-2001*, tableau 41; *Ibid.*, déc. 2001, tableau 41.

**Tableau II**  
**PIB du Québec et de l'Ontario en % du PIB canadien (millions \$)**

	Canada	Québec	Ontario	% Québec	% Ontario
1961	40 586	10 608	16 674	26,14	41,08
1962	44 297	11 574	18 056	26,13	40,76
1963	47 288	12 297	19 296	26,00	40,81
1964	51 976	13 645	21 238	26,25	40,86
1965	57 129	14 971	23 361	26,21	40,89
1966	63 908	16 641	26 182	26,04	40,97
1967	68 711	18 017	28 427	26,22	41,37
1968	75 008	19 195	31 396	25,59	41,86
1969	82 925	21 081	34 718	25,42	41,87
1970	88 354	22 484	37 131	25,45	42,03
1971	96 423	24 271	40 575	25,17	42,08
1972	108 401	27 217	45 718	25,11	42,17
1973	127 267	30 928	52 736	24,30	41,44
1974	152 592	36 342	61 599	23,82	40,37
1975	171 304	40 944	68 164	23,90	39,79
1976	197 916	47 697	78 188	24,10	39,51
1977	216 613	52 211	84 662	24,10	39,08
1978	241 499	58 122	92 414	24,07	38,27
1979	276 132	64 939	104 363	23,52	37,79
1980	309 681	72 221	114 994	23,32	37,13
1981	360 494	80 765	130 866	22,40	36,30
1982	379 734	85 468	138 424	22,51	36,45
1983	411 160	92 056	154 282	22,39	37,52
1984	449 249	100 583	172 316	22,39	38,36
1985	485 139	107 604	188 481	22,18	38,85
1986	511 796	117 321	207 681	22,92	40,58
1987	558 106	128 628	229 950	23,05	41,20
1988	611 785	140 939	255 315	23,04	41,73
1989	656 190	148 429	277 580	22,62	42,30
1990	678 135	153 299	281 584	22,61	41,52
1991	683 239	155 134	281 570	22,71	41,21
1992	698 544	158 357	285 101	22,67	40,81
1993	724 960	162 093	291 733	22,36	40,24
1994	767 506	170 148	309 031	22,17	40,26
1995	807 088	177 107	327 246	21,94	40,55
1996	833 070	180 199	335 843	21,63	40,31
1997	877 921	187 862	357 300	21,40	40,70
1998	901 805	193 695	372 630	21,48	41,32
1999	957 911	204 062	396 775	21,30	41,42
2000	1 056 910	223 481	429 530	21,14	40,64

Source : Statistique Canada, *L'Observateur économique canadien, supplément historique 2000-2001*, tableau 41; *Ibid.*, déc. 2001, tableau 41.

**Tableau III**  
**Comparaison du PIB *per capita*. Québec, Ontario, Canada**  
**1961-2000**

	Canada	Québec	Ontario	Québec/Ont.	Québec/Canada	Ont./Canada
1961	2 225	2 017	2 674	75,44	90,64	120,15
1962	2 384	2 155	2 843	75,80	90,40	119,27
1963	2 508	2 244	2 977	75,36	89,44	118,69
1964	2 694	2 444	3 203	76,29	90,69	118,87
1965	2 908	2 633	3 441	76,52	90,55	118,33
1966	3 193	2 879	3 761	76,53	90,15	117,80
1967	3 372	3 072	3 989	77,03	91,12	118,29
1968	3 623	3 238	4 323	74,90	89,36	119,32
1969	3 949	3 522	4 701	74,92	89,20	119,06
1970	4 149	3 739	4 917	76,04	90,13	118,53
1971	4 390	3 955	5 169	76,50	90,07	117,74
1972	4 879	4 408	5 741	76,77	90,34	117,68
1973	5 658	4 977	6 530	76,21	87,96	115,42
1974	6 690	5 797	7 508	77,21	86,65	112,23
1975	7 402	6 469	8 193	78,95	87,39	110,68
1976	8 440	7 456	9 293	80,24	88,35	110,10
1977	9 130	8 117	9 954	81,55	88,91	109,02
1978	10 078	9 024	10 756	83,89	89,54	106,73
1979	11 409	10 041	12 047	83,35	88,01	105,59
1980	12 632	11 098	13 149	84,40	87,86	104,10
1981	14 524	12 335	14 852	83,05	84,93	102,26
1982	15 118	12 990	15 514	83,73	85,93	102,62
1983	16 208	13 943	17 063	81,71	86,02	105,27
1984	17 544	15 168	18 787	80,74	86,46	107,09
1985	18 773	16 143	20 272	79,63	85,99	107,99
1986	19 609	17 489	22 005	79,48	89,19	112,22
1987	21 101	18 964	23 842	79,54	89,87	112,99
1988	22 829	20 606	25 937	79,45	90,26	113,61
1989	24 048	21 420	27 457	78,01	89,07	114,17
1990	24 481	21 886	27 335	80,07	89,40	111,66
1991	24 375	21 959	27 002	81,32	90,09	110,78
1992	24 617	22 264	26 971	82,55	90,44	109,56
1993	25 257	22 622	27 289	82,90	89,57	108,05
1994	26 433	23 608	28 541	82,71	89,31	107,98
1995	27 495	24 457	29 845	81,95	88,95	108,55
1996	28 057	24 773	30 254	81,88	88,29	107,83
1997	29 277	25 726	31 761	81,00	87,87	108,49
1998	29 814	26 448	32 727	80,82	88,71	109,77
1999	31 414	27 767	34 450	80,60	88,39	109,67
2000	34 371	30 313	36 808	82,35	88,19	107,09

Source : Statistique Canada, *L'Observateur économique canadien, supplément statistique historique 2000-2001*, tableau 41; *Ibid.*, déc. 2001, tableau 41.

**Tableau IV**  
**Taux de chômage, Québec, Ontario, 1950-1985**

	Québec	Ontario	Canada	Écart Québec-Ontario	Écart Québec-Canada
1950	4,4	2,4	3,6	2,0	0,8
1951	2,9	1,7	2,4	1,2	0,5
1952	3,7	2,2	2,9	1,5	0,8
1953	5,1	2,8	4,1	2,3	1,0
1954	6,2	4,2	4,9	2,0	1,3
1955	5,1	2,7	3,9	2,4	1,2
1956	4,8	2,3	3,6	2,5	1,2
1957	8,8	5,1	7,1	3,7	1,7
1958	9,2	5,8	7,6	3,4	1,6
1959	8,2	4,8	6,5	3,4	1,7
1960	10,1	6,4	8,2	3,7	1,9
1961	7,1	4,7	6,3	2,4	0,8
1962	8,4	3,9	6,3	4,5	2,1
1963	6,8	3,5	5,1	3,3	1,7
1964	5,3	3,1	4,1	2,2	1,2
1965	4,8	2,3	3,5	2,5	1,3
1866	4,1	2,6	3,4	1,5	0,7
1967	4,6	3,2	3,8	1,4	0,8
1968	5,6	3,6	4,5	2,0	1,1
1969	6,1	3,2	4,4	2,9	1,7
1970	7,1	4,4	5,7	2,7	1,4
1971	7,3	5,4	6,2	1,9	1,1
1972	7,5	5,1	6,2	2,4	1,3
1973	6,8	4,3	5,5	2,5	1,3
1974	6,6	4,4	5,3	2,2	1,3
1975	8,1	6,3	6,9	1,8	1,2
1976	8,7	6,2	7,1	2,5	1,6
1977	10,3	7,1	8,1	3,2	2,2
1978	10,9	7,2	8,3	3,7	2,6
1979	9,6	6,5	7,4	3,1	2,2
1980	9,8	6,8	7,5	3,0	2,3
1981	10,3	6,6	7,5	3,7	2,8
1982	13,8	9,8	11,1	4,0	2,7
1983	13,9	10,4	11,9	3,5	2,0
1984	12,8	9,1	11,3	3,7	1,5
1985	11,8	8,1	10,5	3,7	1,3

Source : G. Bernier et R. Boily, *Le Québec en chiffres de 1850 à nos jours*, Montréal, ACFAS, 1986, p. 238.

**Tableau V**  
**Taux de chômage, Québec, Ontario, Canada, 1976-2000**

	Québec	Ontario	Canada	Écart Québec-Ontario	Écart Québec-Canada
1976	8,7	6,1	7,0	2,6	1,7
1977	10,4	6,8	8,0	3,6	2,4
1978	11,0	7,1	8,3	3,9	2,7
1979	9,8	6,5	7,5	3,3	2,3
1980	10,0	6,8	7,5	3,2	2,5
1981	10,5	6,5	7,6	4,0	2,9
1982	13,9	9,7	11,0	4,2	2,9
1983	14,2	10,3	11,9	3,9	2,3
1984	13,1	8,9	11,3	4,2	1,8
1985	12,2	8,1	10,7	4,1	1,5
1986	11,0	7,0	9,6	4,0	1,4
1987	10,2	6,1	8,8	4,1	1,4
1988	9,5	5,1	7,8	4,4	1,7
1989	9,6	5,1	7,5	4,5	2,1
1990	10,4	6,2	8,1	4,2	2,3
1991	12,1	9,5	10,3	2,6	1,8
1992	12,7	10,7	11,2	2,0	1,5
1993	13,3	10,9	11,4	2,4	1,9
1994	12,3	9,6	10,4	2,7	1,9
1995	11,4	8,7	9,4	2,7	2,0
1996	11,9	9,0	9,6	2,9	2,3
1997	11,4	8,4	9,1	3,0	2,3
1998	10,3	7,2	8,3	3,1	2,0
1999	9,3	6,3	7,6	3,0	1,7
2000	8,4	5,7	6,8	2,7	1,6

Source : Statistique Canada, *L'Observateur économique canadien, supplément statistique historique 2000-2001*, tableau 40.

**Tableau VI**  
**Rémunération hebdomadaire moyenne, Québec, Ontario**  
**1961-2000**  
**(dollars courants)**

	<b>Québec</b>	<b>Ontario</b>	<b>% Québec/Ontario</b>
1961	74,61	80,15	93,09
1966	94,76	98,85	95,86
1971	136,01	145,66	93,37
1972	145,81	156,61	93,10
1973	156,58	166,16	94,23
1974	179,34	186,29	96,27
1975	205,88	211,98	97,12
1976	230,07	233,74	98,43
1977	248,91	252,83	98,45
1978			
1979			
1980			
1981			
1982			
1983	379,57	376,57	100,80
1984	393,88	395,72	99,54
1885	404,84	414,47	97,68
1986	414,42	433,34	95,63
1987	431,87	453,80	95,17
1988	452,41	477,71	94,70
1989	469,81	505,11	93,01
1990	496,31	526,81	94,21
1991	516,32	553,92	93,21
1992	535,49	576,85	92,83
1993	542,42	589,55	92,01
1994	546,81	604,79	90,41
1995	549,64	610,29	90,06
1996	554,35	625,71	88,60
1997	564,98	638,97	88,42
1998	571,68	646,78	88,39
1999	571,35	651,54	87,69
2000	612,91	697,92	87,82
2001	623,90	711,04	87,74

Source : Statistique Canada, *L'Observateur économique canadien, supplément statistique historique 2000-2001*, tableau 43.

**Tableau VII**  
**Comparaison de la rémunération hebdomadaire moyenne**  
**dans quelques provinces canadiennes**  
**1983-2001**  
**(dollars courants)**

	%	%	%	%	%	%
	Québec-Can.	Ont./Can.	Alb./Can.	C.-B./Can.	Québec/Alb.	Québec/Ont.
1983	99,16	98,38	108,11	109,33	91,72	100,80
1984	98,80	99,26	106,81	107,09	92,50	99,54
1985	98,08	100,42	105,31	106,26	93,14	97,68
1986	97,47	101,92	102,82	103,59	94,80	95,63
1987	97,88	102,85	100,19	102,94	97,70	95,17
1988	98,21	103,70	99,31	100,82	98,89	94,70
1989	97,02	104,31	99,14	102,21	97,86	93,01
1990	98,04	104,06	99,35	101,15	98,68	94,21
1991	97,51	104,62	100,00	100,44	97,52	93,21
1992	97,72	105,27	99,23	99,62	98,48	92,83
1993	97,22	105,67	99,09	100,04	98,11	92,01
1994	96,22	106,43	97,44	101,70	98,75	90,41
1995	95,80	106,37	96,56	103,65	99,21	90,06
1996	94,59	106,77	98,56	103,67	95,97	88,60
1997	94,44	106,80	100,37	102,66	94,09	88,42
1998	94,29	106,67	101,43	102,03	92,95	88,39
1999	93,60	106,74	101,90	102,35	91,86	87,69
2000	93,77	106,76	101,73	101,00	92,18	87,84
2001	93,80	106,90	102,78	100,03	91,27	87,74

Source : Statistique Canada, *L'Observateur économique canadien, supplément statistique historique 1999-2000*, tableau 41.

**Tableau VIII**  
**Croissance démographique, Québec, Ontario, 1921-1961**

	Population totale			%	
	Canada	Québec	Ontario	Québec/Canada	Ont./Canada
1921	8 787 949	2 360 510	2 933 662	26,9	33,4
1931	10 376 786	2 874 662	3 431 683	27,7	33,1
1941	11 506 655	3 331 882	3 787 655	29,0	32,9
1951	14 009 429	4 055 681	4 597 542	28,9	32,8
1956	16 080 791	4 628 378	5 404 933	28,8	33,6
1961	18 238 247	5 259 211	6 236 092	28,8	34,2

  

	Accr. total Québec	Solde migrat. Québec	% migration Québec	Accr. total Ontario	Solde migrat. Ontario	% migration Ontario
1921						
1931						
1941	457 220	-1 991	-0,44	355 972	77 484	21,77
1951	723 799	-12 259	-1,69	809 887	304 853	37,64
1956	572 697	96 070	16,78	807 391	377 005	46,69
1961	630 833	109 160	17,30	831 159	308 052	37,06

**Tableau IX**  
**PIB par industrie, Canada**  
**Secteur du matériel de transport, 1961-1999**

	Ensemble des industries	Équipement de transport	Avions et pièces	Automobiles	Pièces d'automobiles	% automobile et pièces
1961	199 053	2 019	1 483	456	374	0,42
1966	269 949	4 184	1 835	1 133	849	0,73
1971	331 494	6 888	1 226	2 291	1 486	1,14
1976	415 825	9 891	1 276	3 606	2 321	1,43
1980	469 181	8 457	2 601	2 218	1 822	0,86
1981	483 350	9 261	3 048	2 328	2 139	0,92
1982	469 034	8 584	2 331	2 436	2 345	1,02
1986	548 405	12 731	2 169	3 841	4 724	1,56
1989	607 564	15 901	3 141	4 549	5 673	1,68
1991	600 004	13 301	2 891	4 101	4 599	1,45
1996	673 088	20 124	3 313	6 014	8 134	2,10
1999	750 592	22 747	3 993	6 642	9 457	2,14
Croissance						
1961-1999	377,08	1 126,65	269,25	1 456,58	2 528,61	

Source : Statistique Canada, *PIB par industrie*, cat. 15-001 et 15-512.

**Tableau X**  
**Comparaison des taux de chômage au Québec et en Ontario**

	Québec	Ontario	Écart Québec-Ontario	Canada
A- Moyennes quinquennales, 1950-1999				
1950-1954	4,5	2,7	1,8	3,8
1955-1959	7,2	4,1	3,1	5,7
1960-1964	7,5	4,3	3,2	6,0
1965-1969	5,1	3,1	2,0	3,9
1970-1974	7,1	4,4	2,5	5,8
1975-1979	9,5	6,6	2,9	7,6
1980-1984	12,1	8,5	3,6	9,8
1985-1989	10,5	6,3	4,2	6,9
1990-1994	12,2	9,4	2,8	10,3
1995-1999	10,9	7,9	3,0	9,8
B- Données annuelles, 1990-2000				
1990	10,4	6,2	4,2	
1991	12,1	9,5	2,6	
1992	12,7	10,7	2,0	
1993	13,3	10,9	2,4	
1994	12,3	9,6	2,7	
1995	11,4	8,7	2,7	
1996	11,9	9,0	2,9	
1997	11,4	8,4	3,0	
1998	10,3	7,2	3,1	
1999	9,3	6,3	3,0	
2000	8,4	5,7	2,7	
C- Moyennes décennales, 1951-2000				
1951-1960	6,41	3,80	2,61	
1961-1970	6,00	3,45	2,55	
1971-1980	8,56	5,93	2,63	
1981-1990	11,47	7,31	4,16	
1991-2000	11,31	8,62	2,69	

Sources : G. Bernier et R. Boily, *Le Québec en chiffres de 1850 à nos jours*, Montréal, ACFAS, 1986, p. 238.  
*L'Observateur économique canadien*, supplément statistique historique, 1999-2000.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ARBOUR, P. (1993). *Québec inc. et la tentation du dirigisme*, Montréal, L'étincelle.
- ARCHIBALD, C. (1984). *Un Québec corporatiste ?*, Hull, Éditions Asticou.
- BOURQUE, G.-L. (2000). *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- BOYER, M. (2001). *Rapport bourgogne : La performance économique du Québec : constats et défis*, Montréal, février. Document disponible sur le site Internet : <www.cirano.qc.ca>.
- COULOMBE, S. (1999). *Economic Growth and Regional Disparity : A New View of an Old Canadian Problem*, Toronto, Institut C.D. Howe.
- DALES, J.H. (1957). *Hydroelectricity and Industrial Development – Québec, 1898-1940*, Cambridge, Harvard University Press.
- DUCHESNE, P. (2001). *Jacques Parizeau, t. I: Le Croisé*, Montréal, Québec Amérique.
- DUPUIS, J.-P. (1995). « Synthèse critique : comprendre le modèle québécois de développement économique », dans J.-P. Dupuis (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge, Les Presses Inter-Universitaires.
- FORTIN, P. (2000). « La Révolution tranquille et le virage économique du Québec », dans Y. Bélanger, R. Comeau et C. Métivier (dir.), *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB Éditeur.
- GIRARD, B. (2000). « Comparaison du fardeau fiscal des Québécois et des Ontariens », Association des économistes québécois, Document du colloque du 6 avril 2000.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1979). *Bâtir le Québec. Énoncé de politique économique*, Québec, Gouvernement du Québec.
- LAPALME, G.-É. (1970). *Le vent de l'oubli (Mémoires, tome II)*, Ottawa, Leméac, coll. « Vies et Mémoires ».
- MATHEWS, G. (1998). « L'essoufflement de l'économie québécoise face à l'économie canadienne », *Recherches sociographiques*, vol. XXXIX, nos 2-3, mai-déc., p. 363-391.
- MIGUÉ, J.-L. (1998). *Étatisme et déclin du Québec. Bilan de la Révolution tranquille*, Québec, Les Éditions Varia.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (1974). *Une politique économique québécoise (rapport Descôteaux)*, Québec.
- PAQUET, G. (1999). *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle sociabilité*, Montréal, Liber.
- RABEAU, Y. (2000). « Quel est l'avenir pour Québec inc. dans une économie mondialisée ? », Association des économistes québécois, Conférence au Congrès du 18 mai 2000.
- RAYNAUD, A. (1961). *Croissance et structure économique de la province de Québec*, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce.

RAYNAUD, A. (1974). *La propriété des entreprises au Québec: les années 60*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

TREFF, K. et D.B. PERRY (2000). *Finances of the Nation 2000*, Toronto, Canadian Tax Foundation.



**LA MONDIALISATION:  
ÉLÉMENTS D'IMPACT  
SOCIOÉCONOMIQUE  
POUR LE QUÉBEC**

**Une question d'attitude  
pour un futur meilleur**

Ronald Carré



## INTRODUCTION

---

Nous intéressants à l'impact du phénomène de la mondialisation sur l'économie du Québec, nous souhaitons par ce document conduire le lecteur à une prise de conscience nouvelle. Nous mettons l'accent sur la nécessité d'élargir le débat pour une plus grande compréhension du devenir de la société québécoise, non seulement par rapport à sa propre économie, mais aussi par rapport à l'économie mondiale et, le cas échéant, par rapport à l'économie des autres régions du Canada, à l'économie des Amériques et à celle du reste du monde.

Le document montre que les efforts significatifs faits pour le développement socioéconomique du Québec peuvent néanmoins paraître minces devant l'ampleur des défis posés par la mondialisation. Pour une fois, on peut réaliser, autrement que par le spectre de relations tendues entre paliers de gouvernement – de supérieur à subalterne –, que les défis pour le développement du Québec se posent à l'échelle du monde et que la manière de relever ces défis mérite d'être approfondie.

Nous voulons particulièrement mettre en lumière le rôle de l'État québécois, en insistant autant sur les points forts que sur les points faibles de ses réalisations. Et cela sur une toile de fond imprégnée des grands débats contemporains que suscite le phénomène de la mondialisation.

Force est d'admettre l'impossibilité de conclure l'analyse sans un examen approfondi, non seulement du modèle québécois de développement socioéconomique, mais surtout du modèle canadien centralisé. Les disparités régionales de ce pays sont à ce point grandes qu'il est possible d'en isoler les éléments comme ceux d'un grand système de modèles.

Après 135 ans de fonctionnement de la fédération canadienne, il est plus que temps de se pencher sur le tableau réel de l'intégration économique au Canada. Il est nécessaire d'en aborder l'étude de manière apolitique si l'on veut que les débats politiques ultérieurs s'inscrivent dans la réalité.

Quelqu'un doit prendre l'initiative des études à faire en partenariat avec des experts d'autres régions du Canada, si possible, de manière à valider les modèles québécois et canadien dans une perspective élargie.

L'Observatoire du Québec<sup>1</sup>, par son mandat et ses statuts constitutifs, pourrait proposer son expertise aux interlocuteurs intéressés par la perspective d'approfondir la question. Ainsi, les sociétés du Québec et du reste du Canada pourraient mieux comprendre les éléments fondamentaux de leur avenir socioéconomique en conformité avec les exigences de leur intégration économique au Canada, dans les Amériques et dans le monde régionalisé.

## **LE PHÉNOMÈNE DE LA MONDIALISATION**

### **Compréhension du phénomène<sup>2</sup>**

---

La mondialisation, aujourd'hui, est une donnée avec laquelle nous devons vivre et composer. En conséquence, ce n'est ni un modèle à suivre, ni un piège à contourner, même si, à certains égards, elle peut être perçue comme une épreuve par quiconque se croyait à l'abri de tout changement, que ce soit dans son travail ou dans son avenir social.

Ce n'est pas la première fois que le monde subit une mutation aussi profonde. Qu'il suffise de songer au passage de la société agricole à la société industrielle. La transition ne s'est pas faite sans heurts et sans souffrances. Il en a été de même lorsque l'activité industrielle a été supplantée par les services. Or, nous entrons maintenant dans une ère où les nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication seront prépondérantes dans les activités humaines. Ces technologies mettent

- 
1. Pour accéder à son site Internet et obtenir une présentation détaillée de l'Observatoire du Québec, composer l'adresse suivante : <<http://www.observatoire-quebec.qc.ca>>.
  2. Propos inspirés principalement de Françoise Saudan, conseillère aux États (Suisse), et de Pierre-Paul Proulx, professeur de sciences économiques à l'Université de Montréal. Voir le texte : « La mondialisation de l'économie et le rôle de l'État », dans *L'État aux orties ?*, Montréal, Éditions Écosociété, 3<sup>e</sup> trimestre 1996.

littéralement le monde entier à la portée de tous. Mais a-t-on intégré ce qu'implique ce changement dans les comportements individuels ?

Il faut bien reconnaître la profonde contradiction dans les comportements de chacun. En tant que consommateur, on veut obtenir les biens et les services au meilleur coût possible, tout en bénéficiant des bienfaits de la mondialisation. En tant que producteur ou fournisseur de ces mêmes biens et services, on veut conserver les avantages et la sécurité d'un marché national protectionniste qui a procuré, avec le temps, une rente de situation. Durant des décennies, cette rente a apporté la sécurité d'emploi, des salaires parmi les plus élevés et l'une des meilleures protections sociales. C'est ce qui explique la profonde crise de confiance de la société actuelle et les défis à relever qui en découlent. Car tout ne se passe pas sans heurts. Rappelons-nous la dernière crise financière asiatique qui a bouleversé la planète.

D'un point de vue strictement économique, le phénomène de la mondialisation a aussi ses causes et ses effets<sup>3</sup>. Voici ceux qu'on cite le plus souvent :

- ◆ *accords internationaux* de libéralisation des échanges et de l'investissement et *nouvelles contraintes* à l'utilisation de politiques nationales ayant des effets au-delà des frontières ;
- ◆ *changements technologiques rapides* dans les transports et les communications, croissance rapide et développement des pays du Sud-Est asiatique exportant initialement des produits peu coûteux, intensifs en ressources humaines ;
- ◆ *commerce intra-firme et intra-industrie* résultant de la décomposition des processus de production dont les étapes se situent dans des pays différents ;
- ◆ *mobilité des capitaux* et interdépendance des marchés financiers, d'où *marge de manœuvre réduite* pour les autorités monétaires nationales et efforts de concertation et de mise au point de nouveaux régimes monétaires ;
- ◆ *volatilité* sur ces marchés des *taux d'intérêt* et des *taux de change* ;

---

3. Les causes pour les uns peuvent être les effets pour les autres.

- ◆ *croissance importante de l'investissement direct étranger (l'IDE) ;*
- ◆ *rôle grandissant des grandes entreprises* comme acteurs dans les relations commerciales internationales et interrégionales ;
- ◆ *importance accrue accordée à l'innovation, à la recherche-développement, au marketing, aux alliances et au partenariat pour un accès plus rapide aux connaissances et aux marchés des divers pays ;*
- ◆ *écart grandissant de la richesse et des salaires* entre individus, régions et pays ;
- ◆ *nouvelles politiques économiques* inspirées par les théories de la croissance endogène ;
- ◆ *croissance et décroissance d'agglomérations urbaines – régionales, certaines sortant gagnantes et d'autres perdantes du processus d'intégration économique* en cours.

Bien qu'il faille encore parfaire les diagnostics, cette énumération nous amène à faire une conclusion importante. La croissance économique mondiale et la croissance économique des divers pays et régions du monde sont de plus en plus le résultat d'un processus au sein duquel les flux commerciaux, les systèmes de prix, les salaires et l'emploi sont déterminés simultanément.

Il apparaît déjà nécessaire d'accorder une importance considérable au changement technologique comme déterminant moteur de la mondialisation et comme facteur appelant un renouvellement des politiques qui vise l'innovation et la productivité. De plus en plus, les économistes spécialistes des relations internationales, à l'instar de Pierre-Paul Proulx, traitent du nouveau phénomène de « **polarisation spatiale** » qui rassemble des sous-traitants, des services et des sociétés de haute technologie autour de firmes en quête de flexibilité (appelée aussi **production frugale**) pour affronter une économie mondiale de plus en plus intégrée. Par exemple, la production frugale dicte de rapprocher les fournisseurs du donneur d'ordres. Il s'agit de l'effet de localisation de la mondialisation (effets de synergie, d'agglomération, de conventions).

En même temps, à l'échelle du monde, une profonde réflexion s'effectue actuellement, à la recherche de mécanismes régulateurs. Les grands organismes internationaux comme l'OCDE, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'ONU et l'OMC, principalement, se situent dans cette mouvance de la recherche d'un nouvel ordre économique mondial. Celle-ci débouchera-t-elle sur la création d'un nouveau palier de gouvernement supérieur d'une ampleur planétaire ? Tous les ingrédients sont réunis pour y voir un mouvement irréversible, sans que l'échéancier ne soit encore connu<sup>4</sup>.

C'est en effet une question de temps, à condition que les États y voient clair. Un gros problème à résoudre actuellement découle des conséquences de la spirale créée par l'intégration économique, avec tous ses effets pervers. Les États apparaissent plus souvent qu'autrement comme des complices ou des victimes. Autant les diverses formes d'intégration économique peuvent être des plus salutaires pour le consommateur et le producteur, autant elles peuvent être destructrices lorsque l'équilibre du marché est rompu. S'il n'y a plus suffisamment de joueurs sur le marché, ou si les joueurs, de connivence, faussent les règles du jeu, il n'y a plus d'équilibre.

Si les États n'agissent pas rapidement, certains groupements de la société civile se chargeront de les rappeler à l'ordre. Aussi, des groupes comme ATTAC<sup>5</sup> (contre la spéculation financière) vont prendre de plus en plus d'importance à l'avenir comme instruments de surveillance. Souvenons-nous des derniers remous sociaux survenus lors des derniers rendez-vous des grands de ce monde à Seattle à l'automne 1999, au Sommet des Amériques tenu à Québec en avril 2001 et au Sommet de l'Union européenne à Göteborg, en Suède, en juin 2001. L'absence de vision à moyen et à long terme conduit les États à prendre acte et non à prévenir les coups. Et l'État du Québec, comme d'autres, est vulnérable à cet égard, mal outillé pour comprendre l'avenir, peut-être trop longtemps obnubilé par l'atteinte d'un « déficit zéro ».

---

4. Voir le résumé à la fin de la section « Remise en question... », p. 69.

5. ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) : <<http://www.attac.org/>>. Cette association a vu le jour au milieu de 1998.

## Une autre mondialisation

---

Parallèlement au mouvement initial vers une plus grande mondialisation des échanges et de l'intégration économique, une autre mondialisation s'est développée, beaucoup plus humaine et solidaire. Ce mouvement parallèle fait ressortir clairement deux points : d'abord, les profonds déséquilibres sociaux ne sont pas réglés par ce grand mouvement de la mondialisation, caractérisé par une intégration économique accrue ; ensuite, le mouvement a engendré toute une série d'effets pervers. Cette autre mondialisation a connu son apogée au congrès de Seattle en décembre 1999 avec les manifestations monstres qui s'y sont déroulées. Parmi les principaux déséquilibres et effets pervers du mouvement initial de la mondialisation, certains méritent une attention particulière :

- ◆ Une plus grande appropriation des marchés par les multinationales, montrant la voie à une plus grande dictature de leur part, est accompagnée d'une plus grande information diffusée à l'échelle du monde, atteignant toutes les strates de la population. Cette diffusion massive est ce que craignent le plus les multinationales.
- ◆ Cette appropriation des marchés de plus en plus grande par les multinationales, accompagnée d'une disparition des frontières, aurait pu laisser croire qu'enfin les disparités entre pays pauvres et pays riches allaient diminuer, sinon disparaître. Il n'en est rien. Bien au contraire. L'accroissement des inégalités est devenu critique entre pays pauvres et pays riches, ainsi qu'entre les strates de population à l'intérieur de ces mêmes pays (autant à l'intérieur des pays riches que des pays pauvres). Il est évident que la situation est devenue explosive.
- ◆ L'emprise du système financier est à ce point préoccupante que certains de ses méfaits portent à plus de conséquences négatives. Depuis 1973, par exemple, fin de la période des taux de change fixes, même la monnaie est devenue prétexte à faire de l'argent en spéculant sur la dépréciation et l'appréciation futures des diverses monnaies et à ainsi générer des revenus. Pourtant, la raison d'être de la monnaie n'est-elle pas uniquement de servir de moyen d'échange ?

- ◆ On ferme de plus en plus les yeux sur la corruption et le gaspillage, dans les pays du Sud en particulier, pourvu que l'on puisse continuer à pomper toujours davantage les richesses naturelles de ces pays.
- ◆ La vulnérabilité des pays du Sud s'accroît de plus en plus, face aux multinationales qu'il ne faut pas choquer, car elles sont devenues beaucoup plus puissantes que les gouvernements de nombreux pays (pour plus de détails, voir la section « Concrètement : la réalité... », p. 82). Leurs capitaux à peine arrivés, ils pourraient repartir rapidement, vers d'autres lieux plus accueillants.
- ◆ Même la démocratie est remise en cause. Car on assiste à des transferts de pouvoir vers des organismes qui n'ont à répondre devant personne.

Si rien n'est fait rapidement par les instances internationales concernées, la révolte est à nos pas. Le Québec est-il bien outillé, d'abord pour faire toutes les analyses que nécessite plus de compréhension et ensuite pour faire entendre sa voix ? N'est-ce pas la grande question ? Nous y reviendrons plus loin.

### **Remise en question du rôle des États**

---

Selon les époques, les gouvernements ont été forcés d'adopter des politiques de développement économique, spatial et d'aménagement du territoire qui leur permettaient de s'adapter aux nouveaux schèmes de localisation des entreprises. Il leur a fallu tenter de contrecarrer les déséquilibres du territoire, de même que se doter d'équipements attrayants pour les nouvelles entreprises, comme des technoparcs, palais des congrès, TGV, etc.

Un examen en profondeur des politiques économiques du gouvernement du Québec s'impose dans un nouveau contexte d'intégration économique à l'échelle du monde, certes, mais d'abord à l'échelle pancanadienne. Cet examen doit se faire dans le cadre d'un paradigme technologique inédit, à la lumière de nouvelles stratégies de localisation des entreprises multinationales et de modèles avec lesquels il faut d'ores et déjà composer.

La régionalisation, pour le Québec, implique des liens Nord-Sud plus intenses avec les États-Unis. D'où un sérieux défi à

relever dans la définition et la mise en marche d'un nouveau modèle économique québécois qui se voudrait distinct de celui des Américains.

Les contraintes imposées par le niveau élevé d'intermédiation financière, la multilocalisation des entreprises, la proximité géographique des États-Unis où les charges fiscales sont, par leur choix de modèle, de beaucoup inférieures à celles du Québec (malgré un début timide d'ajustement apporté dans le budget Landry à partir de 2000) et un niveau élevé d'endettement permettent de conclure qu'il faut chercher ailleurs que dans les politiques macroéconomiques traditionnelles (monétaires et budgétaires) pour trouver des moyens efficaces d'atteindre des objectifs d'emploi et de redistribution. Il faut mettre en œuvre des politiques et des programmes qui touchent directement la productivité, la compétitivité et le développement durable comme base dans un contexte d'intégration économique. Proulx suggérait déjà, avant 1996, la mise en place d'un conseil de la compétitivité et du développement durable pour le Québec.

À l'évidence, les États jouent un rôle de plus en plus amoindri dans cette dynamique engendrée par le phénomène de la mondialisation. L'État du Québec ne fait pas exception, du moins en ce qui concerne l'organisation de la connaissance socioéconomique. Cet état de situation s'est de plus confirmé et accéléré au Québec au tournant des années 1990. Des gestes administratifs ont été posés dans le passé qui ne peuvent qu'affaiblir la portée des interventions de l'État dans un monde qui, de plus en plus, demande qu'on soit bien préparé et au fait des aspects socioéconomiques en ayant le moins d'entraves possible, comme une réglementation trop lourde<sup>6</sup>.

---

6. L'État du Québec a fait un premier pas trop timide en ce sens. En fait, il aurait fallu renforcer l'organisation de la connaissance socioéconomique pour le plus grand profit de tous les agents économiques et vraiment faire beaucoup plus d'efforts pour déréglementer dans tous les secteurs. On a plutôt allégé le catalogue de réglementation en en modifiant la table des matières, sans alléger pour autant le fardeau imposé aux agents visés. Il s'agit toutefois d'un sujet complexe, puisque le nouveau phénomène de la mondialisation impose à lui seul une meilleure harmonie de la réglementation de tous les pays, ce qui implique une plus grande réglementation dans certains cas. Le problème est que l'on n'a jamais fait vraiment le ménage dans les anciennes réglementations.

Comme gestes d'affaiblissement de la connaissance, qu'il suffise de noter la disparition de l'Office de planification et de développement du Québec (en particulier dans son volet d'études et de planification à moyen et à long terme). L'OPDQ a cessé ses activités le 31 mars 1993 après vingt-cinq années de consultation et d'animation. À ce moment, le Bureau de la statistique du Québec (BSQ), n'étant qu'une direction générale à l'intérieur du ministère des Finances, se voyait dépouiller de ses meilleurs éléments d'analyses et de prévisions au profit d'autres directions de son ministère de tutelle. Il était alors confiné à un rôle plus que marginal avec ses quelque 195 employés et un budget inférieur à 8 millions de dollars<sup>7</sup>. Il est devenu, depuis, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)<sup>8</sup>, relevant directement d'un ministre. Son mandat est resté pratiquement inchangé et il se définit de plus en plus comme un « organisme de services » en matière de relevés statistiques des plus diversifiés, effectués pour le compte de ministères qui veulent bien faire appel à lui. Il n'y a pas de fil conducteur, dans son programme de travail, susceptible d'animer ce petit organisme pour le rendre crédible comme conseiller de l'État, de manière à lui donner une vision socioéconomique quant à l'avenir<sup>9</sup>.

À la même époque, on a pu observer la disparition de directions bien structurées de planification dans les ministères de développement économique<sup>10</sup>, la cessation de la réalisation d'études socioéconomiques en profondeur à l'interne des cadres de l'État, la fin des travaux de modélisation économétrique, même au ministère des Finances et au Bureau de la statistique du Québec, etc.

---

7. Pour plus de détails, voir Ronald Carré, *Analyse du champ de la statistique : vers une proposition d'organisation du champ de l'analyse statistique au Québec*, avril 1994, mimeo.

8. La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (1998, c. 44) a été sanctionnée le 20 juin 1998. Elle est entrée en vigueur le 14 octobre 1998 (décret n° 1307-98).

9. Seule l'analyse sociodémographique a continué de se développer à l'interne de manière à alimenter l'État et ses clientèles quant aux perspectives futures de la société québécoise. Aucun organisme gouvernemental (y compris l'ISQ) ne se préoccupe, entre autres, des impacts socioéconomiques à long terme de l'évolution démographique du Québec.

10. Lorsqu'il n'y pas eu disparition formelle, les mandats d'études et de recherches ont été considérablement allégés, se limitant à des « notes à la direction » des ministères, très succinctes, rédigées dans le but avoué de sauver du travail à son destinataire qui ne s'accorde que peu de temps pour s'informer en profondeur.

Quant au modèle intersectoriel du Québec, même s'il n'a pas été complètement abandonné, il n'a jamais fait l'objet d'améliorations, sauf pour un rajeunissement de ses données de base, selon la disponibilité des statistiques fournies par Statistique Canada.

Force est de conclure que l'expertise de haut niveau au Québec se retrouve de plus en plus à l'extérieur de l'appareil de l'État, soit dans les universités, certes, mais très souvent aussi dans les grandes institutions financières, dans les grandes entreprises qui planifient à long terme et dans des boîtes privées de consultation. Les aspects négatifs seraient moindres si les décideurs politiques pouvaient d'abord prendre conscience de cette expertise et, en conséquence, s'assurer d'une bonne transmission des connaissances par les instances extérieures engagées dans la réalisation d'études approfondies appuyant des réflexions sur les devenir de la société québécoise. Par rapport à cet univers de bassins de connaissances, c'est en partie un rôle de synthèse que s'est donné le nouvel Observatoire du Québec.

## **Compréhension historique des règles du commerce international**

---

Dans le futur, les hauts niveaux de savoir et de guides à la décision se transposeront de plus en plus dans les institutions dont le rayonnement sera de portée mondiale. Une bonne lecture de l'histoire est essentielle pour comprendre l'avenir<sup>11</sup> :

Voulant éviter un retour au chaos économique qui avait précédé et même contribué au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, les gouvernements de plusieurs pays

---

11. Cette synthèse est inspirée :

- d'une documentation très complète du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC) disponible à l'adresse : <<http://www.mic.gouv.qc.ca/commerce-international/fr/gatt-omc.html>>. Texte de J.-P. Furlong, *Évolution du commerce international du Québec depuis les débuts du système commercial multilatéral (GATT-OMC)*, avril 1998. Jean-Pierre Furlong est directeur de l'analyse du commerce extérieur au MIC.
  - et de Roma Dauphin, « Les accords de commerce internationaux : Plus près de nous qu'on le croit », revue *SOMMETS* (magazine de l'Université de Sherbrooke), vol. XIII, n° 1, hiver 2000.
- Pour compléter, voir l'annexe.

s'étaient entendus, notamment à Bretton Woods (États-Unis, 1944), pour construire les trois piliers de l'économie mondiale d'après-guerre que devraient être le **Fonds monétaire international**, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, devenue plus tard la **Banque mondiale**, et une **Organisation internationale du commerce**. Les deux premières institutions ont vu le jour comme prévu, mais il faudra attendre jusqu'en 1995 pour que naisse l'OMC (**Organisation mondiale du commerce**), l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (**General Agreement on Tariffs and Trade, GATT**) n'ayant été conçu à l'origine (1947) que comme un **accord provisoire**.

On ne peut cependant négliger l'apport du GATT à la libéralisation des échanges. Huit cycles de négociations commerciales multilatérales sous l'égide du GATT, le plus récent étant le cycle d'Uruguay, ont permis de diminuer de façon significative les obstacles au commerce des biens. Les premières négociations ont essentiellement porté sur la réduction des droits de douane; par la suite, en plus des tarifs, au cours des négociations des cycles de Tokyo et d'Uruguay notamment, les négociations ont porté sur un meilleur encadrement et sur la diminution des obstacles non tarifaires auxquels certains pays ont eu tendance à recourir pour compenser la réduction des mesures à la frontière.

Le GATT a aussi servi de forum pour le règlement de différends entre les pays membres. Les accords régionaux de libéralisation du commerce ont dû s'en inspirer et y être conformes, bien qu'ils constituent dans une certaine mesure une entorse au principe de base de non-discrimination. En outre, le secrétariat du GATT a contribué à l'amélioration de la connaissance sur le commerce international, ainsi que sur les enjeux ou les défis auxquels les pays commerçants ont été confrontés.

Aujourd'hui, l'OMC et un ensemble d'accords sur les biens, les services et la propriété intellectuelle viennent faciliter les échanges commerciaux. L'agriculture, les textiles et les vêtements, qui bénéficiaient d'exemptions, réintègrent progressivement le cadre commercial applicable aux autres produits. Cent trente-deux pays sont actuellement membres de l'OMC et trente autres y négocient leur adhésion, alors qu'en 1947 vingt-trois pays signaient le GATT.

Aux accords conclus à Marrakech en 1994 s'ajoutent depuis des accords sur les technologies de l'information, sur les services de télécommunications de base et sur les services financiers. Des négociations se poursuivent à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour en venir à une entente sur les investissements qui pourrait éventuellement servir de base à un accord de l'OMC sur ce sujet. Il reste cependant encore plusieurs problèmes à régler avant que les pays industrialisés mettent au point un projet d'entente.

Si plusieurs pays, notamment ceux qui sont membres de l'Union européenne, proposent d'amorcer les travaux préparatoires à un nouveau cycle de négociations, le « *Millenium Round* », d'autres préconisent plutôt un temps d'arrêt afin de mieux asseoir ou consolider les résultats des accords conclus au cours des dernières années. Ce besoin de pause se manifeste particulièrement aux États-Unis, l'administration américaine n'ayant pas réussi à obtenir le mandat de négocier de nouveaux accords commerciaux en vertu de la procédure dite du « *Fast Track* ». La proximité des élections américaines a certainement aussi joué. Les projets ne manquent pas (APEC, zone de libre-échange des Amériques, libre-échange transatlantique, etc.), mais il est difficile d'obtenir les appuis nécessaires, d'autant plus que les échéances pour conclure d'éventuelles ententes sont encore assez éloignées (voir l'annexe).

Il faut aussi souligner l'importance des accords régionaux, comme l'ALENA, qui viennent renforcer le système commercial multilatéral dans la mesure où ils sont fondés sur les mêmes principes ; ils n'ont pas pour effet d'accroître les obstacles au commerce avec les pays tiers et ils s'appliquent à l'essentiel des échanges commerciaux des pays visés. Ces accords se sont multipliés au cours des dernières années.

Le protectionnisme a accentué le déclin économique, notamment dans les pays occidentaux, au cours des années 1930. La libéralisation des échanges a par contre contribué à la croissance ; à preuve, le commerce mondial croît plus vite que la production mondiale de marchandises, tendance qui se vérifie d'ailleurs depuis plusieurs décennies. Avec toutes les réserves qu'une comparaison sur une aussi longue période puisse comporter, indiquons tout de même que la valeur en dollars américains des exportations mondiales de marchandises est 86 fois plus importante en 1996 qu'en 1950. En

outre, de 1950 à 1960, le volume des exportations mondiales a doublé, alors que celui de la production mondiale de marchandises augmentait de 65 %. Pour les décennies suivantes, les pourcentages de croissance en volume sont :

	Exportations (%)	Production (%)
1960-1970	127,3	78,6
1970-1980	63	45
1980-1990	49	31

Source : Divers rapports annuels du GATT ou de l'OMC.

De 1987 à 1996, la valeur des exportations mondiales de marchandises a un peu plus que doublé et le volume a augmenté de 70 %, alors que la production mondiale et le produit intérieur brut (PIB) réel mondial augmentaient d'environ 20 %. Les données préliminaires de l'OMC pour 1997 font état d'un accroissement de 3 % de la valeur des exportations mondiales de marchandises par rapport à 1996 et d'une augmentation en volume de 9,5 %.

La perception d'une OMC essoufflée a suscité un regain d'intérêt pour les accords régionaux depuis une dizaine d'années. Les Américains, qui étaient les plus ardents défenseurs du multilatéralisme, se sont convertis au régionalisme avec la formation de l'ALENA. Même les pays de l'Asie ont suivi cette voie en faisant de l'ANASE une zone de libre-échange.

La notion de régionalisme a conduit à la découpe du monde en grands blocs commerciaux (Asie, Europe, Amériques). Dauphin pose la question : ces blocs vont-ils garder des liens commerciaux entre eux ou au contraire se replier sur eux-mêmes ? Aussi, jusqu'à quel point y aura-t-il intégration au sein de chacun des blocs ? Il soutient, de plus, que des blocs commerciaux non coopératifs où le pays dominant accapare les principaux bénéfices du libre-échange intérieur seraient probablement le pire scénario à envisager pour le monde.

Ce scénario du pire apparaît improbable, tellement il briserait le nouvel équilibre mondial. Des forces vives de la société civile auraient tôt fait de se faire entendre.

Raymond Garneau, alors président de l'Industrielle-Alliance, a très bien résumé les enjeux de la mondialisation à l'occasion d'une conférence pour célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval<sup>12</sup>. Il constatait à partir d'exemples éloquentes que :

- ◆ Le libre-échange provoque la déréglementation ;
- ◆ La déréglementation augmente la concurrence ;
- ◆ La concurrence conduit à la mondialisation de l'économie ;
- ◆ La mondialisation de l'économie provoque la concentration des entreprises ;
- ◆ La concentration des entreprises crée des monopoles ou quasi-monopoles et tue la concurrence ;
- ◆ L'absence de concurrence force le retour à la réglementation pour contrôler les monopoles.

M. Garneau concluait, enfin, que « si depuis une décennie nous vivons sous l'ère du village global, peu de monde se préoccupe de savoir quel genre de conseil municipal va gérer le village. Et qu'en situation idéale la globalisation des marchés aurait dû être précédée par une sorte de globalisation de nos démocraties ».

L'annexe résume les grandes dates historiques.

## **Qu'en est-il du Québec ?**

---

Comment le Québec s'est-il tiré d'affaire depuis ce début de décloisonnement du monde ? Il est certain que la « province de Québec » est bien menue dans ce contexte du village global si bien résumé par Raymond Garneau. Ses moyens sont limités et ils le seront encore davantage en termes relatifs à l'avenir dans un monde où ce village global s'agrandit constamment. Jusqu'ici, tout n'a pas été si mal.

Le commerce international du Québec n'a cessé d'augmenter depuis la mise en place du système commercial multilatéral. Cette tendance s'est accélérée au cours des dernières années au point où les exportations internationales de marchandises

---

12. Propos résumés dans *Le Soleil*, Québec, dimanche 28 novembre 1999.

représentent une part de plus en plus importante du PIB. La nature des produits exportés s'est aussi grandement diversifiée. En même temps, on assiste à une plus grande concentration des exportations vers les États-Unis<sup>13</sup>.

Peut-être faut-il réaliser que, tout comme l'Ontario, le Québec bénéficie d'une rente de localisation attribuable à sa grande proximité de l'un des plus grands marchés au monde !

Depuis le début de la Révolution tranquille, le discours s'est considérablement modifié. Portant d'abord presque exclusivement sur la notion d'exportation de biens, il s'est assez rapidement élargi. Déjà en 1973 le rapport Marier<sup>14</sup> cernait la problématique concernant la question des investissements étrangers pour le Québec. Ce rapport coïncidait avec la venue de la nouvelle agence de tamisage des investissements étrangers mise en place par le gouvernement fédéral. À l'échelon fédéral, on trouve maintenant le Bureau d'examen des investissements<sup>15</sup>, qui examine tout investissement sous plusieurs aspects, dont ceux des investisseurs étrangers et de leur degré de contrôle de l'économie canadienne. Il considère également le phénomène de l'intégration des investissements entre les mains de quelques grands centres de décision.

Il est certain que la question des investissements directs étrangers (IDE) a pris une ampleur considérable avec la montée de la mondialisation. La croissance de l'IDE au cours des années 1980 a été fortement marquée, d'une part, par la hausse de l'investissement international croisé, principalement circonscrit à la zone OCDE. D'autre part, le processus a été dominé par la suprématie des acquisitions et fusions sur les investissements créateurs de capacités nouvelles de production<sup>16</sup>.

---

13. Voir J.-P. Furlong, *op. cit.*

14. Gouvernement du Québec, Conseil exécutif, *Rapport du Comité interministériel sur les investissements étrangers*, Québec, septembre 1973 (texte révisé de mars à juin 1974). Ce comité a été créé par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec en automne 1971.

15. Pour en savoir plus : <<http://investcan.ic.gc.ca/>>.

16. Toute cette question est particulièrement bien couverte dans : François Chesnais, *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 1994, 1997 (nouvelle édition actualisée), coll. « Alternatives économiques ».

La progression rapide de la mondialisation du commerce peut se traduire par des avantages considérables pour la croissance économique et le développement – mais elle risque aussi de déboucher sur la domination de certains marchés par quelques grandes sociétés. D'où la nécessité d'introduire des politiques visant à préserver le bon fonctionnement des marchés et à limiter la portée des pratiques commerciales restrictives.

Tel est le message central du *World Investment Report 1997: Transnational Corporations, Market Structure and Competition Policy* (Rapport sur l'investissement dans le monde, 1997: les sociétés transnationales, la structure des marchés et la politique de concurrence) que la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) a publié le 9 septembre 1997. La parution de ce rapport s'inscrivait dans le contexte d'un investissement international en plein essor. En effet, le nombre des sociétés transnationales (STN) augmente rapidement et le portefeuille de leurs actifs ainsi que le volume de leurs ventes à l'échelon mondial atteignent des niveaux records. La libéralisation des régimes d'investissement étranger direct (IDE) n'a pas pour seule conséquence d'encourager cet essor, mais aussi d'aviver la concurrence sur de nombreux marchés.

Le rapport de 1997 indique que l'échelle de certaines fusions et acquisitions et le risque de voir certains marchés dominés par un petit nombre de sociétés posent d'importantes questions en ce qui concerne la politique de concurrence: « Cela a récemment été mis en lumière à l'occasion du débat qui a eu lieu dans l'Union européenne à propos de la fusion de Boeing et de McDonnell Douglas, deux des plus grandes compagnies aérospatiales du monde<sup>17</sup>. »

On constate que la politique à suivre n'est pas toujours claire. Il ne s'agit pas seulement de surveiller une trop grande intégration entre les entreprises d'un même secteur mais aussi l'intégration des entreprises entre secteurs (p. ex. : entre presse électronique et presse écrite). Ni le fédéral, ni le Québec n'ont de points de vue clairs concernant le phénomène de l'intégration économique. L'absence de lignes directrices à tous les niveaux de

---

17. Telle était la conclusion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – CNUCED (9 septembre 1997), que l'on peut consulter en détail à : <<http://www.unctad.org/en/press/pr2717fr.htm>>.

gouvernement est toujours plus évidente. Il ne suffit pas, pour le gouvernement fédéral, de demander un avis à un ministère quelconque au Québec dans quelques cas précis pour prétendre qu'il y a ou non matière à approbation d'une fusion ou d'une prise de participation.

Sur un terrain plus terre-à-terre à l'échelle d'un petit État comme le Québec (échelon de province), l'optimisme reste de rigueur. Les experts croient toujours possible :

[...] la bonification du système commercial multilatéral dans l'intérêt du Québec. Par exemple, dans des domaines comme les marchés publics, où une forte proportion des achats sont encore effectués sans appel d'offres aux soumissionnaires potentiels d'autres pays, ou comme les services où plusieurs secteurs sont encore exclus. Si les mesures tarifaires et non tarifaires ont été réduites ou éliminées et si celles qui restent sont mieux encadrées, dans plusieurs pays, notamment en Asie, l'accès effectif aux marchés doit passer par des réformes structurelles internes. Des organismes comme l'OCDE sont à mettre au point des indicateurs permettant de mesurer le niveau de concurrence sur les marchés domestiques.

Qui plus est, la pénétration des marchés rendue possible par la diminution des obstacles au commerce est parfois mise en péril par les difficultés que posent les procédures douanières ; il s'agit là d'un problème dont les gens d'affaires se plaignent de plus en plus et auxquels ils souhaitent que des solutions soient apportées au plan multilatéral ou régional.

Par ailleurs, il faut éviter les risques d'érosion ou même d'implosion qui découleraient du fardeau que certains veulent faire porter au système multilatéral dans des domaines non directement reliés au commerce international. Ainsi, les mesures sociales, les normes du travail et la protection de l'environnement ou le développement durable ne devraient être à l'ordre du jour des travaux de l'OMC que dans les dimensions qui touchent directement le commerce. Les autres aspects de ces questions importantes sont traités dans d'autres forums internationaux.

La mondialisation des échanges et les progrès dans divers domaines (principalement technologiques) viennent de plus en plus faciliter les échanges des biens et services et l'investissement. Les développements des dernières années font qu'il serait très difficile de faire marche arrière dans le processus

de libéralisation des échanges. Est-il besoin de rappeler cependant que le protectionnisme a parfois tendance à se développer dans l'opinion publique en période économique difficile<sup>18</sup> ?

Même s'il n'y a plus d'effort de planification d'ensemble<sup>19</sup> au Québec depuis le milieu des années 1980, il faut reconnaître que, grâce au dynamisme du secteur privé, l'économie du Québec s'est bien tirée d'affaire.

Les principaux acteurs économiques québécois sont déjà bien intégrés au marché mondial. C'est le cas entre autres dans les secteurs de la métallurgie, des pâtes et papiers, des services, de la pharmacie, du meuble, du matériel de transport, de la transformation des produits alimentaires. Il y a probablement, aujourd'hui, plus de 60 % des emplois qui s'inscrivent dans le contexte de la mondialisation.

Il faut reconnaître que le Québec a été la province qui a appuyé le plus les politiques canadiennes d'ouverture des marchés, que ce soit au GATT ou à l'ALENA. Toutefois, à la suite de l'entrée en vigueur de l'ALENA, le Québec a tardé à appliquer ses mesures d'aide à la formation de la main-d'œuvre et au réinvestissement, contrairement à l'Ontario, qui, notamment, a mis en place rapidement ou renforcé son réseau de collèges techniques.

En matière d'énergie, Hydro-Québec adhère en mai 1998 au marché libre américain (énergie de pointe) en recevant sa conformité de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC). Cette question du statut public d'Hydro-Québec et de la fermeture du marché québécois pourrait devenir un enjeu commercial majeur au cours des prochaines années dans les rapports avec les Américains.

Il semble toutefois y exister un fort consensus pour que l'économie du Québec continue de croître dans ce processus de libéralisation, engagé il y a cinquante ans.

---

18. Voir J.-P. Furlong, *op. cit.*

19. Tous auront compris que, lorsqu'il est question de planification d'ensemble, il ne s'agit pas de fabrication de plans, comme c'était le cas au début du siècle précédent, mais bien de la réalisation d'études et de recherches en profondeur sur les grandes questions qui concernent l'État et sa clientèle. Les décideurs politiques autant que les décideurs du monde des affaires ont droit à tous les éclairages que la technologie permet de produire aujourd'hui.

## **LA MONDIALISATION VUE COMME UN RÉAMÉNAGEMENT DES MANIÈRES DE FONCTIONNER DES ENTREPRISES ET DE L'ÉTAT**

### **Nouveau contexte**

---

Le débat sur la libéralisation est d'abord un débat d'idées qui traduit une certaine orientation vers l'avenir à long terme. C'est pourquoi il est essentiel que les États et les tenants de la mondialisation soient bien informés à des horizons éloignés. La libéralisation des échanges et de l'investissement ne vise pas seulement la prospérité et une plus grande liberté de choix, mais aussi la justice, en ce sens que le bien-être général de tous les citoyens doit primer les intérêts particuliers. Il importe que les fruits de la libéralisation soient répartis de façon plus équitable à l'intérieur des pays et entre les pays. C'est pourquoi la politique et l'action des dirigeants aux niveaux national et international conservent toute leur importance.

La question du retour au protectionnisme d'antan ne se pose plus. On a calculé que pour les pays membres de l'OCDE le salaire des travailleurs qualifiés baisserait de 2 % à 5 % si l'on devait revenir au protectionnisme et que ce retour en arrière coûterait aux consommateurs de ces pays une somme approchant les 300 milliards de dollars américains<sup>20</sup>. Le protectionnisme absorbe des ressources qui pourraient être affectées beaucoup plus utilement à des programmes de recyclage ou de garanties temporaires de ressources destinés à des travailleurs victimes de suppressions de postes, voire à la mise au point de nouveaux produits ou à la création d'entreprises.

Traditionnellement, les entreprises évoluaient dans un cadre national avec des règles définies à partir de leur territoire d'activités. Comment, aujourd'hui, concilier le cadre national de fonctionnement avec un ensemble de règles régissant les rapports interentreprises dans un territoire international indifférencié ?

---

20. Voir : *Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement, étude de l'OCDE*, octobre 1999, <[http://www.ocde.org/publications/Pol\\_brief/9906fr.pdf](http://www.ocde.org/publications/Pol_brief/9906fr.pdf)>.

De plus, les États nationaux étaient les maîtres d'œuvre de la définition du cadre économique, social et culturel pour le mieux-être de leurs citoyens. Au Québec, principalement depuis la Révolution tranquille, l'État a souvent été considéré comme le moteur principal du développement de la société. En conséquence, même si c'est beaucoup moins le cas depuis plus d'une décennie, la question des effets de la mondialisation sur les manières de fonctionner des États se pose avec acuité.

### **Concrètement: la réalité du nouveau contexte mondial<sup>21</sup>**

---

Aujourd'hui, l'ordre international n'est plus un ordre interétatique. Le capitalisme s'est émancipé de la politique. La compilation qui suit montre la relative fragilité des États dans cette mouvance vers la mondialisation.

Parmi les 100 principales puissances économiques du monde (États et entreprises confondus), 51 ne sont pas des États-nations, mais des multinationales.

- ◆ Sur les 60 premières puissances mondiales, les 22 premières sont des États (au premier rang, les États-Unis, avec un PIB de 7 745,7 milliards de dollars). On trouve ensuite, de la 2<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> position : le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Chine (+ Hong-Kong), le Brésil, le Canada, l'Espagne. En 23<sup>e</sup> position se trouve General Motors (États-Unis) avec un chiffre d'affaires de 178,2 milliards de dollars, juste avant le Danemark (PIB : 161,1 milliards de dollars) ; 26<sup>e</sup> : Ford Motor (États-Unis), 153,5 milliards de dollars CA, juste avant la Norvège (PIB : 153,4 milliards de dollars) ; 28<sup>e</sup> : Mitsui & Co. (Japon), 142,8 milliards de dollars CA, juste avant la Pologne (PIB : 135,7 milliards de dollars), etc.

---

21. Compilations faites dans : Xavier Raufer, *Entreprises : les 13 pièges du chaos mondial*, Paris, Presses universitaires de France, juin 2000, coll. « Criminalité internationale ». Ce livre expose les divers aspects de la criminalité liés à la mondialisation. Comme dans les cas légitimes, la mondialisation a suscité un marché mondial, criminel celui-ci, en confrontant offre et demande de biens, d'actes ou services illicites.

Dans les 60 premières puissances économiques du monde<sup>22</sup>, on trouve aussi : Mitsubishi (Japon), Royal Dutch Shell (Pays-Bas et Royaume-Uni), Itochu (Japon), Exxon (États-Unis), Wal-Mart (États-Unis), Marubeni (Japon), Sumitomo (Japon), Toyota Motor (Japon), General Electric (États-Unis), Nissho Iwai (Japon), IBM (États-Unis), NTT (Japon), AXA-UAP (France), Daimler-Benz (Allemagne), British Petroleum (Royaume-Uni), Groupe Volkswagen (Allemagne).

Les 200 principaux groupes mondiaux représentent à eux seuls près de 30 % de l'activité économique planétaire.

Aujourd'hui, 100 entreprises mondialisées imposent leur loi à l'économie du globe<sup>23</sup>. Aux premiers rangs d'entre elles : General Electric, Ford Motors, Royal Dutch Shell, General Motors, Exxon, Toyota, IBM, Volkswagen, Nestlé, Daimler-Benz. Leur chiffre d'affaires collectif en 1998 était de 2 100 milliards de dollars, une fois et demie le PIB de la France. Ces 100 groupes détiennent 1 800 milliards de dollars d'actifs à l'extérieur de leur pays d'origine et emploient plus de 6 millions de personnes dans le monde.

Les 500 premiers groupes mondiaux représentent 70 % du commerce mondial (légal). Et la tendance s'accélère : en dehors de leur pays d'origine, l'investissement de 60 000 multinationales du globe et de leurs 500 000 filiales étrangères a crû de 40 % en 1998, par rapport à 1997<sup>24</sup>.

En juillet 1999, la Société Dow Jones a créé un indice spécifique – le « Global Titans Index » – rassemblant les 50 principales multinationales du monde (mis à part les américaines, on y trouve 19 européennes – dont 2 françaises – et 2 japonaises).

Mais les pertes de ces grands géants peuvent être tout aussi titanesques. On apprend ainsi, en septembre 1999, que les dettes du conglomérat sud-coréen Daewoo (230 000 employés ; le 2<sup>e</sup> du pays) s'élèvent à plus de 300 milliards de francs (47,7 milliards d'euros), ce qui équivaut à la dette de la Pologne ou de la Malaisie.

---

22. Voir « Les 60 premières puissances économiques mondiales », *Courrier international*, 25 novembre 1999.

23. Voir « Les nouveaux maîtres du monde », dans *Le Monde*, 29 septembre 1999.

24. Voir « Les milliards de la mondialisation », *Libération*, 28 septembre 1999.

Sur le plan personnel, la fortune des 200 personnes les plus riches du monde est estimée à 6 200 milliards de francs (954 milliards d'euros)<sup>25</sup>, soit plus que l'ensemble des PNB des 42 « HIPC » (Highly Indebted Poor Countries, pays cumulant extrême pauvreté et insolvabilité financière), lesquels comptent au total plus de 600 millions d'habitants.

Devant une telle concentration du pouvoir, comment aborder maintenant une compréhension synthétique du débat à l'échelle du monde ?

### **Le débat à l'échelle du monde<sup>26</sup>**

---

Le débat à l'échelle du monde est encore partiel, du moins à l'intérieur des officines internationales officielles. Toutes les questions qui tournent autour des besoins sociaux mondiaux sont pratiquement laissées pour compte, par exemple :

- ◆ le rôle diminué des États par rapport à la croissance des multinationales ;
- ◆ la croissance des inégalités entre pays pauvres et pays riches et entre les strates de la population à l'intérieur de tous les pays ;
- ◆ la façon de retrouver un nouvel équilibre pour une meilleure répartition de la richesse entre les pays pauvres et les pays riches, de même qu'à l'intérieur de chacune des sociétés du globe, etc.

Par ailleurs, la partie du débat de fond à l'échelle du monde qui est la plus avancée peut se limiter à deux domaines principaux, strictement économiques : la *politique de la concurrence* et la question du *gouvernement d'entreprise*, qui touche les multinationales. Ces deux domaines ont un point en commun. Ils sont

---

25. Pour le *Nouvel Économiste* du 28 juillet 1999, les cinq premières de ces fortunes sont : Bill Gates (90 milliards de dollars américains), Warren Buffett (36 milliards), Paul Allen (30 milliards), Steven Ballmer (19,5 milliards), Philip Anschutz (16,5 milliards).

26. Voir, en particulier, *Le rôle des Principes directeurs dans une économie en voie de mondialisation : concurrence et gouvernement d'entreprise*, exposé de M. Rainer Geiger, directeur adjoint (OCDE), lors de la Conférence de l'OCDE à Budapest du 16 au 18 novembre 1998 : <<http://www.ocde.org/daf/cm/s/CIME/geiger-fr.htm>>.

à la base de règles pour le fonctionnement des marchés dans une économie mondialisée. Même si l'OCDE édicte des principes directeurs à l'intention des multinationales, ces principes ont une valeur limitée si les divers pays ne les complètent pas par une réglementation nationale et des instruments internationaux plus spécifiques, le village global n'ayant pas encore de gouvernement à l'échelle du monde.

C'est depuis 1976 que des principes directeurs concernant la concurrence ont été adoptés par les pays membres de l'OCDE. Certains pays membres n'avaient alors pas de réglementation de la concurrence et, dans d'autres pays membres, cette réglementation était incomplète et ne comportait pas, par exemple, un régime de contrôle des fusions. Maintenant, tous les pays de l'OCDE disposent d'une réglementation complète de la concurrence. De plus, parmi les pays non membres qui ont souscrit aux Principes directeurs, l'Argentine a adopté une nouvelle loi sur la concurrence et le Brésil a sensiblement étoffé sa réglementation et renforcé les prérogatives de son autorité de la concurrence<sup>27</sup>.

### **La concurrence**

Principalement depuis 1975, l'OCDE a accompli d'importants progrès dans l'amélioration de la coopération internationale en matière de politique de la concurrence. Au début de 1998, une recommandation appelant à une action concertée a été adoptée à l'encontre des ententes injustifiables, notamment celles ayant pour but de fixer des prix, de partager des marchés, de limiter la production et d'organiser des soumissions concertées. La convergence est grande entre les politiques nationales de la concurrence et certaines normes minimales de mise en œuvre du droit de la concurrence qui pourraient constituer les éléments d'un cadre

---

27. Le présent argumentaire est avant tout économique. À ce volet s'ajoute celui du droit international qui n'est qu'effleuré, bien qu'il soit très touché par les pratiques que dicte la mondialisation. Christophe Leroy avance que le droit de la globalisation économique est un monstre d'inconsistance qui verse chaque jour dans l'abus de pouvoir, face auquel les dirigeants des États ont capitulé. L'analyse qu'il en fait dans l'article suivant est riche d'enseignements: Christophe Leroy, « La mondialisation par le vide politique », journal *Le Monde*, Paris, section Tribune, vendredi le 8 septembre 2000. M. Leroy est maître de conférences en droit public à l'Université de Paris XII-Saint-Maur.

multilatéral. Mais le cadre des Principes directeurs doit être actualisé pour tenir compte d'un contexte plus contemporain. Les points suivants témoignent du niveau des discussions et de leur complexité au niveau des pays membres de l'OCDE ainsi que de leur état d'avancement. Ces points démontrent aussi l'effort d'encadrement des très grandes entreprises et des multinationales.

### *Fusions*

Jusqu'à récemment, les fusions et acquisitions anticoncurrentielles étaient considérées comme une forme d'abus de position dominante. L'analyse moderne des fusions s'attarde avant tout à l'impact de l'opération envisagée sur la structure du marché en cause, comme la création ou le renforcement d'une position dominante sur ce marché.

### *Prix de transfert*

Les pratiques de prix de transfert des entités apparentées d'entreprises multinationales sont incorrectes si elles aboutissent à des restrictions à la concurrence en dehors de l'entreprise. Il ressort de l'analyse actuelle en droit de la concurrence que les subventions croisées par voie de prix de transfert ne sont répréhensibles que si elles sont liées à un abus de position dominante au moyen de prix discriminatoires ou d'un comportement d'éviction.

### *Droits de propriété intellectuelle*

En analyse de la concurrence, l'expression « droits de propriété intellectuelle » paraît plus adéquate que la notion plus restrictive de « propriété industrielle ».

### *Accords restrictifs*

Il y a lieu d'établir une distinction très nette entre les accords verticaux qui améliorent l'efficacité et les accords horizontaux qui devraient faire l'objet d'une interdiction générale.

### *Échange d'informations*

Cette disposition des Principes directeurs demeure pertinente pour les affaires internationales de concurrence. Elle demande aux entreprises de coopérer avec les autorités de la concurrence par l'échange volontaire d'informations. Cela pourrait même

couvrir l'échange d'informations confidentielles moyennant une protection satisfaisante de la confidentialité de la part de l'autorité qui reçoit les informations.

### ***Le gouvernement d'entreprise***

Le gouvernement d'entreprise concerne tout un ensemble de relations entre la direction de l'entreprise, son conseil d'administration et ses actionnaires ainsi que les autres parties prenantes. Les principaux aspects du gouvernement d'entreprise sont la transparence des structures et des activités de l'entreprise, la responsabilité des dirigeants et des administrateurs devant les actionnaires et la responsabilité de l'entreprise elle-même vis-à-vis d'autres parties prenantes comme les salariés, les créanciers et les fournisseurs à long terme. De plus, la sensibilisation de l'entreprise aux intérêts de la collectivité et à l'environnement plus large dans lequel elle opère peut avoir un impact considérable sur sa notoriété et sur son succès à long terme.

Les bonnes pratiques dans ce domaine sont essentielles aux résultats concluants de l'entreprise. Elles contribuent à une gestion efficace des ressources. Elles assurent un équilibre satisfaisant entre les intérêts des actionnaires et ceux des autres parties.

On a pu observer, ces dernières années, une tendance à la mise en place, par les entreprises, de codes de bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. De nouvelles lignes directrices adoptée récemment par l'OCDE sont axées sur les droits et les obligations des actionnaires, le rôle des autres parties, le traitement équitable des actionnaires, notamment minoritaires ou étrangers, la transparence et la publication d'informations ainsi que la responsabilité du conseil d'administration.

Pour bien illustrer l'impact des questions qui ont trait au gouvernement d'entreprise, l'OCDE énonce ce qui suit :

La compétitivité et en définitive les bons résultats obtenus par une société sont le fruit d'un travail d'équipe qui intègre les contributions de toute une série de différents apporteurs de ressources tels que les investisseurs, les salariés, les créanciers et les fournisseurs. Les sociétés devraient reconnaître que les contributions des différentes parties prenantes

constituent une ressource précieuse pour bâtir des sociétés compétitives et rentables. Il est donc dans l'intérêt à long terme des sociétés de favoriser la coopération créatrice de richesse entre les différentes parties prenantes<sup>28</sup>.

Un nouveau comité sur le « gouvernement d'entreprise » au Canada a été institué par la Bourse de Toronto. Il a reçu le mandat d'examiner à nouveau le rôle des conseils d'administration des entreprises canadiennes afin de mettre fin au manque actuel d'efforts en vue d'améliorer la gestion de ces entreprises<sup>29</sup>.

### **Qu'en est-il du devenir des PME québécoises ?**

---

Comme nous venons de le constater, si les multinationales et les grandes entreprises internationales font l'objet d'autant d'attention de la part d'une organisation mondiale comme l'OCDE, qui leur procure soutien et encadrement, nous ne pouvons en dire autant des PME, à plus forte raison québécoises. La réflexion sur les PME est un peu au même point que la réflexion par rapport au devenir des déséquilibres sociaux et politiques, toute l'attention ayant porté jusqu'à maintenant sur les besoins des multinationales.

Les grandes entreprises québécoises sont d'ores et déjà bien inscrites dans le giron de la mondialisation. Il n'en est pas ainsi pour 80 % des PME québécoises. Grâce aux efforts du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC) ces dernières années, les PME québécoises sont maintenant de mieux en mieux soutenues pour affronter tous les aspects de la mondialisation.

#### **Diagnostic PME<sup>30</sup>**

De plus en plus, les PME s'intéressent à la mondialisation, car la mondialisation des marchés est là pour rester. La majorité des dirigeants de petites et moyennes entreprises en sont conscients

---

28. Voir la note 26.

29. *Le Soleil*, Québec, jeudi le 13 juillet 2000, p. B-6.

30. Un sondage scientifique du Groupe Everest/Banque Nationale/*La Presse* réalisé fin de février 2000 est très riche d'enseignements concernant l'attitude des PME face à la mondialisation. Voir *La Presse*, Montréal, mercredi 19 avril 2000, p. D-4.

et s'en préoccupent. Sept PME sur dix s'intéressent à la mondialisation, même si le tiers d'entre elles ne se sentent pas nécessairement concernées.

Près de 52 % des dirigeants de PME entretiennent des relations d'affaires ou ont des contacts avec des gens d'affaires à l'étranger. L'essentiel de ces affaires se fait avec les États-Unis, qui exercent un attrait sur 85 % des dirigeants. Cela correspond aux 85 % des exportations québécoises qui prennent le chemin des États-Unis.

Malgré le grand intérêt des dirigeants pour les marchés américains et européens en particulier, les efforts de mise en marché ne se sont pas traduits par autant d'efforts pour aller sur place afin de promouvoir leurs produits. Moins de la moitié des dirigeants, 44 %, ont participé à des missions étrangères par le truchement d'événements divers. Les marchés boursiers piquent aussi la curiosité des dirigeants (35 %), qui regardent quelquefois ce qui s'y passe. Parmi eux, 60 % lisent des journaux ou des magazines économiques et d'affaires étrangers, tandis que 49 % utilisent l'Internet comme source d'information dans leur secteur d'activité.

Mais les dirigeants de PME jugent, dans une proportion de 73 %, qu'il est essentiel de s'informer des innovations technologiques touchant leur secteur d'activité respectif. Seulement 6 % se disent pas informés du tout.

Ces données sont éloquentes. Elles justifient pour une bonne part l'effort de plus en plus grand déployé par les ministères de développement économique à Québec pour les sensibiliser davantage et les soutenir. La libéralisation des échanges commerciaux ouvre de nouveaux créneaux de marché encore insoupçonnés pour beaucoup de PME. Ces entreprises doivent en prendre encore plus conscience.

### ***Soutien étatique aux PME***

Autant l'État québécois apparaît souvent démuni face aux agissements des grandes entreprises et des multinationales, autant ce même État est très près des PME québécoises en ce qui concerne toute matière de développement économique intérieur. Son

appui leur est assuré et les mesures d'aide sont nombreuses<sup>31</sup>. Le MIC, en particulier, a pris le virage PME et il met au service de ces entreprises une grande quantité de ressources professionnelles possédant un très haut niveau de compétence dans presque tous les secteurs économiques (près des trois quarts). Le reste des secteurs économiques est couvert à peu près de la même manière (un niveau d'expertise professionnelle très élevé, tant au niveau sectoriel que régional, est offert gratuitement) par les autres ministères de développement économique comme, principalement, les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère des Régions, le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le ministère des Transports.

Si l'on doit faire une critique, c'est principalement à l'égard de la timidité avec laquelle le MIC exerce encore son mandat.

Dans le dernier énoncé de politique, « Objectif emploi », mentionné précédemment, l'État québécois s'est donné, entre autres, une stratégie de développement économique axée sur le renforcement de la compétitivité des entreprises en appuyant « le développement des marchés ». Il reconnaît que *les marchés extérieurs constituent un puissant moteur de développement* pour les entreprises québécoises, qui ne peuvent se permettre de les laisser inexploités. Ces marchés représentent une occasion de diversification de marchés qui ne peut qu'accroître le retour sur l'investissement, favoriser une plus grande diversification dans des productions à plus haute valeur ajoutée, etc.

Le plus grand défi qui se pose à toute entreprise engagée dans la compétition, à plus forte raison si elle est internationale, est l'accroissement de sa productivité. À cet égard, l'État québécois suggère que les entreprises québécoises mettent en marché des produits à plus haute valeur ajoutée et se taillent des « niches de marché ». Ces entreprises doivent pouvoir supporter

---

31. Pour les dernières mesures inscrites au budget de l'État québécois, il faut consulter les documents du ministère des Finances du Québec concernant le budget 2000-2001 : <<http://www.finances.gouv.qc.ca/francais/budget/index.htm>>. Ces mesures s'inscrivent dans la suite du dernier énoncé de politique économique de l'État québécois baptisé : « *Objectif emploi* », *Une stratégie de développement économique créatrice d'emplois*, mars 1999, que l'on peut consulter sur le site suivant : <<http://www.finances.gouv.qc.ca/francais/budget/1998-1999/PDF/stratfr.pdf>>.

la concurrence dans l'obtention de mandats mondiaux, tout en accentuant leur présence auprès des grands distributeurs et donneurs d'ordres.

L'objectif proposé est d'accroître de 5 % annuellement les exportations du Québec. Six moyens sont avancés par l'État pour appuyer les entreprises en ce sens :

- ◆ Accompagner les PME dans leurs efforts pour percer les marchés étrangers ;
- ◆ Constituer des réseaux d'entreprises souhaitant intervenir sur les marchés extérieurs ;
- ◆ Recueillir et diffuser de l'information stratégique vers les entreprises ;
- ◆ Améliorer le financement à l'exportation et appuyer davantage les maisons de commerce et l'extension des réseaux de distribution à l'extérieur du Québec ;
- ◆ Soutenir les projets d'infrastructure et de construction à l'échelle internationale ;
- ◆ Développer le marché intérieur québécois et le marché canadien, en particulier les marchés publics, grâce aux ententes entre provinces.

En accord avec les énoncés de sa politique économique « Objectif emploi<sup>32</sup> », et fort d'une croissance économique exceptionnelle en 1999, l'État québécois, à l'occasion de son dernier budget pour l'année 2000-2001, proposait des mesures plus concrètes pour soutenir les entreprises. Parmi les principales mesures, on trouve une exemption fiscale complète de dix ans pour tous les projets majeurs d'investissement ainsi que la bonification des programmes FAIRE et Garantie-PME.

Plus concrètement, l'enveloppe du programme FAIRE est maintenue à 250 millions de dollars, mais ses critères d'admissibilité sont assouplis pour permettre le financement de projets d'investissement de plus de 2 millions dans des PME manufacturières de certains secteurs, notamment en aérospatiale et dans la construction automobile.

---

32. Un autre document est à considérer : « À l'œuvre pour l'emploi », Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002, Québec.

Notons aussi la mise en œuvre par Investissement Québec d'un nouveau programme de garanties de prêts pour les petites entreprises. Ce programme, doté d'une enveloppe de 150 millions de dollars sur trois ans, servira à appuyer le démarrage de quelque 2 000 projets. Les institutions financières constituent la porte d'accès au programme, tandis que Garantie Québec vérifiera et autorisera les dossiers.

Une autre mesure très importante est l'allocation au MIC de crédits additionnels de 1,4 million de dollars par année à compter de 2000-2001 afin de pourvoir aux frais associés aux missions du premier ministre. Ces missions hautement stratégiques sont essentielles pour que les entreprises du Québec puissent s'inscrire correctement dans les ligues majeures de la mondialisation. Le seul fait de cette mesure témoigne de la volonté très ferme de l'État de soutenir ces entreprises.

Enfin, c'est 474 millions de dollars que l'État québécois injecte dans le développement des entreprises, de la nouvelle économie et des régions en 2000-2001.

Il faut admettre que l'État québécois a fait des efforts considérables ces dernières années pour multiplier les missions à l'étranger, bien appuyé en cela par les entreprises et surtout par les experts sectoriels en développement économique au service de tous les ministères de développement économique.

Les experts sectoriels sont aussi soutenus par un bataillon de plus en plus imposant de démarcheurs en poste à l'étranger. Ce bataillon se mobilise actuellement pour trouver des nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises du Québec. Les démarcheurs seraient les premiers très heureux de posséder un cadre de référence économique le plus complet possible qui leur servirait de toile de fond pour présenter le Québec et ainsi mieux faire leur travail. Cette toile de fond devrait nécessairement dégager des objectifs et des perspectives socioéconomiques pour le Québec. Car la clientèle visée par les démarcheurs est d'abord préoccupée par le tableau à long terme que leur propose le Québec afin de situer ses projets d'investissements correctement. Tous font de leur mieux avec les outils dont ils disposent.

D'autant plus que leur recrutement se fait surtout sur une base de contacts individuels. Il ne faut donc pas se surprendre si les efforts de démarchage donnent des résultats dans les secteurs de spécialisation des démarcheurs recrutés, plutôt que dans des secteurs qui devraient découler d'une véritable politique de développement socioéconomique avec des objectifs clairs à long terme. Les éléments d'une politique ouvrant sur un horizon lointain sont inexistants.

## **LES MOYENS DE FAIRE FACE À LA MONDIALISATION**

### **L'enjeu fondamental**

---

Les PME québécoises ont été bien soutenues jusqu'à maintenant, grâce surtout au haut niveau d'expertise des experts à l'emploi des ministères de développement économique. Elles ont cependant encore besoin de beaucoup plus de support qu'actuellement pour une performance adéquate dans le dédale de la mondialisation. Les défis à relever sont énormes ; les considérations énoncées dans les chapitres précédents ne font qu'en effleurer l'ampleur.

Il est plus que temps, pour le Québec, de définir *une politique de développement qui dégage les vrais enjeux du futur à long terme*. Cela signifie d'abord un **changement profond de mentalité** au sein de la haute direction de l'État québécois. Les défis que pose la mondialisation commandent ensuite **la définition d'une vraie politique de développement socioéconomique qui dégage une vision à moyen et à long terme**. C'est ce dont les entreprises, grandes et petites, ont actuellement le plus besoin. Et il n'y a plus, à l'heure actuelle, d'institutions publiques (ministères ou organismes d'État) mandatées explicitement pour réaliser ce genre d'exercice. L'information manquante est considérable, au moment où, normalement, on devrait pouvoir disposer d'un maximum d'informations organisées, ne serait-ce qu'à cause de ce que nous permettent, aujourd'hui, les nouvelles technologies pour manipuler des quantités considérables d'informations tant quantitatives que qualitatives.

Enfin, et c'est le plus important, ce besoin de vision à long terme se manifeste principalement à travers le spectre de la mondialisation et de l'amplitude de son onde de choc, d'abord avec les voisins immédiats, soit le reste du Canada et les États-Unis. On ne peut plus se satisfaire aujourd'hui de visions de l'avenir ne concernant que le Québec. Les limites frontalières du village global dépassent même celles des provinces et territoires canadiens, pour être portées à l'échelle de la planète. Cette reconnaissance est lourde de conséquences pour une véritable évaluation des modèles québécois et canadien.

Elle pose à l'économiste principalement des défis technologiques considérables, le forçant à figoler ses outils d'analyse jusqu'à ce qu'ils nous permettent de nous mesurer à toutes les économies du monde. Il n'y a plus d'avenir pour les petits modèles économétriques d'antan qui ne permettaient que des mesures parcellaires des phénomènes. Ces modèles ont été abandonnés par l'État du Québec au tournant des années 1990, mais ils n'ont jamais été remplacés par des outils plus performants, conduisant aux analyses structurelles les plus poussées. Au lieu d'épiloguer plus longuement sur les raisons qui ont conduit le Québec à cet état de fait, il vaut mieux faire reposer l'explication de ce retard technologique en économique sur la complexité de la tâche à accomplir et des défis à relever, plutôt que sur un manque de volonté politique d'accéder à plus de connaissances.

### **Un tour d'horizon des institutions actuelles et de leurs mandats respectifs**

---

Avant de proposer des moyens institutionnels de renforcement de la connaissance socioéconomique d'ensemble, il importe de bien comprendre, certes, l'effort actuel, de la part des institutions tant publiques que privées, mais encore davantage les motivations profondes de ces mêmes institutions qui osent s'avancer sur l'avenir de la société.

De plus, les propositions des diverses institutions varient considérablement en fonction de la longueur de la période d'analyse sur laquelle elles se prononcent. Car l'argumentaire varie aussi, selon que l'on réfléchit sur des phénomènes qui se manifestent à

court terme ou que la réflexion porte sur des phénomènes qui bougent de façon significative seulement à moyen et à long terme. Par exemple, tous comprendront que l'impact des composantes sociodémographiques (p. ex. taux de natalité, taux de mortalité...) n'influence pas la portée des analyses faites à court terme. Mais il en est tout autrement lorsque l'on considère le devenir socioéconomique de la société sur un horizon de moyen et de long terme (p. ex. horizon de 5, 10, 15 ans ou plus).

### ***Institutions étatiques***

Les institutions publiques actuellement interpellées sont les suivantes :

#### ***Le ministère des Finances***<sup>33</sup>

L'horizon de réflexion du ministère des Finances ne dépasse pas trois ans. Ce ministère joue un rôle de conseil auprès du gouvernement en matière de politiques économiques, fiscales et budgétaires.

Lorsqu'il est question de finances publiques et de politiques budgétaires, le ministère des Finances parle d'autorité et nous ne pouvons que prendre acte, puisqu'il s'agit de son champ d'expertise. L'autre grande caractéristique de ce ministère est qu'il sert un seul client, à savoir le ministre des Finances. Le ministre des Finances doit précéder tout le monde par sa connaissance et les travaux économiques réalisés à son intention doivent être confidentiels, ne serait-ce que pour deux raisons. D'abord, il exerce une responsabilité exclusive en matière de négociation des emprunts de l'État sur les grands marchés financiers mondiaux. Il s'agit d'une responsabilité hautement stratégique. Aussi, sa responsabilité de préparer annuellement la politique budgétaire de l'État lui impose de garder le plus grand secret sur ses intentions jusqu'à l'annonce du budget, puisque l'annonce d'un budget de l'État a des répercussions immédiates sur tous les agents économiques concernés (consommateurs, entreprises, etc.).

---

33. Voir : <<http://www.finances.gouv.qc.ca/>>.

*Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)  
et les autres ministères de développement économique<sup>34</sup>*

Le MIC et les autres ministères de développement économique (principalement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation [MAPAQ], le ministère des Régions, le ministère des Ressources naturelles [MRN] et le ministère des Transports) excellent quant au soutien technique, sectoriel et régional, apporté à leur clientèle respective. Même s'ils ne sont pas tous égaux quant au niveau d'expertise économique dégagé par chacun, ils ont un point en commun qu'un ministère à vocation centrale, comme le ministère des Finances, n'a pas. Tous ces ministères ont un contact direct avec leur clientèle respective que sont principalement les individus et les entreprises. C'est pourquoi l'évaluation de la performance de ces ministères doit être avant tout fondée sur la qualité des services offerts à cette clientèle.

Le MIC hésite beaucoup trop à s'affirmer face au ministère des Finances, qui aimerait être la seule autorité en matière économique. Pourtant, les ministères de développement économique s'attendent à ce que le MIC donne le ton en matière de développement économique, en raison de sa très grande couverture horizontale dans la presque totalité (près des trois quarts) des secteurs économiques.

La récente intégration du MIC au ministère des Finances est le résultat d'une partie de bras de fer entre les hautes autorités de ces ministères depuis plus de 20 ans. Les autorités politiques n'auraient jamais dû céder.

Ce nouveau ministère se place directement en conflit de mandat. La politique fiscale et budgétaire d'un gouvernement a très peu de points en commun avec sa politique de développement économique. Les objectifs poursuivis peuvent être à l'opposé. Par exemple, les besoins de développement industriel peuvent commander de nouveaux programmes gouvernementaux et des fonds pour les soutenir. Par ailleurs, la contrainte budgétaire de ce même

---

34. Pour les principaux ministères de développement économique, voir: <<http://www.mic.gouv.qc.ca/>>; <<http://www.agr.gouv.qc.ca/>>; <<http://www.sdr.gouv.qc.ca/>>; <<http://www.mrn.gouv.qc.ca/>>; <<http://www.mtq.gouv.qc.ca/>>.

gouvernement pourrait être assez forte qu'elle empêcherait toute nouvelle mesure. Rendu à ce point, qui pourra réellement défendre les intérêts fondamentaux du développement économique ?

### *Les organismes d'État*<sup>35</sup>

Les principaux organismes d'État engagés dans le développement économique sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Société générale de financement (SGF) et Investissement Québec. Ces organismes ne sont pas mandatés pour établir la politique macroéconomique du gouvernement. Pourtant, ils prennent des décisions qui ont de grandes répercussions sur la politique macroéconomique à long terme. Chacun à leur façon, ces organismes appuient leurs décisions sur des études économiques qu'ils réalisent à l'interne, en fonction du prisme par lequel chacun intervient sur le développement économique. Même ces organismes auraient besoin d'une vision d'ensemble, mais suffisamment détaillée pour comprendre l'évolution structurelle de l'économie. Leur vision commence maintenant à déborder vers des horizons approchant la décennie.

### ***Institutions non étatiques***

#### *Les institutions financières*

Qu'il s'agisse du Mouvement Desjardins, des banques et des grandes institutions de courtage, toutes ces organisations réalisent des prévisions par rapport aux variables qui les intéressent à court terme. Elles rendent la plupart du temps publiques leurs prévisions de manière à informer et à rassurer leur vaste clientèle respective.

#### *Les boîtes de consultation privées*<sup>36</sup>

Les principales boîtes privées qui interviennent dans le domaine de la prévision et de l'analyse économique sont de niveau pan-canadien. Il y a lieu de mentionner principalement le Conference Board et Informetrica. Ces organisations ont une longue tradition de service et un niveau d'expertise élevé. Elles font de l'analyse

---

35. Pour les principaux organismes d'État concernés, voir : <[http://invest-quebec.com/index\\_choix\\_fr.html](http://invest-quebec.com/index_choix_fr.html)> ; <<http://www.sgfqc.com/>> ; <<http://www.lacaisse.com/>>.

36. Pour plus d'informations, voir : <<http://www.conferenceboard.ca/>> ; <<http://www.informetrica.com/>>.

et de la prévision à moyen et à long terme au niveau canadien et elles ventilent leurs résultats selon les provinces, en fonction de la demande de leur clientèle.

## **PREMIÈRE PROPOSITION : UNE MISSION DE L'ÉTAT LIÉE À LA MONDIALISATION**

---

Afin de s'assurer que l'État québécois soit constamment en mesure d'apprécier les impacts et les enjeux de la mondialisation, il est recommandé de créer à l'intérieur de la haute administration publique une mission supérieure de l'État chargée de filtrer les faits et gestes des ministères et organismes sectoriels de l'État, de manière à en évaluer les impacts selon une vision intersectorielle. Une telle mission déborde le mandat qui vient d'être créé, l'Observatoire de la mondialisation.

## **ÉVOLUTION ET VALIDATION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU CANADA**

---

Le point de départ pour combler ce manque de connaissances fondamentales afin de bien affronter le phénomène de la mondialisation dans l'avenir est la validation du modèle canadien après 135 ans d'existence. Peut-être est-ce encore le meilleur modèle pour le prochain centenaire ! Mais la grogne politique qui s'élève de toutes les parties du Canada, et non seulement du Québec, mérite que l'on évalue objectivement la pertinence de ce modèle de développement socioéconomique canadien pour relever les défis futurs de la mondialisation.

Ce modèle à la fois global et national ne pourrait-il pas évoluer vers un système de modèles régionaux ? De tels modèles pourraient-ils être plus aptes à mettre en lumière leurs points forts respectifs et, par le fait même, renforcer l'argumentaire qui leur permettrait de mieux se situer par rapport aux partenaires de la mondialisation, qu'il s'agisse de ceux des Amériques, de l'Europe et de l'Asie ?

Une validation objective du grand modèle de développement socioéconomique du Canada s'impose à ce moment-ci de l'histoire canadienne. L'exercice doit être **apolitique** et conduit de la façon la plus rigoureuse possible du point de vue de la science socioéconomique. Un besoin supplémentaire d'information est nécessaire pour tous les citoyens et encore plus pour tous les décideurs politiques<sup>37</sup>.

Les Pères de la Confédération canadienne, s'ils pouvaient encore parler, trouveraient certes justifié, après 135 ans d'existence, d'évaluer la pertinence du modèle canadien actuel pour affronter le nouveau siècle. Il faut rassurer non seulement la génération présente, mais aussi celles qui vont suivre. Il s'agit d'un devoir d'État de premier ordre.

### **Rappel historique**<sup>38</sup>

Depuis 1867, le modèle de développement économique au Canada a été encadré par un régime politique fédéral à deux paliers supérieurs de gouvernement, fédéral et provincial. Les Pères de la Confédération voulaient un pays de l'Atlantique au Pacifique. Pour y arriver, ils se sont donné des instruments économiques que l'on retrouve dans la National Policy de 1879. Ceux qui prendront la relève à Ottawa viendront y greffer toute une série de politiques sectorielles et d'interventions diverses. Cet état de fait influence encore aujourd'hui plusieurs décisions de localisation des activités économiques.

Déjà les premières décisions coloniales avaient à peu près toutes privilégié le Haut-Canada (l'Ontario), puis favorisé le développement rapide de l'Ouest canadien. Notamment, sous l'Acte d'Union, on avait fait payer au Québec la moitié des dettes,

---

37. Idéalement, une équipe de recherche devrait être mise à contribution durant plusieurs mois afin de revoir ce modèle. L'Observatoire du Québec pourrait être le lieu d'accueil d'experts d'autres régions canadiennes, l'Ouest canadien, l'Ontario et les Maritimes, désireux de se joindre à des experts du Québec capables de conduire pareilles études.

38. Voir : Office de planification et de développement du Québec, *Politiques fédérales et économie du Québec*, Éditeur officiel du Québec, 1978. À noter que cette étude a orienté le discours souverainiste jusqu'au référendum de 1982. Elle n'a jamais eu d'équivalent par la suite, quoique d'autres études, comme celles des Migué, Fortin et autres, aient pu ajouter au débat de la politique socioéconomique.

fort élevées, engagées pour l'amélioration des infrastructures ontariennes et par conséquent augmenté artificiellement les coûts québécois. Avec la Confédération, la menace américaine a conduit aussi à des dépenses d'infrastructure visant à consolider politiquement l'ensemble du Canada.

La rationalité économique (si elle avait pu bénéficier des connaissances modernes de la science économique d'aujourd'hui) aurait exigé, au contraire, un développement par cercles concentriques autour du double axe de la vallée du Saint-Laurent et de la région des Grands Lacs, en vue de minimiser les coûts de transports. À titre d'exemple, on a construit seulement 0,88 mille de voies ferrées par habitant au Québec, contre 2,05 au Canada et 4,39 dans l'Ouest.

Dans le droit fil de ces politiques anciennes, un processus de croissance cumulative s'est enclenché en Ontario, où l'activité industrielle et financière s'est de plus en plus concentrée. Graduellement s'est développé au Canada un modèle global ayant pour centre de gravité l'Ontario, plutôt qu'un modèle régionalisé de l'économie canadienne.

L'ouvrage précité (OPDQ, note 38, page précédente) est probablement celui qui a le plus approfondi l'argumentaire économique des conséquences du modèle de développement de l'économie canadienne avant que ne se fassent sentir massivement les conséquences de la mondialisation. Cet ouvrage explore sur une base comparative les effets des principales grandes politiques nationales canadiennes depuis la Confédération, à savoir :

- ◆ la canalisation du Saint-Laurent ;
- ◆ la politique nationale du pétrole (ligne Borden) ;
- ◆ l'Accord de l'automobile ;
- ◆ la politique fédérale agricole ;
- ◆ la politique de développement régional ;
- ◆ les politiques fédérales de stabilisation ;
- ◆ l'investissement étranger, etc.

Le Québec a toujours payé sa part des dépenses entraînées par ces grandes politiques, conséquences directes de la National Policy, ainsi que sa part des déficits de fonctionnement.

Dans un pays suffisamment homogène pour justifier un modèle global, on oublie souvent cette dimension financière parce que l'impact n'est pas considéré comme négatif s'il y a croissance du produit global. L'équilibre est alors conçu en termes de migration (fluidité de la main-d'œuvre) des endroits qui périssent vers ceux qui se développent.

Dans la mesure où une région comme le Québec se perçoit comme un territoire où les gens veulent rester et auquel ils sont fortement attachés par des liens culturels profonds comme ceux d'une langue commune, cette mobilité n'est pas une solution acceptable. Pour deux populations de même culture linguistique, mais qui se distinguent par des différences géographiques profondes, ce postulat ne tient pas davantage (pour des citoyens des Maritimes profondément marqués par la mer, il peut être très difficile de se déraciner pour s'installer sur des terres immenses telles qu'on en retrouve dans l'Ouest canadien).

Chaque fois que les Québécois paient des coûts pour des politiques dont ils ne reçoivent pas un bénéfice au moins égal, cela fait monter le niveau de leur fardeau fiscal sans augmenter les revenus et diminue les avantages comparatifs du Québec pour des localisations futures.

Le phénomène de la mondialisation nous force maintenant à revoir nos analyses. Le défi est grand. Il s'agit d'asseoir une fois pour toutes les fondements des grandes décisions qui vont façonner l'avenir. Autant les Pères de la Confédération, il y a 135 ans, n'ont pas hésité à jeter les bases du Canada d'aujourd'hui, autant il est temps de revoir en profondeur le modèle de développement socioéconomique au Canada et ses modalités de gestion de l'économie politique.

Aucun débat vraiment sérieux émanant du Québec et des autres régions canadiennes ne peut se faire sur la mondialisation s'il n'y a pas d'abord validation du modèle canadien. Cette marche à franchir est essentielle à ce tournant de l'histoire du Canada.

En somme, fini les discours stériles qui déplorent le « verre à moitié vide ». Il est plus que temps que débutent les discours fondés sur le « verre à moitié plein » et que les regards vers le futur soient associés à un nouveau leitmotiv.

***Mondialisation et nouveau leitmotiv forcent la validation du modèle canadien<sup>39</sup>***

L'éternelle plainte à l'égard du palier fédéral, qui découle d'un discours politique désuet, ne correspond plus aux aspirations de la société québécoise en particulier. Le phénomène croissant de la mondialisation de l'économie oblige, à lui seul, à un examen du modèle centralisé canadien. Principalement pour le Québec, son intérêt devrait trouver sa source dans les prémisses suivantes à caractère socioéconomique<sup>40</sup> :

- ◆ Une vision nord-américaine et pancanadienne de l'espace économique, plutôt qu'une vision uniquement québécoise, est nécessaire comme cadre de réflexion. Une mise en perspective par rapport aux nouvelles réalités des deux autres grands blocs de la planète comme l'Asie et l'Europe s'impose également.

39. L'auteur développe ces idées avec plus de détails sur son site Web à l'adresse suivante: <[http://www.econometrikplus.com/argumentaire\\_politique\\_politic\\_pitch.htm](http://www.econometrikplus.com/argumentaire_politique_politic_pitch.htm)>.

40. De ces prémisses socioéconomiques découlent aussi des prémisses à caractère plus politique qui ne devraient pas gêner la conduite des études. Ces prémisses sont nécessaires pour appuyer le leitmotiv.

Notons par exemple qu'il n'est pas forcé de croire que le reste du Canada est condamné à retenir comme modèle le système parlementaire canadien actuel, mais rapetissé à l'échelle de 9 provinces plutôt que 10, si le Québec devait devenir souverain. Il faut, à partir du Québec, déjà réfléchir sur le mode d'organisation politique qui pourrait optimiser la croissance socioéconomique des deux, trois... ou cinq pays nouvellement formés, le cas échéant, et en calculer les impacts socioéconomiques à long terme.

Afin de s'assurer de l'absence d'émotivité dans la phase de réalisation de ces études, il serait préférable que le gouvernement fédéral ne soit pas associé à la phase de réalisation du contenu des recherches pour trois raisons principales: 1) Les Québécois, comme les citoyens du reste du Canada, tiennent à valider le système politique canadien actuel comme instrument de gestion ultime du modèle de développement socioéconomique au Canada dans un contexte de mondialisation. 2) Si le gouvernement fédéral actuel devait participer au débat, il serait difficile que des points de vue variés et propres à la réalité du reste du Canada puissent être correctement défendus par des citoyens du Québec ayant comme seule justification la possession d'un siège électif au Québec au palier fédéral et ce, en vertu des règles parlementaires actuelles. Le débat qui s'ensuivrait serait doublement en porte-à-faux. 3) Enfin, il est primordial que le travail de recherche sous-tendant la validation du modèle canadien soit apolitique.

- ◆ Il faut conduire, en même temps qu'une réflexion socioéconomique sur le devenir du Québec, une réflexion sur ce que pourrait être une nouvelle réalité socioéconomique pour le Canada.
- ◆ Une communauté de pays à l'intérieur de l'espace économique canadien ne serait-elle pas plus puissante qu'un seul pays comme le Canada pour s'imposer à l'échelle mondiale<sup>41</sup> ?
- ◆ Il importe de convaincre dès maintenant le Canada de réfléchir simultanément avec le Québec sur un nouvel ordre pour régir la politique socioéconomique pancanadienne. (*C'est pourquoi le recours à une équipe de recherche comprenant des experts du reste du Canada faciliterait grandement la réflexion et renforcerait les analyses.*)
- ◆ Le travail de recherche à faire doit être **apolitique** dans le sens de **non partisan**. Car il est bien évident qu'un tel travail est avant tout un travail d'évaluation de la « politique économique pancanadienne » dans son sens le plus noble. C'est pourquoi, tout au long de la phase de recherche, il ne saurait être question de remettre en cause de quelque manière le système fédéral actuel. Ce n'est qu'après la conclusion des recherches et le débat public qui s'ensuivrait que les autorités politiques pourraient décider des suites à donner.

En ce qui concerne les Québécois, ils ont été assez clairs sur la question des relations du Québec avec le Canada et la communauté internationale lors des audiences des commissions régionales et nationale sur l'avenir du Québec. Le rapport final de la Commission nationale sur l'avenir du Québec conclut ainsi ce chapitre :

En conclusion, les commissions constatent que la population a besoin d'être mieux informée sur cette question, nonobstant son caractère technique, afin que se dégagent

---

41. Voir le point de vue d'Anthony Giddens, directeur de la London School of Economics, dans *Le Devoir*, Montréal, 27 mai 2000, p. B-1. Il rappelle l'école de l'hypermondialisation qui affirme que, dans vingt ans, le monde pourrait compter jusqu'à 2 000 États.

plus clairement les avantages et les inconvénients rattachés à l'une ou l'autre de toutes les options présentées aux audiences<sup>42</sup>.

De plus, la recommandation n° 40 de la Commission nationale sur l'avenir du Québec se lit comme suit :

La Commission nationale tient également à recommander au gouvernement du Québec d'apporter des réponses les plus complètes possible aux principales questions qui ont été posées par la population lors de la consultation.

Plusieurs commissions ont recommandé, et elles sont en cela rejointes par la Commission nationale, que le gouvernement soutienne un organisme ayant pour mandat de fournir toute l'information que les citoyens pourraient réclamer, de faire connaître à différents groupes et associations les conclusions du présent rapport et de voir à la poursuite de la réflexion dans une foule de milieux [...] <sup>43</sup>.

Il faut reconnaître qu'aucun effort significatif n'a encore été fait par l'État québécois pour répondre aux exigences d'information supplémentaire formulées par la population afin qu'elle puisse décider de son avenir en connaissance de cause.

L'ex-premier ministre du Québec, monsieur Jacques Parizeau<sup>44</sup>, dans son livre *Le Québec et la mondialisation : une bouteille à la mer* <sup>45</sup> reconnaît :

Si le Québec a bien préparé son système de politique commerciale pour le moment où il accédera à la souveraineté, il s'en faut de beaucoup pour que l'on ait suffisamment réfléchi à la façon dont l'économie va fonctionner.

Si certains principes sont clairs pour assurer un bon fonctionnement économique, M. Parizeau reconnaît la nécessité d'une gestion macroéconomique saine tout en laissant jouer les

---

42. Gouvernement du Québec, Conseil exécutif, Rapport final de la Commission nationale sur l'avenir du Québec, avril 1995, p. 35.

43. Voir référence précédente : *Rapport final de la Commission nationale sur l'avenir du Québec*, p. 85 et 86.

44. Monsieur Parizeau est aussi président du Comité de recherche de l'IRÉC (Institut de recherche en économie contemporaine). Pour une présentation, voir : <[http://www.irec.net/03fr\\_recherche.php3](http://www.irec.net/03fr_recherche.php3)>.

45. Jacques Parizeau, *Le Québec et la mondialisation : une bouteille à la mer*?, Montréal, Vlb Éditeur, 1998, p. 23.

forces du marché. Et une saine gestion macroéconomique est impossible sans une vision la plus claire possible d'un avenir prévisible à moyen et à long terme. Or, c'est là que le bât blesse au Québec depuis de nombreuses années.

Dans la mesure où les partis politiques les plus sensibilisés à ces questions – le **Parti québécois** et le **Bloc québécois** –, pas plus que l'État du Québec, ne semblent suffisamment déterminés à approfondir la suite de ce qu'occasionnerait nécessairement la souveraineté de nouveaux États de l'espace économique pan-canadien, il est nécessaire qu'un organisme indépendant s'implique en offrant son intermédiation pour les analyses qui restent à faire de toute façon.

## **DEUXIÈME PROPOSITION : UNE ÉVALUATION NÉCESSAIRE DU MODÈLE CANADIEN APRÈS 135 ANS DE FONCTIONNEMENT**

---

---

À la lumière de l'argumentaire présenté dans ce document, il est proposé que :

- ◆ l'**Observatoire du Québec** étudie la possibilité de servir de lieu d'accueil aux différents acteurs (publics, privés, du Québec et du Canada) qui approuveraient une démarche d'approfondissement d'une méthode apte à conduire à la meilleure évaluation du modèle canadien de développement socioéconomique ;
- ◆ l'**Observatoire du Québec** envisage la possibilité de constituer un groupe d'experts (*task force*) pour valider et dégager le programme de travail d'une telle opération (méthodologie et conditions de réalisation) ;
- ◆ l'**Observatoire du Québec** examine aussi la possibilité de mettre en place la structure porteuse pour la réalisation d'une telle recherche.

## CONCLUSION

---

Le monde a-t-il suffisamment basculé le 11 septembre 2001 pour faire reculer le phénomène de la mondialisation ? Les attentats terroristes ne sont pas un phénomène nouveau. Il y en a toujours eu dans l'histoire. Le professeur Kimon Valaskakis, président du Club d'Athènes, qui préconise de nouvelles formes de gouvernance pour civiliser la civilisation, est d'avis « qu'il faut œuvrer non pas contre la mondialisation (une tâche impossible) mais pour une mondialisation plus civilisée et humanisée<sup>46</sup> ». « En créant ce fameux monde sans frontières préconisé par les libre-échangistes, nous avons également engendré un monde sans lois », conclut le professeur Valaskakis. Ce qui rend la tâche de tous les contrevenants mal avisés beaucoup plus facile (membres du crime organisé, guérillas politiques, terroristes, fonctionnaires corrompus).

Le Club d'Athènes est d'avis que, si les 200 gouvernements de la terre ne s'intéressent pas davantage aux questions de gouvernance mondiale le plus rapidement possible, on risque de voir se produire, en plus du terrorisme, une série de crises graves (épidémies, changements climatiques, pénurie d'eau ou dérive de la biogénétique) qui pourraient faire sombrer l'ordre mondial. La planète Terre a besoin d'être reprise en main.

---

46. Voir : Kimon Valaskakis, « Et la mondialisation ? », *La Presse*, 29 octobre 2001, p. A15.

## ANNEXE

### Marche de la mondialisation – Grandes étapes historiques<sup>47</sup>

---

- 1944** Naissance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international lors de la conférence de Bretton Woods (États-Unis). Faute d'accord, la création d'une organisation internationale du commerce est différée.
- 1947** **Novembre**, conférence de la Charte de La Havane pour la création d'une organisation internationale du commerce.  
Ratification d'un accord sur les tarifs douaniers et le commerce: le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) par 33 pays invités par les Américains.
- 1957** Traité de Rome, six pays de l'Europe de l'Ouest.
- 1959** Association européenne de libre-échange, sept pays de l'Europe de l'Ouest.
- 1960** Association latino-américaine de libre-échange, sept pays d'Amérique du Sud.  
Marché commun de l'Amérique centrale, cinq pays.
- 1977** Association des nations d'Asie du Sud-Est, cinq pays.
- 1986** Démarrage du 8<sup>e</sup> cycle de négociations à Punta Del Este, en Uruguay.
- 1989** Accord de libre-échange Canada – États-Unis, deux pays.
- 1990** **Décembre**, suspension des négociations à la suite des désaccords entre les États-Unis et l'Europe sur la question agricole.
- 1991** Pacte andin, cinq pays ; Mercosur, quatre pays.
- 1992** Signature de l'ALENA (Canada, États-Unis, Mexique) et mise en œuvre en 1994.

---

47. Cet historique, extrait de *L'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) cloné à l'OMC*, a été publié par la Coordination contre les clones de l'AMI. Commande : Observatoire de la mondialisation – Paris, France (01.43.38.38.17) ou CEFE – Namur, Belgique (081.22.58.48).

Pour toute question ou remarque, on peut joindre les auteurs à : <attacvar@voila.fr>.

PLUS, une chronologie du régionalisme tirée de Roma Dauphin, *op. cit.*

**1993** **Mars**, accord de Blair-House mettant fin au conflit entre les deux grands.

Le **15 décembre**, signature du 8<sup>e</sup> *round* à Genève par les négociateurs : Sir Leon Brittan pour l'Europe et Mickey Kantor pour les États-Unis.

**1994** Le **15 avril**, signature à Marrakech de l'acte final clôturant le 8<sup>e</sup> *round* et instituant l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

**1995** Échec des négociations de l'AMI (Accord mondial sur les investissements) à l'OMC à la suite de la pression des délégations des pays du tiers-monde.

En **mai**, début des négociations de l'AMI au sein de l'OCDE.

**1997** Premières alertes internationales sur les dangers de l'AMI. En octobre, le texte perd son statut confidentiel après la campagne nord-américaine et sa publication *in extenso* sur Internet.

**1998** Espace économique européen réunissant les pays du traité de Rome, ceux de l'Association européenne de libre-échange, 15 pays.

**Février** : En France, premiers meetings des organisations culturelles, sociales et environnementales. L'AMI fait la une de la presse nationale.

**12 mars** : La Commission européenne approuve le projet du NTM (New Transatlantic Marketplace). Dans le même temps, le gouvernement français fait connaître ses conditions de signature à l'AMI : exception culturelle, levée des lois extra-territoriales américaines, maintien du principe d'intégration régionale et refus du *dumping* social et écologique.

**27 et 28 avril** : La réunion ministérielle de l'OCDE est contrariée par « des voyous qui se réunissent sous les fenêtres du Château de la Muette à Paris » (Leon Brittan), en fait un rassemblement international de protestation. La Coordination contre l'AMI publie son manifeste. À la demande du gouvernement français, les négociations sont suspendues officiellement pour six mois.

**18 mai** : Transformation, au sommet de Londres, du NTM en NTEP.

**Juin** : Mme Lalumière est chargée par le Premier ministre français de la rédaction d'un rapport sur la position française dans les accords internationaux sur l'investissement, et plus spécifiquement sur l'AMI.

**Octobre** : Pré-rapport Lalumière et sommet citoyen international contre l'AMI : 22 délégations étrangères à Paris. Reprise des négociations à l'OCDE. Lionel Jospin annonce le retrait de la France des négociations, suivi en cela par les gouvernements anglais et allemand. À Genève se tient au Palais des Nations un nouveau forum de la Chambre du commerce international, le Global Business Dialogue, à l'invitation de Helmut O. Maucher, président de Nestlé.

**Novembre** : Réunion du TABD (dialogue d'affaires transatlantique) et journée d'action internationale contre l'AMI.

**Décembre** : Cessation officielle des négociations sur l'AMI à l'OCDE...

**2001** **Avril** : Québec, le Sommet des Amériques : <<http://www.quebecameriques.com/>>.

**Grands accords régionaux à venir :**

- La zone hémisphérique des Amériques : pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud ; échéance 2005.
- La coopération économique de l'Asie-Pacifique, 19 pays, dont le Japon, la Chine, les États-Unis, le Canada et l'Australie ; échéance 2010.



# LES AUTEURS

RONALD CARRÉ est économiste et président-directeur général d'Econometrik National Plus Inc.<sup>1</sup>. Il est membre de l'Observatoire du Québec et de l'Association des économistes québécois (ASDEQ). Il est aussi membre de l'exécutif de l'ASDEQ, région de Québec. L'auteur a œuvré durant de nombreuses années comme sous-ministre adjoint et cadre supérieur au gouvernement du Québec avant de fonder sa propre entreprise d'études et de prévisions socioéconomiques. Il est aussi l'auteur et le concepteur du modèle FuturCanada, modèle d'analyses structurales et de prévisions socioéconomiques de toutes les régions de l'économie canadienne.

FERNAND GAUTHIER est économiste de formation. Diplômé de l'École des Hautes Études commerciales en 1963, il a poursuivi des études de fonctionnement à l'École nationale de statistiques et d'administration économique de Paris de 1964 à 1966. Sa carrière a débuté au Conseil d'orientation économique du Québec et s'est poursuivie au sein de la fonction publique du Québec

---

1. Voir : <[www.econometrikplus.com](http://www.econometrikplus.com)>.

jusqu'à sa retraite en 1996. Il a été directeur général de l'Institut national de productivité de 1979 à 1984, puis surintendant des institutions de dépôt au Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec. Depuis, il est consultant.